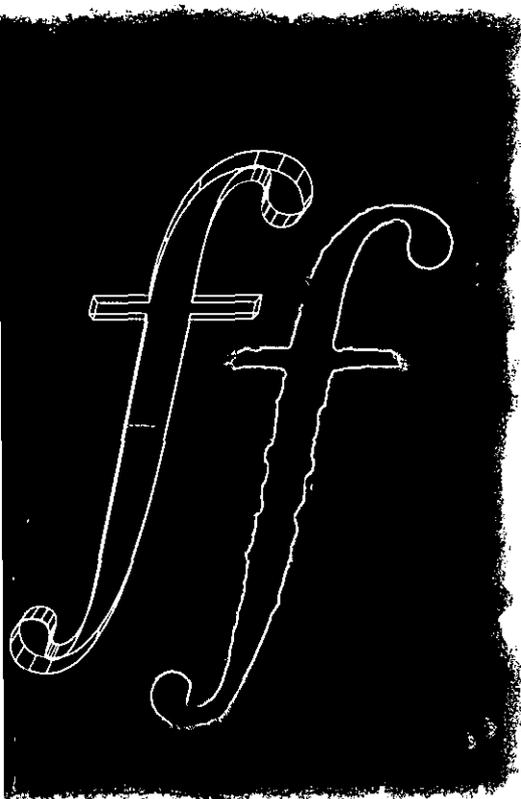


*f* r a n c e  
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 13 10 €



*La laïcité  
autrement*



# S o m m a i r e

France-Forum • n° 13 • Nouvelle série • mars 2004

Éditorial .....	3
-----------------	---

## LA LAÏCITÉ AUTREMENT

La laïcité PAR BERNARD STASI .....	4
Une révolution culturelle PAR EMILE POULAT .....	8
Entre grande et petite laïcité PAR PIERRE PATRICK KALTENBACH .....	12
La laïcité à l'alsacienne, un autre modèle PAR BERNARD JOUANNO .....	15
Pour un meilleur usage de la laïcité PAR JEAN CHÉLINI .....	20
La laïcité en Turquie PAR DIDIER CAILLIAU .....	23
Quelle laïcité en Europe ? SOUS LA DIRECTION DE JEAN-DOMINIQUE DURAND PAR GÉRARD TISSET-LAROCHE .....	26
Crise de la laïcité : repenser la tradition PAR CORINE PELLUCHON .....	31

## DOSSIERS ET ÉTUDES : L'EUROPE EN DÉBAT

Le monde tourne sur ses gonds PAR MAURICE BLIN .....	40
De l'Entente cordiale à l'Europe PAR JEAN-MARIE LE BRETON .....	46
L'Europe autrement PAR CHARLES DELAMARE .....	51
Europe : apparition d'un noyau central PAR RENÉ FOCH .....	59
Quel élargissement pour quelle Europe ? PAR FRANÇOIS-GEORGES DREYFUS .....	63

## COLLOQUES

La violence devant les Semaines Sociales de France PAR JEAN AUBRY .....	69
La démocratie chrétienne, une révolution PAR CHARLES DELAMARE .....	75

## CULTURE ET SOCIÉTÉ

"La tempête" revisitée - Une lecture biblique du tableau de Giorgione PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST .....	79
"Les invasions barbares" DE DENYS ARCAND PAR CORINE PELLUCHON .....	88
"Buongiorno notte" DE MARCO BELLOCHIO PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST .....	90
La chronique littéraire PAR PHILIPPE SÉNART .....	91

## MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit PAR ANDRÉ LE GALL .....	97
--	----

## NOTES DE LECTURE

L'écologie au secours de la vie, une médecine pour demain DE PHILIPPE SAINT MARC ET DR JACQUES JANET PAR GÉRARD VANIER .....	98
Racine D'ANDRÉ LE GALL PAR ALBERT KALAYDJIAN .....	99
La dérive de l'économie française (1958-1981) DE GEORGES DUMAS PAR CHARLES DELAMARE .....	100
Le courage de la démocratie DE ROBERTO PAPINI PAR JACQUES MALLET .....	101
L'attente d'Europe DE DENIS BADRÉ PAR CHARLES DELAMARE .....	103
L'instabilité monétaire DE BÉATRICE MAJNONI D'INTIGNANO PAR JEAN-JACQUES BONNAUD .....	103

## La laïcité autrement

**L**a laïcité a deux visages. Le premier reflète la crispation et la haine anti-religieuse. Il crie "A bas le voile" mais crierait aussi bien "A bas la calotte" ou "A bas la kippa". L'autre aspect du concept de laïcité est bien différent. C'est une des incarnations de la liberté. Chacun respecte la conscience de chacun. Chacun accueille avec sympathie la croyance de ses concitoyens sans vouloir leur imposer la sienne propre. Derrière cette laïcité se profile la fraternité, socle de la démocratie. La laïcité, comprise autrement.

Il n'est guère besoin de préciser que c'est cette dernière conception de la laïcité qui est la nôtre. Elle n'a pas souvent été mise en exergue au cours des discussions de ces derniers mois. C'est pourquoi nous avons voulu faire entendre dans ce numéro des voix venues certes d'horizons différents mais qui expriment, chacune à leur façon, un sentiment convergent de la vie républicaine, bien qu'assorti de multiples nuances.

Quand on aura lu ces contributions, on s'interrogera pour savoir si le vote d'une loi était bien indispensable à la paix des esprits. On a légiféré, quoi qu'on en dise, pour interdire à l'école le voile islamique porté par quelques douzaines de jeunes filles. Va-t-on

recommencer ? Va-t-on empêcher les Basques d'arborer leur béret ou les Bretons leur chapeau rond ? "C'est un principe, écrit Montesquieu, que toute religion qui est réprimée, devient elle-même réprimante"<sup>1</sup>.

Et puisque nous faisons référence à Montesquieu, ne se demanderait-il pas aujourd'hui : "Comment peut-on être Français ?". A en juger par les réactions d'incompréhension, des Persans bien sûr, mais aussi de tous les démocrates d'Europe et d'Outre-Atlantique, était-il nécessaire d'ouvrir ce chapitre supplémentaire à "l'exception française ?".

La laïcité, pour être une valeur fondatrice de la démocratie, a besoin d'être accueillante, heureuse, aimée. La discussion à son propos commence...

*Le comité de rédaction*

---

<sup>1</sup> Montesquieu, *De l'esprit des Loix*. Livre XXV.

## **La laïcité**

**par Bernard STASI**

*La laïcité d'aujourd'hui relèvera le défi de l'unité  
de la société dans la diversité spirituelle.*

**M**algré ses omissions, ses coups de force et ses violences symboliques, la laïcité au XX<sup>e</sup> siècle a réussi à transformer un étendard de combat en valeur républicaine largement partagée. Erigée au rang de valeur fondatrice, je dirais que la laïcité est devenue la pierre angulaire du "pacte républicain" reposant sur trois valeurs indissociables : la liberté de conscience, tout d'abord, qui permet à chaque citoyen de choisir sa vie spirituelle ou religieuse ; l'égalité en droit des différentes options spirituelles et religieuses, qui prohibe toute discrimination ou contrainte - et l'Etat ne privilégiant aucune option et les respectant toutes - ; enfin, la neutralité du pouvoir politique qui reconnaît ses limites en s'abstenant de toute immixtion dans le domaine spirituel ou religieux.

La laïcité traduit ainsi une conception du bien commun. Pour que chaque citoyen puisse se reconnaître dans la République, elle soustrait le pouvoir politique à l'influence dominante de quelque option spirituelle ou religieuse que ce soit, facilitant ainsi le vivre ensemble.

### **Une laïcité renouvelée**

Certes, le contexte a changé depuis 1905. Mais de chacun des combats, la laïcité est sortie renouvelée. En un siècle, notre pays a connu une mutation radicale et la France est aujourd'hui plurielle sur le plan spirituel, ce qui lui donne la chance de s'enrichir du libre dialogue entre les diverses composantes du paysage religieux.

Si l'Etat laïque d'aujourd'hui ne privilégie aucun dogme religieux, il ne promet pas, pour autant, une conviction athée ou agnostique. En garantissant la libre expression de chacun, en procurant à tous l'éducation qui forgera

l'autonomie et la liberté du jugement, l'Etat inscrit la laïcité dans la filiation des droits de l'homme. Dans ses relations avec les cultes et avec l'ensemble des familles spirituelles, il veille à ce que toutes puissent s'exprimer. Ainsi, il permet aux groupes les plus faibles, les moins nombreux ou les plus récents dans notre pays de bénéficier de cette liberté, sous réserve, bien évidemment, des nécessités de l'ordre public.

Et c'est à l'Etat que revient la mission de veiller à ce qu'aucun groupe, aucune communauté ne puisse imposer à quiconque une appartenance ou une identité confessionnelle, en particulier du fait de ses origines. Ainsi, la défense de la liberté de conscience individuelle contre tout prosélytisme complète désormais les notions de séparation et de neutralité, centrales dans la loi de 1905.

Portée par une vision forte de la citoyenneté qui dépasse les appartenances communautaires, confessionnelles ou ethniques, la laïcité impose à l'Etat des obligations à l'égard des citoyens. L'apprentissage de la citoyenneté dans notre société riche de cultures et d'origines diverses suppose, en effet, que l'on enseigne le "vivre ensemble". S'il serait évidemment vain de nier la force du sentiment communautaire, il n'en demeure pas moins que l'exacerbation de l'identité culturelle ne saurait s'ériger en fanatisme de la différence, porteuse d'oppression, d'exclusion et de conflits.

### **Que les difficultés ne deviennent pas menaces !**

Or, on ne peut ignorer, aujourd'hui, que des difficultés inédites et de plus en plus nombreuses ont surgi, qui témoignent que l'exigence laïque, notamment dans les services publics, est affaiblie par des revendications tendant à faire prévaloir des convictions communautaires sur les règles générales. Les dysfonctionnements, loin de se limiter à l'école, se produisent aussi dans les hôpitaux, les prisons, les Palais de justice, dans certains équipements publics ou dans des services administratifs. Ces services publics sont, au nom des convictions religieuses de certains de leurs usagers, quelquefois de leurs agents, niés dans leur principe et entravés dans leur fonctionnement. Les revendications, les agressions auxquelles ils doivent faire face, mettent en cause l'égalité et la continuité qui sont l'essence même des services publics. Et si la République n'est pas à même de rétablir leur fonctionnement normal, c'est l'avenir même de ces services publics qui est en jeu.

Certes, les difficultés rencontrées sont aujourd'hui encore minoritaires. Mais elles sont réelles, fortes et annonciatrices de phénomènes préoccupants. Oui, les fondements du pacte social sont menacés par un repli communautai-

re davantage subi que voulu au sein de quartiers relégués dans un contexte social et urbain favorable au développement de logiques "communautaristes", faisant primer l'allégeance à un groupe particulier sur l'appartenance à la République. Dans le regard de certains, les personnes d'origine étrangère, qu'elles soient maghrébines ou turques notamment, sont souvent réduites à leur identité religieuse supposée, faisant l'impasse sur toutes les autres dimensions de leur appartenance culturelle. Cet amalgame est souvent aggravé par une assimilation entre Islam et radicalisme politico-religieux, alors que la grande majorité des musulmans présents dans notre pays confesse une foi et une croyance parfaitement compatibles avec les lois de la République. En outre, la culture musulmane peut trouver dans son histoire les ressources lui permettant de se trouver à l'aise dans un cadre laïque ; de même que la laïcité peut permettre le plein épanouissement intellectuel de la pensée islamique à l'abri de toutes contraintes de la part du pouvoir.

Cela dit, l'existence de discriminations, conséquence d'un racisme persistant, contribue à fragiliser la laïcité. Cette perte d'identité, vexatoire, fait douter ceux qui en sont victimes de la réalité de l'égalité et du respect effectif de tous les hommes et femmes. Si la mention ou la marque supposée d'une origine fait obstacle à l'insertion sociale et économique, voire à la reconnaissance à leur juste valeur des compétences acquises, il ne faut pas s'étonner si beaucoup de ceux qui se sentent rejetés, voire méprisés, cherchent un refuge ou une revanche dans cette origine, quitte à la mythifier en exacerbant la différence.

### **Vivre ensemble**

De fait, la laïcité exige un effort d'interprétation pour concilier le dogme religieux et les lois qui régissent la société, ne serait-ce que pour rendre possible le vivre ensemble. Si ce qui regarde la famille ou la vie intime peut relever de la loi de Dieu, il n'en demeure pas moins que la loi de la République est la loi de tous. L'homme peut être croyant ou incroyant selon son désir, mais un citoyen est égal à n'importe quel autre citoyen ; il ne se définit pas par sa religion. Les droits et devoirs du citoyen découlent de son appartenance à la communauté civique. Mais il faut reconnaître que certaines situations sociales rendent peu crédibles les droits, et, de ce fait, disposent mal ceux qui en sont victimes à assumer leurs devoirs. Cependant, on ne saurait s'en prévaloir pour déclarer illégitimes les exigences de la laïcité et pour renoncer à les affirmer au prétexte qu'existe l'injustice sociale. En outre, si la dérive du sentiment communautaire vers un "communautarisme" figé menace de fragmentation nos sociétés contemporaines, à l'inverse, nier toute diversité ou pluralité en réaffirmant de façon incantatoire un pacte républicain désincarné serait tout aussi illusoire.

La laïcité d'aujourd'hui est donc mise au défi de forger l'unité tout en respectant la diversité de la société. Car, fruit de l'histoire et d'un apprentissage centenaire, le principe de laïcité a permis à la France, terre de diversités culturelles, spirituelles et ethniques de parvenir à un équilibre qu'il serait dangereux de vouloir briser. La loi de 1905 doit rester le socle sur lequel est fondé la communauté nationale. La laïcité doit continuer à faire respecter la liberté de conscience et l'égalité de toutes et de tous. L'émergence de nouvelles pratiques religieuses rend donc nécessaire une réaffirmation claire et une application renouvelée du principe de laïcité qui ne doit pas être considéré ni vécu comme une neutralité d'abstention, mais comme une neutralité de respect.

**Bernard STASI**

### PÉGUY

« On mène aujourd'hui grand bruit, je vois qu'on fait un grand état de ce que depuis la séparation du catholicisme, le christianisme n'est plus la religion officielle, la religion de l'Etat, de ce que ainsi l'Eglise est libre. Et on a raison en un certain sens... Mais il ne faut point exagérer non plus. Il ne faut pas se dissimuler que si l'Eglise a cessé de faire la religion officielle de l'Etat, elle n'a point cessé de faire la religion officielle de la bourgeoisie de l'Etat ».

*(Notre jeunesse)*

# Une révolution culturelle

par Emile POULAT

*L'auteur définit avec clarté le concept de la laïcité,  
parce qu'il en retrace l'histoire*

Qu'est-ce que "la laïcité" ? Un mot abstrait et tardif (encore considéré comme un néologisme en 1911, il ne figure dans aucune des "lois laïques" votées entre 1880 et 1905), un processus historique dans la longue durée, un cadre juridique et administratif, une réalité complexe et parfois même déconcertante. Elle est devenue depuis peu un sujet de discussion sans fin sur des bases souvent mal assurées, voire erronées.

## **Un approfondissement progressif**

Sa forme la plus ancienne et son premier noyau, c'est sans aucun doute la "laïcité de l'Etat", quand on ne parlait encore ni d'Etat, ni de laïcité. Mais l'expression est susceptible d'au moins trois sens. Sous l'Ancien Régime, l'Etat était laïque en ce sens que ses liens étroits avec l'Eglise reposaient sur l'indépendance mutuelle des deux pouvoirs. L'Eglise ne gouvernait pas l'Etat et l'Etat ne gouvernait pas l'Eglise, dont les lois devaient être enregistrées par le Parlement pour être exécutoires en France et produire leurs effets civils.

En un second sens, est laïque l'Etat qui s'abstient de toute référence ou invocation religieuse. Ce n'était pas encore le cas en 1789, quand l'Assemblée nationale constituante a proclamé les droits de l'homme et du citoyen "en présence et sous les auspices de l'Etre suprême". Et pourtant, au principe de notre laïcité publique, on peut placer les articles 10 et 11 de cette Déclaration : "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses" (c'est-à-dire, à cette date, hétérodoxes, voire athéistes). Désormais, la liberté de conscience n'est plus seulement reconnue à chacun en son privé ("on ne force pas la conscience"), mais à tous comme une liberté publique, sous la seule réserve

de ne pas troubler l'ordre public. Le chevalier de la Barre en aurait été le premier bénéficiaire.

La liberté publique de conscience pour tous et pour chacun, voilà la vraie définition de la laïcité, par opposition à la catholicité de Ancien Régime. C'est une rupture instauratrice d'un ordre nouveau, une révolution culturelle avant même d'être une révolution politique et sociale. C'est la porte ouverte au libre examen, au suffrage universel, à l'opinion publique, à la vie associative. Il faudra plus d'un siècle pour en tirer toutes les conséquences.

L'Ancienne France était un pays d'hommes libres, mais de libertés et de franchises octroyées par la grâce du souverain, dans le respect des lois fondamentales du Royaume et de l'Eglise. Il est venu un moment où la soif de liberté a fait sauter ce couvercle. Désormais, la conscience libre devient un acteur et un moteur de l'histoire : elle s'impose en tiers dans le jeu des relations traditionnelles entre l'Eglise et l'Etat, tantôt s'appuyant sur l'Etat contre l'Eglise, tantôt s'opposant à l'Etat avec le soutien de l'Eglise, tantôt dénonçant leur collusion en travaillant à leur double dépérissement.

La laïcité de l'administration est dans le droit fil de la laïcité de l'Etat. Au contraire, la laïcité de l'école - locaux, personnels, programmes - apparaît comme un effet inéluctable de cette liberté de conscience, quand l'unité de foi a cédé la place au pluralisme des convictions. Mais, malgré la formule courante, elle ne s'identifie pas à "l'école gratuite, obligatoire et laïque" : seul l'enseignement est obligatoire, à l'école publique, à l'école privée, en famille ou par correspondance ; seule l'école publique est gratuite et obligatoirement laïque.

### **Du public au privé**

La liberté publique de conscience pour tous et pour chacun a donc créé une situation historique radicalement nouvelle et - à moins de sombrer dans l'anarchie ou le totalitarisme - un ordre nouveau irréversible dont le caractère laïque s'obligeait à respecter les libertés religieuses. C'est ce que confirmera l'art. 1er de la loi du 9 décembre 1905 "concernant la séparation des Eglises et de l'Etat". Elle débute, en effet, par cet engagement : "La République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes". Un malentendu doit être ici dissipé. Selon une autre formule courante, la religion serait désormais une "affaire privée". La revendication a eu un sens précis au temps des Etats confessionnels où le prince imposait sa religion à ses sujets ("*Cujus regio, ejus religio*") ; elle a été reprise par des libéraux à qui suffisait une religion de la conscience, généralement ignorée des historiens, puis par des socialistes critiqués par Marx et Engels. Mais, aujourd'hui, dans une société

té laïque, si pratiquer sa religion (ou n'en pratiquer aucune) est bien affaire de conscience, l'exercice du culte est nécessairement public, à moins de contraindre les Eglises à retourner aux catacombes. Le titre malencontreux donné à la loi du 9 décembre 1905 relève de la rhétorique parlementaire et de l'éloquence électorale. Il témoigne d'un état d'esprit, mais le texte de la loi - quand on prend la peine de le lire - a une portée beaucoup plus limitée. S'appuyant sur le Concordat de 1801, signé entre le Pape et le Premier Consul, la loi de 1802 avait institué un service public du culte (limité aux quatre cultes "reconnus" : catholique, luthérien, réformé, puis israélite) et une série d'établissements publics pour assurer les conditions matérielles de ce service. La loi de 1905 a *privatisé* ce service et transféré à des associations culturelles de droit privé les biens et les charges des établissements publics dissous.

Aucune loi n'a le pouvoir de privatiser la religion : elle ne peut que nationaliser ou privatiser une forme juridique. Les Eglises - en France - n'ont jamais eu de personnalité civile ou morale : elles ne sont pas des entités juridiques, à la différence de l'Allemagne, par exemple, où elles sont des corporations de droit public. La loi de 1905 continue donc de garantir l'exercice public de cultes devenus services privés, et elle étend cette garantie à tout culte, en supprimant le délit d'exercice non autorisé d'un culte non reconnu. En outre, elle laisse aux Eglises tout le champ des libertés publiques pour y exercer les activités qui se réclament d'elles : associations et sociétés de toute espèce, syndicats et partis politiques d'inspiration religieuse, enseignement privé de tous ordres, presse et édition, œuvres missionnaires ou caritatives, etc.

### **Une solution élégante**

Notre laïcité publique <sup>1</sup> - celle qui nous régit, par opposition aux conceptions que chacun est en droit de se faire et de promouvoir à son sujet - apparaît donc comme une solution élégante aux problèmes posés par la vie en société d'hommes et de femmes qu'à la limite tout peut opposer irréductiblement, et pas seulement sur le plan religieux. Mais aucune solution n'arrête l'histoire : à son tour, elle en soulève d'autres, impensables avant elle, ou elle en rencontre d'autres, inattendues pour elle. Notre laïcité publique, c'est aujourd'hui soixante millions de consciences en liberté, et la charge pour l'Etat de gérer au mieux ce "polythéisme des valeurs" (Max Weber) qui a succédé au monothéisme de l'ancienne catholicité.

Les traditions juives et musulmanes ont toujours considéré que "la loi du pays est la loi". La séparation des Eglises et de l'Etat depuis la loi du 9

---

<sup>1</sup> Voir Emile Poulat *Notre laïcité publique*, Berg International Editeurs, 2003.

décembre 1905 ne signe pas la fin de leurs relations, mais la nécessité de les établir sur d'autres bases, et donc - comme pour les syndicats et les associations - d'avoir des institutions représentatives ou des interlocuteurs qualifiés pour traiter des questions qui surgissent. La guerre n'est pas une nécessité, mais tant qu'il y aura des hommes, des contentieux s'élèveront entre eux, solubles dans la négociation.

Contrairement à l'opinion aujourd'hui largement reçue en France, il ne faut pas amalgamer le statut de l'islam en régime laïque et l'intégration des musulmans à la culture française. Au temps glorieux de ses colonies, la France se flattait d'être "une grande puissance musulmane" (Edouard Herriot en 1920). En Algérie, l'islam a été un culte reconnu de 1851 à 1907, avant de connaître, jusqu'à son indépendance, une séparation tempérée. En France, jusque dans les années 1950, les paysannes portaient un fichu sur la tête et, à l'église, toutes les femmes devaient avoir la tête couverte.

Nous vivons aujourd'hui dans une société qui valorise le corps et la nudité, et qui cherche jusqu'où elle peut se découvrir. C'est un état de mœurs que n'imaginaient pas les Pères fondateurs de la III<sup>e</sup> République et de la laïcité. Il ne faut ni invoquer la laïcité à tout propos - c'est-à-dire hors de propos -, ni croire qu'elle a le pouvoir sur la mode et les mœurs ou de trancher nos problèmes de société. Elle n'est que le cadre juridique qui nous permet de les traiter avec civilité. Elle est ainsi la matrice d'une civilisation où apprennent à cohabiter des individus et des populations de convictions différentes, voire incompatibles.

*Emile POULAT*

# Entre grande et petite laïcité

par Pierre Patrick KALTENBACH

*Une voix protestante sur la laïcité et pour la nouvelle loi.*

C'est mon intime conviction que de la présidence de Jacques Chirac, l'Histoire retiendra les deux gestes qui ont réuni la France autour de lui : le refus du diktat américain en Irak et le refus du Voile à l'école.

C'est que contrairement aux « flamines »<sup>1</sup> et autres sociologues, obsédés du « tout arrangeable, tout négociable », J. Chirac a agi comme s'il voulait consacrer l'obscur sculpteur protestant français, Bartholdi, dont le chef-d'œuvre incarne pour toujours la liberté, et la laïcité son corollaire : une flamme brandie par une femme. Mais quelle laïcité ?

De la Laïcité, il nous faut d'urgence cesser de parler comme en 1900 et en distinguant selon les publics : l'ensemble de nos concitoyens, nos compatriotes issus de terres où brûle l'islam, les femmes de ce pays et enfin les adversaires de la loi qui vient d'être votée.

Aux Français sans distinction d'origine, de sexe, de croyance et d'opinion, rappelons l'extrême particularité de l'exception laïque française. Notre laïcité est tellement unique au monde que personne ne la comprend aisément, et que nous-mêmes l'avons un peu perdue de vue. Elle mêle ce qui doit être désormais clairement séparé : La Grande et la Petite laïcité.

Dire "Petite laïcité" ce n'est pas minorer l'importance historique de cette petite dernière. Héritée des furieux débats qui secouèrent la Chambre des députés en 1901 et 1905, cette laïcité scolaire vit la République envoyer l'Armée française dans les couvents, la veille de la Grande Guerre. Il s'en suivit près d'un siècle de guerre scolaire sans merci, jusqu'au grand soulèvement populaire de 1984, pour la Liberté, contre le Monopole. Bilan de ces luttes aux frontières de la guerre civile : de l'école publique, ironie du vocabulaire, les Français unanimes ont fait un sanctuaire que l'Europe se prend depuis peu à nous envier.

---

<sup>1</sup> Dans l'Empire romain, les flamines étaient les fonctionnaires chargés du religieux.

La «Grande laïcité» ? Il faut aller la chercher loin dans le temps. Au-delà même de la Réforme et d'hommes comme Locke, Bayle et Spinoza, à Rome, Athènes et jusqu'à Jérusalem. C'est la laïcité fondatrice, celle qui depuis la Bible tranche au rasoir entre le Temple et la Loi, la Politique et la Religion, le Pouvoir et le Message, le Trône et l'Autel, l'Eglise et l'Etat. Les Américains que nous jugeons volontiers aussi bondieusards et "évangéliques" qu'hypocrites en ont fait le socle de leurs libertés. Il est bon de relire par ces temps de pugilats sur les bords de la Seine, la première phrase du premier amendement de la constitution des Etats-Unis d'Amérique en date du 15 décembre 1791, moins d'un an avant les massacres Parisiens de septembre 1792, prélude à la Terreur : «Le Congrès ne fera pas de loi en matière de religion». N'en déplaise aux «autorités morales et religieuses», en ce mois de mars 2004 le Parlement français n'a pas voté une loi en matière de religion. Nos amis américains auront du mal à le comprendre. Ils devront s'y faire. La laïcité qu'ils ont instituée par «covenant», nous avons du l'arracher par le fer et le sang .

Considérons maintenant ceux de nos compatriotes qui - à dire de «flamines» - se sentiraient agressés en tant que musulmans par la loi contre le Voile. C'est un contresens total. L'objet et le résultat sont de leur garantir sur notre sol les avantages d'une liberté individuelle et d'une paix civile dont trop de terres d'islam sont encore privées.

C'est à double titre que la France peut être dite « Une chance pour l'Islam ». Tout d'abord parce qu'en France, les multiples mouvances, obédiences, écoles et nations d'islam, seront obligées de compromettre entre elles au meilleur d'un terme qui ne veut pas dire céder mais « s'entendre ». En France aucun islam ne pourra s'imposer à son voisin d'héxagone : le sunnite pas plus que le chiïte, le malékite ou le wahabite pas plus que l'hanéfite, le marocain et l'algérien, le Turc et l'arabe, l'arabe et le Persan. Mais surtout, minoritaire en France, l'islam français que nous souhaitons réconcilié en son sein, devra "compromettre" avec la République. C'est la loi de la majorité. C'est la loi de la démocratie. Qui ose encore la dire négociable ? En ceci, et en ceci seulement, du seul fait de ces deux contraintes, l'Islam de France sera «réformé» ou ne sera pas. Avec son génie "laïc", Michelet avait décelé le principe fondateur de la Réforme : *«Un acte autrement hardi venait d'avoir lieu dans Paris, à l'insu de tout le monde. Appelons-le de son vrai nom, qu'ignoraient ceux mêmes qui le faisaient : la république réformée. Du 26 mai au 29 mai 1559, une assemblée générale des ministres de France avait eu lieu au faubourg Saint-Germain. Pendant ces violentes disputes du Parlement, au milieu de bûchers, au sein d'un peuple furieux qui massacrait jusqu'à des catholiques suspects de tolérance, ces hommes intrépides, de toutes les provinces, vinrent siéger en concile. Dans leur gravité forte, ils écrivirent leur foi, leur*

*discipline et l'acte de naissance de la démocratie religieuse. "Nulle église au-dessus des autres" ; deux fois par an s'assemblent les ministres, chacun amenant un ancien et un diacre eux mêmes élus par le peuple. Voilà la base républicaine de l'église de France.*

*Tout cela calqué sur Genève ; mais combien différent, en résultat, quand on transportait de la petite ville au royaume de France, à cet empire immense que la Réforme allait se créant aux Pays-Bas et en Ecosse, en Angleterre, bientôt en Amérique !" <sup>2</sup>*

Enfin, chacun entend ici ou là les adversaires de la loi brandir la pudeur, la liberté, la culture propre, les convictions, la foi de jeunes collégiennes et lycéennes. C'est se montrer bien aveugles sur la corrélation absolue qui existe depuis que le monde est monde entre le statut de la femme et la Grande Laïcité au sens biblique du terme.

Sur ce point brûlant, évoquons la formule à peine adaptée d'un protagoniste des combats de 1901 et 1905 : le pasteur Thommy Fallot s'écriait : "Dieu seul est laïc ! Hélas l'homme a des maladies religieuses, cléricallement transmissibles par voie masculine chez les peuples dits du Livre, Francs Maçons compris".

Que personne ne sourie ni ne proteste trop vite. Sous la légèreté apparente du propos se cache le rappel de ce que tous les clergés de tous temps ont fait subir à la femme en religion. Et leurs dignes héritiers mâles et laïcards anticléricaux n'ont fait que les imiter en politique comme en société. Prenons en pour preuve suffisante que les pères de la "Petite Laïcité" n'ont pas songé un instant à donner le droit de vote aux femmes. Et que penser de ces historiens, de ces sociologues de ces « spécialistes » qui dans cette affaire n'ont vu ni la Famille, ni la Femme, avec en perspective une explosion de contentieux international de droit privé entre les deux rives de la méditerranée.

Le tumulte né de la question musulmane telle que chauffée à blanc depuis le 11 septembre 2001 nous impose de lever le nez des petits guidons scolaires de la «Petite laïcité» pour réfléchir et trancher de l'essentiel, de ce qui fonde la France comme République, comme Démocratie, comme Nation. Certains, pour travestir la réalité ont voulu disqualifier le débat en parlant d'un pugilat de chiffonniers autour d'un morceau de tissu. Les mêmes sont allés jusqu'à évoquer la bête humaine. Dieu merci pour le pays mais hélas pour eux sous le chiffon se cachaient la LIBERTE et la FEMME. Pas l'extrême droite !

**Pierre Patrick KALTENBACH**

---

<sup>2</sup> Histoire de France au XVII<sup>e</sup> siècle. Edition 1856. Volume 3, "Guerres de religion,,ch 9.

# La laïcité à l'alsacienne, un autre modèle

par Bernard JOUANNO

*Un exemple bel et bon. Un esprit à généraliser.*

Pendant des semaines et des mois, le projet de « loi sur le voile » a mobilisé les énergies, occupé les médias, entretenu la polémique. Donnant lieu parfois à des joutes sémantiques où les tenants des « signes visibles » se sont affrontés dans un débat sans fin aux partisans des « signes ostensibles » ou « ostentatoires ». Il n'est pas sûr que, au terme, le dossier soit devenu plus clair ! Il n'est pas sûr que, au terme, les arguments des uns et des autres aient révélé « ce que nous voile le voile », pour reprendre l'expression de Régis Debray.<sup>1</sup> Beaucoup ont eu le sentiment que le problème était peut-être ailleurs, dans la difficile question de l'intégration à la société française de la communauté musulmane.

Quoi qu'il en soit, les discussions sur le foulard et sur le voile ont remis à l'ordre du jour la réflexion sur la laïcité. C'est en effet un projet de loi « relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics » que les députés ont adopté à une grande majorité<sup>2</sup> le 10 février dernier. Suivis de près par les sénateurs le 3 mars.

Le texte voté par les députés précise que la loi est applicable partout sur le territoire national. Y compris, dit l'article 2, « dans les îles Wallis-et-Futuna et à Mayotte ; en Nouvelle Calédonie, dans les établissements publics d'enseignement relevant de la compétence de l'Etat... ». Quels que soient les contextes culturels et les formes historiques de laïcité adoptées ici ou là. A l'île de la Réunion, les responsables politiques et religieux, très sensibles à la question, restent sur leurs gardes. Même si les médias hexagonaux n'en par-

<sup>1</sup> Régis Debray, *Ce que nous voile le voile. La République et le Sacré*. Gallimard. 54 p.

<sup>2</sup> Au terme d'un débat de plus de 21 heures auquel ont pris part 120 députés, le texte a été adopté à la grande majorité : 494 votes pour, 36 contre et 31 abstentions

lent pas, le problème existe ! Au fil des années, en effet, les communautés chrétiennes, musulmanes et hindoues ont trouvé un « modus vivendi » fait d'acceptation mutuelle et de compréhension réciproque. « A la Réunion, prévenait en décembre dernier, Mgr Gilbert Aubry, évêque de Saint-Denis, nous sommes dans une situation particulière et originale où le fait religieux est déjà inscrit visiblement et sans problème dans la société. Il ne faudrait pas que des décisions au niveau national viennent casser, soit directement, soit par réaction ce qui existe ici. » Dans une lettre au Président de la République, Idriss Issop-Banian, président du groupe inter-religieux de la Réunion, exprimait la même inquiétude : « Nous craignons, insistait-il, qu'une loi qui focaliserait l'opinion sur le voile islamique exacerbe des passions et brise ici, par des effets induits, un équilibre que nous avons mis des décennies à construire ».

Plus proches de Paris, mais riches aussi d'une histoire singulière, un certain nombre d'Alsaciens et de Mosellans s'interrogent : « Quelles conséquences cette loi aura-t-elle sur notre région où l'Etat et les cultes ont trouvé un modus vivendi fait de confiance et de respect ? »

### **Le Concordat, c'est la concorde**

L'Alsace-Moselle est en effet un cas à part. Pour des raisons historiques, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 n'y est pas applicable. C'est donc le concordat de 1801, les articles organiques de 1802 et les décrets ultérieurs qui définissent les relations entre l'Etat et les cultes reconnus : l'Eglise catholique (1.950.000 fidèles), deux Eglises protestantes (l'ECAAL, l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, 225.000 fidèles ; l'ERAL, l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine, 43 000 fidèles), et le culte israélite (environ 30.000, dont 20.000 en Alsace et 10.000 en Moselle). A la satisfaction générale !

Dans un rapport (2001), consacré aux crédits du ministère de l'Intérieur, le député socialiste René Dosière insistait sur l'influence du concordat comme « élément structurant de la société », notamment en matière de cohésion sociale et de tolérance. Réalisé quelques mois plus tôt par l'Institut de droit local de Strasbourg et l'université Robert-Schuman, un sondage révélait que 90% de la population considéraient le droit local des cultes comme un avantage. Venant de la France de l'intérieur (il est originaire de Nantes), Mgr Joseph Doré, archevêque de Strasbourg, d'abord réticent, a très vite perçu l'originalité du régime local des cultes et du statut scolaire particulier à la région. Depuis la loi Falloux (1850) en effet, l'enseignement religieux est obligatoire dans tous les établissements publics, et généralement assuré par des instituteurs et des professeurs reconnus et rémunérés par l'Etat. Le contexte a évolué, mais la règle demeure.

« Ce qui est obligatoire, précise Mgr Doré, ce n'est pas que tous les jeunes y participent, mais que les établissements le proposent et l'organisent, au même titre que les autres matières prévues dans les programmes. « Pour les responsables des Eglises protestantes en Alsace, poursuit un document interne, l'enseignement religieux à l'école publique constitue, dans le cadre du statut local, une chance que chaque génération peut se réapproprier. Même s'il fait figure d'exception en France, à l'échelle européenne un enseignement de ce type serait plutôt la règle, avec des nuances très nombreuses, façonnées en fonction du paysage religieux, des relations Etat-Eglises, de la culture scolaire nationale et des héritages confessionnels particuliers. »

Le travail en commun, sur le terrain sociétal et scolaire, a obligé tous les partenaires à se fréquenter, à se connaître, à se rencontrer dans un véritable climat de respect, de confiance et de collaboration. « Nous sommes en relation permanente avec les autorités académiques et administratives, précise le P. Pierre-Philippe Bayart, responsable des aumôneries de l'enseignement public pour l'Alsace. Je rencontre régulièrement les chefs d'établissement, les enseignants... Nous nous connaissons bien, et nous avons, je crois, le sentiment commun d'être engagés dans la même tâche éducative. Sans prosélytisme et dans le respect des consciences. » « Le système concordataire met tous les cultes en situation d'égalité par rapport à l'Etat, indique le P. Bernard Xibaut, chancelier à l'archevêché. Nous sommes tous des partenaires égaux. L'Etat ne nous annexe pas ! Nous n'annexons pas l'Etat ! »

Reste la question de la présence des musulmans ! Ils sont de 110.000 à 120.000 en Alsace-Moselle. Originaires surtout du Maghreb (60%) et de Turquie (30%). Comment les intégrer dans le régime local alsacien-mosellan ? Le moment est venu, pensent certains, de remettre en cause le régime au nom même de la laïcité. Il a fait son temps et n'est plus de saison. « A l'heure où la nation estime qu'il est nécessaire de réaffirmer la laïcité comme un principe fondamental de la République, peut-on admettre que ce principe ne doive pas s'appliquer sur une parcelle de territoire de cette dernière ?, interroge Rodolphe Cahn, président de la Licra de Mulhouse. L'existence même du cours de religion en Alsace-Lorraine constitue une entorse au principe de l'école publique et laïque. »

### **La laïcité sera-t-elle tolérante ?**

Il s'agit là d'un mauvais et injuste procès, se défendent en chœur les responsables des différents cultes reconnus. Le 19 janvier dernier, les « évêques des diocèses catholiques de Strasbourg et de Metz, et les présidents des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine », s'élevaient contre cette inter-

prétation, et soulignaient, dans une déclaration commune, « leur attachement à la laïcité telle qu'elle est vécue dans les trois départements d'Alsace et de Moselle. » « Le régime local des cultes, affirment les Eglises, permet d'établir des relations sereines et équilibrées entre les autorités civiles et religieuses. Ce régime ne doit pas être considéré comme une exception aux principes de la laïcité républicaine, mais bien comme l'une de ses affirmations possibles... L'expérience montre aussi la modernité de ce régime local, notamment par l'affirmation du pluralisme culturel et religieux. » « Le statut local de nos cultes, poursuit le pasteur Jean-François Collange, président du directoire de l'ECAAL, loin d'apparaître comme le squelette fossilisé de quelque animal religieux préhistorique, peut s'inscrire sans complexe dans le cadre d'une laïcité ouverte et tolérante. »

Même constat et même analyse du côté de la société civile et de Jean-Marie Woehrling, président de l'Institut du droit local alsacien-mosellan. « Le débat sur le foulard à l'école, écrit-il, a relancé la discussion sur le régime particulier applicable en Alsace et en Moselle. Diverses voix ont mis en doute sa légitimité en regard des exigences du principe de laïcité. Certains prétendent qu'on ferait aux Alsaciens-Mosellans des concessions que l'on refuserait aux musulmans. Une telle présentation est inadmissible. A juste titre, les Alsaciens et Mosellans se considèrent comme aussi bons républicains et laïques que le reste des Français. »

Les statuts locaux ont permis de tisser de véritables rapports de confiance et de solidarité entre l'Etat et les cultes reconnus. Ils ne sont pas figés, ils ne sont pas exclusifs. « Ces statuts, indique Jean Woehrling, concernent aujourd'hui l'Eglise catholique, deux Eglises protestantes et le culte israélite. En principe de nouveaux statuts de ce type pourraient être établis pour d'autres cultes s'ils le demandent, s'ils offrent des garanties équivalentes et si l'Etat l'accepte. »

Les Eglises et la communauté juive y seraient plutôt favorables. A certaines conditions ! « Nous ne sommes pas opposés à la reconnaissance statutaire de l'islam ni à l'enseignement de la religion dans les écoles, indique le P. Bernard Xibaut, chancelier de l'archevêché. Il est préférable d'avoir un islam enseigné dans les écoles que promulgué dans les caves. Mais il convient qu'il réponde aux conditions prévues pour tous : une autorité religieuse authentifiée, partenaire de l'Etat ; des enseignants formés, désignés et sous le contrôle d'une autorité ; des programmes et des contenus validés par les autorités religieuses ».

Les autorités musulmanes, du moins certaines, connaissent l'enjeu du débat. Et sont prêtes à jouer le jeu. « Si le gouvernement veut nous traiter en toute

égalité, observe Mohamed Latahy, ancien président de la mosquée de Strasbourg et membre du Conseil régional du culte musulman (CRCM), il doit nous reconnaître comme un véritable partenaire. A nous d'accepter la laïcité et de nous conformer au statut local. »

Loin d'être des nostalgiques, les Alsaciens-Mosellans prétendent, avec leur statut spécial, être les pionniers et les prophètes d'une laïcité tolérante, ou pour reprendre les catégories de Régis Debray, d'une « laïcité d'intelligence » et non d'une « laïcité d'incompétence ». « Avec l'élargissement de l'Union européenne, argumente le pasteur Jean-François Collange, président du directoire de l'ECAAL, on s'aperçoit que c'est la laïcité à la française qui est atypique. Tous les autres pays ont, de fait, établi des relations de partenariat avec les Eglises et les cultes, en reconnaissant leur rôle irremplaçable dans la société. Doit-on pour autant déclarer qu'ils ne sont pas laïcs ? La France n'est qu'un modèle parmi d'autres. »

Un modèle parmi d'autres. Né et grandi dans un contexte de guerre déclarée ou de guerre froide, il a eu tendance à se considérer comme le modèle parfait, unique, irremplaçable, exclusif. Au point de ne pas accepter que d'autres modèles soient possibles ou même envisageables. « Pourtant, estime le sociologue Jean-Paul Willaime, à trop insister sur la laïcité comme valeur nationale, on perd de vue son universalité. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'exclut pas forcément un certain nombre de collaborations, de partenariats entre autorités politiques et religieuses. Nous n'avons pas le monopole de la laïcité et l'Europe est plus laïque qu'on ne le pense. »

**Bernard JOUANNO**

#### ALAIN

« Un prêtre pourrait être combiste, car il n'est point vrai que cette politique, radicalement républicaine, ait pour fin de contrarier ou de favoriser telle ou telle opinion de l'ordre moral ou religieux. Et le vrai prêtre se sent même plus libre et plus digne, lorsqu'il n'est pas l'allié ni le serf des puissances politiques ».

*(Propos sur les pouvoirs)*

# Pour un meilleur usage de la laïcité

par Jean CHÉLINI

*La laïcité modèle 1905 a atteint son but vis-à-vis du christianisme.  
Elle est mal adaptée au cas de l'Islam.*

**J**e ne suis pas de ceux qui pensent que la laïcité est la panacée pour tous les maux de la France. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les dirigeants de la République estimaient que dans leur majorité le clergé et les fidèles demeuraient hostiles au régime et à la démocratie et restaient attachés à la monarchie. A leurs yeux détacher les Français du catholicisme, affaiblissait l'Eglise et renforçait la République. La laïcisation de l'école et de tous les services publics, puis la Séparation de l'Etat et des cultes reconnus en décembre 1905, permettaient ainsi d'enlever à l'Eglise catholique, - car c'était elle qui était visée -, ses moyens les plus importants d'agir sur l'opinion.

A terme le but a été atteint et même dépassé, car malgré de sévères affrontements, la Séparation a été mise en œuvre sans trop de violence publique et avec le temps a été progressivement aménagée et acceptée. La condamnation par Pie XI de l'Action française en 1927, le développement de l'Action catholique et les progrès de la réflexion politique dans les milieux catholiques ont rapproché entre les deux guerres le clergé et les fidèles de la République. L'entrée des chrétiens dans la Résistance aux côtés des militants socialistes et communistes a permis, à la Libération, à travers le MRP de sceller leur ralliement que Léon XIII n'avait pas obtenu cinquante ans plus tôt. De l'affaire Dreyfus jusqu'en 1939, il n'y avait pas eu pratiquement un seul catholique au gouvernement ni à la tête des services publics ou des grands secteurs d'activité du pays. Aujourd'hui les catholiques sont partout dans les allées du pouvoir et constituent en France, les gros bataillons des défenseurs des institutions de la République et de la démocratie parlementaire.

### **On a éteint les étoiles**

Un autre résultat a été obtenu, souhaité par les artisans les plus anticléricaux de la loi de Séparation à la Chambre : « Nous éteindrons les étoiles au ciel », avait promis le socialiste Viviani ! Peu à peu l'ostracisme chassant la religion des écoles et des collèges, a réduit à néant au fil des ans la culture religieuse des jeunes, ce que la Révolution culturelle de mai 1968 a accéléré et qui aboutit à l'ignorance actuelle des petits Français des réalités de la foi chrétienne, de son vocabulaire, des institutions de l'Eglise et de ses structures. Des pans entiers de notre patrimoine littéraire, artistique, monumental sont devenus incompréhensibles aux écoliers comme aux collégiens et beaucoup d'enseignants ne peuvent ni ne veulent y remédier. Les dégâts sont si spectaculaires et si graves culturellement que l'Education nationale vient de prévoir de développer l'enseignement de l'histoire des religions dans le cursus scolaire, en les mettant sur un pied d'égalité, sans accorder de priorité à l'héritage chrétien de notre patrimoine culturel, laïcité oblige ! Pourtant les promoteurs de l'idée pensent ainsi réparer des décennies d'instruction areligieuse et d'absence d'enseignement de critères moraux fondés sur une éthique métaphysique. Il est bien évident que cela ne peut concerner que les générations à venir, car il n'est guère question de recycler ceux auxquels on n'a jamais parlé de religion ! Mais comment espérer que l'histoire des religions puisse fournir aux élèves une connaissance vivante de ces mêmes religions et offrir simultanément des repères moraux ? L'archéologie religieuse n'est guère propice aux élans mystiques ou à l'enseignement de valeurs morales, sinon le plus souvent *a contrario*. Les jeunes issus de familles sociologiquement chrétienne ont l'habitude d'entendre critiquer le christianisme, mais comment faire accepter aux jeunes musulmans une lecture critique de l'histoire de l'Islam ou des enseignements coraniques, ce qui est absolument rejeté par leur milieu culturel !

Dans la mesure où la laïcité à la française avait assez bien contribué à couper les racines catholiques des jeunes Français, il est apparu au législateur qu'en la dépoussiérant un peu, elle pouvait avoir le même effet sur les jeunes musulmans dont les revendications identitaires gênent l'administration. Cette persuasion aboutit à la loi sur l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école. La méprise est double, on s'est trompé sur la laïcité et sur la culture religieuse islamique. Pour les chrétiens la distinction entre la compétence de l'Etat et celle de l'Eglise, malgré quelques confusions initiales, est acquise depuis longtemps. Le droit pour l'Etat de prendre des mesures réglementaires dans le domaine religieux était reconnu sous l'Ancien Régime et au XIX<sup>e</sup> siècle dans le système concordataire. C'est en usant brutalement de ce droit régalien à l'encontre de l'Eglise catholique et des deux autres cultes reconnus que la Séparation a été

opérée et les mesures de laïcisation prises. L'Etat agissait envers des religions nationales qu'il connaissait bien, en particulier l'Eglise catholique avec laquelle il avait été lié si longtemps. Même meurtris les catholiques sont restés des citoyens fidèles prêts à faire leurs devoirs patriotiques et civiques.

### **Oblitérera-t-on le croissant ?**

Face à l'Islam qui se développe et s'affirme en France, la laïcité brandie comme une arme de dissuasion s'avérera inopérante. Malgré les dires apaisants des politiques promoteurs du projet et de l'administration qui la met en œuvre, les musulmans ne sont pas prêts à s'intégrer dans une citoyenneté commune et dans un univers culturel qui n'est pas le leur et dont ils rejettent les repères et les valeurs d'origine chrétienne. Personne ne leur a dit qu'en France la laïcité était chrétienne. Pour eux l'absence de religion officielle revient à une profession d'athéisme et les plus éclairés et les plus fortunés d'entre eux préfèrent mettre leurs enfants dans des écoles privées catholiques où l'on parle de Dieu et de la morale, plutôt qu'à l'école laïque ! Pour les musulmans de France, l'Islam préserve leur identité et leur culture, ils veulent l'afficher pour s'affirmer comme tels. Dans ce contexte, la loi sur le voile ne fera qu'exacerber leur prurit identitaire.

Les musulmans acceptent d'autant moins la loi qu'ils la sentent hypocrite. Elle vise le voile, même si les législateurs ont juré le contraire ! Depuis des décennies, les croix, les étoiles de David, les mains de Fatma ornent le cou des filles et parfois des garçons, sans que personne n'ait jamais songé à leur ôter ! Le voile spectaculairement identitaire est visé. Il fallait expliquer, ce qui électoralement était impossible, que l'on ne voulait pas d'une proclamation publique de l'identité islamique. La majorité des Français de tradition chrétienne, acceptent parfaitement la laïcité de l'Etat, mais sont choqués par ces manifestations voyantes d'une religion nouvelle sur le sol métropolitain. Ils acceptent que l'Etat soit neutre en matière religieuse, ils supportent mal qu'il aide les musulmans à s'organiser, à s'instruire dans leur religion, alors qu'il a travaillé en sens contraire pendant des décennies par rapport au christianisme. L'Islam public serait-il une nouvelle espérance religieuse pour la France ? Nous comprenons que les hommes d'Eglise tiennent un discours très irénique en ce domaine. Mais les citoyens peuvent exprimer leur désaccord. La constitution d'une communauté musulmane identitaire et puissante constitue à terme un danger pour l'unité de la République. L'Etat doit appliquer à l'Islam le même traitement qu'aux autres cultes, que ses fidèles s'organisent par leurs propres moyens et qu'ils s'intègrent dans la civilisation commune d'un pays largement de tradition et de culture chrétiennes. Ainsi l'Etat fera un bon usage de la laïcité, appliquée à tous, en tenant compte de l'histoire et de la civilisation de notre pays.

*Jean CHÉLINI*

# La laïcité en Turquie

par Didier CAILLIAU

*Qui l'eut cru ? Les Turcs sont plus laïcs que les Français. Est-ce durable ?  
Est-ce compatible avec l'entrée dans l'Union européenne ?*

**E**n Europe, seuls deux Etats sont officiellement laïcs : la France et la Turquie. En 1923, la Turquie, conduite par le génial Mustafa Kemal Atatürk (père des Turcs) abolit l'Empire et sur les ruines de cet Empire, la République est proclamée. Un an plus tôt, le sultan avait été invité à quitter le pays. Il avait transmis à son cousin son titre de calife ou commandeur des croyants, c'est-à-dire chef de tous les musulmans du monde. Or, ce titre n'engage plus que celui qui le porte. En effet, les arabes, aidés des Anglais, se sont débarrassés des Turcs. Lors de la Grande Guerre, seules quelques tribus afghanes avaient répondu à l'appel à la Djihad lancé par le sultan. Un an plus tard, en 1924, la République abolit le califat et le prince rejoint ses cousins quelque part entre les rives du Léman et la Promenade des anglais à Nice. La laïcité est proclamée et devient une réalité constitutionnelle intangible.

## **Une laïcité totale**

Débarrassée de ces oripeaux du passé, la jeune République retire l'islam du droit. L'empire, sous la présence d'esprits éclairés, avait déjà réduit l'emprise de l'islam et de ses tribunaux, notamment en laïcisant le droit commercial et en modernisant la Charia, par l'adoption d'un code civil musulman, le « *mecelle* ». La République adopte le code civil suisse en 1926 et le code des obligations du même pays en 1929. La procédure civile est imprégnée de celle en vigueur dans le canton de Neuchâtel. Le code pénal est une transposition du code italien. Le code de commerce est imprégné des codes allemand et helvétique. Le droit administratif est une reprise du droit français. La Constitution de 1924 est turque. Elle témoigne des préoccupations d'Atatürk :

moderniser le pays et pérenniser les institutions et valeurs de la république. Les parlementaires ne comptent plus de docteurs de la foi. Le droit s'applique désormais à tous, sans distinction de religion.

L'éducation est soustraite des milieux religieux musulmans. La loi de 1924 sur l'unité de l'enseignement adopte une éducation unifiée et laïque où seules les valeurs turques et occidentales y seront enseignées. Sont tolérées les écoles catholiques que fréquentent l'élite et une partie des proches d'Atatürk.

Le religieux a perdu son influence politique et juridique. Pour s'assurer qu'il ne conteste pas sa nouvelle place, le seul susceptible de pouvoir gêner, compte tenu du nombre de ses fidèles, le culte majoritaire sunnite est placé sous le contrôle de l'Etat à travers la direction des affaires religieuses (« *la Diyanet* »). L'Etat nomme et finance le clergé. Les sermons sont rédigés à Ankara.

Aucun pays musulman n'a été aussi loin, preuve, sans doute, de la spécificité turque dans le monde musulman, parce qu'à cheval entre Occident et Orient. La laïcité turque n'est pas que la séparation du religieux et du politique, elle est aussi et surtout une arme au service de la modernisation de la société.

### **Evolution ou amodiation ?**

Il reste que la laïcité turque s'est figée à la mort en 1938 de son précurseur Atatürk. Depuis, la classe politique a accepté son caractère intangible et « *sacré* », selon la Constitution de 1982, tout en multipliant les concessions, notamment dans l'enseignement. Aujourd'hui, la démocratisation aidant, le tabou s'effrite. Les Alevis, qui se reconnaissent en Ali, le gendre du prophète, entre 15 et 20 millions de personnes en Turquie, demandent la reconnaissance de leur spécificité par l'Etat. D'autres, dont chez les Alevis, demandent l'extension de cette reconnaissance aux églises chrétiennes et au culte juif, aujourd'hui ultra-minoritaires. Certains s'élèvent contre la mention de la religion dans la carte d'identité, au grand dam des responsables chrétiens et juifs qui craignent leur dissolution dans la société. Les « *islamistes* » au pouvoir militent pour une laïcité où l'Etat n'est plus militant laïc mais garant de la liberté de tous les cultes, laissant ainsi aux familles et aux individus la liberté d'école et de vêtement. Comme gage de sa bonne foi, le gouvernement actuel se dit prêt à autoriser l'ouverture d'un séminaire grec orthodoxe à Istanbul.

Au-delà des intentions prêtées, depuis octobre 2002, le gouvernement musulman conservateur a légiféré en faveur de sa conception affichée de la

laïcité. Tout d'abord, les fondations religieuses non musulmanes peuvent désormais acquérir et vendre des biens immobiliers, sur simple autorisation de la Direction générale des Fondations, au même titre que les autres fondations. Ensuite, le culte alevi est désormais enseigné dans les écoles dans le cadre des cours obligatoires de morale et de religion. Enfin, le droit de ne pas mentionner de religion sur la carte d'identité est désormais admis par circulaire administrative.

Il reste encore à faire. Espérons que cette modernisation ne sera, ni tributaire des relations avec l'Europe, ni l'apanage d'un seul parti.

*Didier CAILLIAU*

#### **MAIMONIDE**

« Ceux qui incitent à l'idolâtrie une ville israélite sont passibles de la lapidation, même si personnellement ils n'ont pas adoré l'idole, dès qu'ils ont entraîné les habitants de leur ville à pratiquer son culte. Les habitants de la ville séduite sont passés au fil de l'épée ».

*(Le livre de la connaissance. Ch. IV)*

# Quelle laïcité en Europe ?

sous la direction de Jean-Dominique DURAND

*Compte-rendu d'un colloque international organisé à Rome, en mai 2002,  
dans le cadre du Centre culturel Saint-Louis de France.*

Ce colloque s'est caractérisé par la diversité de formation des intervenants italiens et français (politiques, hauts fonctionnaires, historiens, philosophes, juristes, sociologues) ainsi que par leur diversité religieuse avec notamment la présence et l'intervention remarquable du Cheikh Khaled Bentounès, guide spirituel de la Confrérie Alaouiya de Nice. Comme le rappelle Jean-Dominique Durand dans son introduction, ce colloque "n'avait pas pour ambition de traiter du problème de la laïcité dans son ensemble, sur lequel on dispose de nombreux ouvrages, mais simplement en s'arrêtant sur les points de vue français, italien et du Saint-Siège, d'ouvrir un débat à partir de conceptions et d'enjeux différents".

En effet, on peut dire que le concept même de laïcité présente la particularité de ne pas recouvrir les mêmes réalités d'un pays à un autre en Europe. Le mot n'existe pas en anglais. Si en français et en italien les deux termes sont voisins, en fait ils recouvrent des réalités différentes. Pour parler de laïcité, il n'y a pas une définition simple, ni surtout commune. La laïcité est-elle une particularité hexagonale ? En effet, la France est le seul pays européen à avoir explicitement affirmé la laïcité dans sa Constitution. S'agissant des relations entre l'Etat et les Eglises en Europe, Mgr Roland Minnerath, professeur à l'Université de Strasbourg, nous dresse lors de son intervention un état des lieux objectif et précis. On peut ainsi distinguer trois modèles parmi les pays de l'Union européenne.

## Trois modèles de laïcité

Le premier correspond aux pays reconnaissant une religion d'Etat. C'est le cas en Angleterre où la reine désigne l'archevêque de l'Eglise anglicane. La Grèce consacre l'Eglise grecque orthodoxe comme religion d'Etat. Au Danemark et en Finlande l'Eglise protestante luthérienne est une religion officielle et reçoit des subventions publiques pour ses activités, en particulier de santé et d'enseignement.

Le deuxième modèle combine la séparation des Eglises et de l'Etat avec un statut officiel accordé à certaines religions. En Allemagne, par exemple, les religions reconnues ont le droit de dispenser un enseignement religieux dans les écoles, elles perçoivent une part de l'impôt sur le revenu. Le système autrichien suit la même inspiration. Au Luxembourg, sur le fondement juridique du Concordat napoléonien, les quatre religions catholique, protestante, orthodoxe et juive sont reconnues.

Enfin, le troisième modèle correspond à un régime de séparation simple entre les Eglises et l'Etat. On cite avec raison les Pays-Bas comme un modèle de séparation complète entre les Eglises et l'Etat, institué depuis 1798. Il repose sur quatre principes : l'Etat ne s'immisce pas dans le contenu du dogme religieux ; il ne s'occupe pas de l'organisation des religions ; il traite également religions et philosophies humanistes ; il n'y a ni religions établies, ni religions prohibées. Ces principes ont été inscrits dans la Constitution de 1983. La Suède, en 2000, a mis fin au statut d'Etat dont bénéficiait l'Eglise luthérienne.

Les pays du sud de l'Europe, Portugal, Espagne et Italie ont inscrit dans leur Constitution le principe de la séparation au sens de l'autonomie réciproque de l'Eglise et de l'Etat mais ils envisagent une collaboration si le bien des citoyens le demande. Le Portugal a modifié en 1971 le Concordat de 1940 qui reste applicable à la seule Eglise catholique et a adopté en 2001 une loi sur les libertés religieuses. L'Espagne a connu une évolution comparable : la Constitution de 1978 d'abord, puis la loi sur la liberté religieuse de 1980 réglementent la séparation du pouvoir politique et des Eglises. Quant à l'Italie, son évolution a été similaire même si sur le plan institutionnel ce pays ne connaît pas le régime de séparation : les relations entre l'Eglise et l'Etat sont régies par un Concordat et ce principe est inscrit depuis 1974 dans la Constitution avec l'arrivée au pouvoir de la démocratie chrétienne. En 1984, un nouveau Concordat a été signé, qui reconnaît la liberté de l'Etat et celle de l'Eglise. L'Etat a également signé des accords avec d'autres religions. En un siècle l'Italie a su passer du régime anticlérical du Risorgimento à une laïcité ouverte, pragmatique, sans complexe vis-à-vis des réalités religieuses qui jouent pleinement leur rôle dans la société.

Pour la France, la Révolution marque l'acte de naissance de la laïcité dans son acception contemporaine. Avec le Concordat de 1801 débute une période de stabilisation politique qui se maintient tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle. Progressivement Eglise et République s'affrontent de nouveau dans ce qu'Emile Poulat a appelé "le conflit des deux France". Entre 1880 et 1905 deux

conceptions de la laïcité s'opposent. L'un combatif et anticlérical, l'autre plus libéral et tolérant prônant la séparation mutuelle de l'Etat et des religions dans le respect de toutes les options spirituelles. La laïcité s'enracine alors dans nos institutions avec la loi républicaine du 9 décembre 1905 qui sépare les Eglises de l'Etat. Malgré ses omissions, ses coups de force et ses violences symboliques, la laïcité au 20ème siècle réussit à transformer un étendard de combat en valeur républicaine largement partagé. L'insertion en 1946 puis en 1958 de la laïcité parmi les principes constitutionnels consacre cet apaisement. Alors qu'en 1905, la loi de séparation avait été conçue essentiellement par rapport à l'Eglise catholique, aujourd'hui le temps de la laïcité de combat est semble-t-il dépassé, laissant la place à une laïcité apaisée, reconnaissant l'importance des options religieuse et spirituelle, attentive également à délimiter l'espace public partagé.

Comme le souligne Jean-Dominique Durand on peut dire "qu'au-delà des apparences, les positions française et italienne se sont finalement singulièrement rapprochées, à partir des matrices culturelles et philosophiques et des modèles d'Etat différents, autour du concept de "légitime et saine laïcité" selon la formule de Pie XII". Ce double mouvement français et italien qui tend à rapprocher les deux pays s'observe aussi au plan européen. Aujourd'hui il semble qu'une tendance au rapprochement des régimes européens s'esquisse dans le sens d'une séparation entre les Eglises et l'Etat. En revanche, la différence s'accroît entre une Europe marquée par un long processus de sécularisation de la société et de la culture, voire "de sortie de la religion" selon la formule de Patrick Cabanel (Université de Toulouse-Le Mirail) et les Etats-Unis où la religion imprègne la société en profondeur selon l'intervention de Guy Haarscher (Université libre de Bruxelles).

En réalité, les pays européens connaissent les mêmes types de mutations liées à la sédentarisation sur leur sol de populations immigrées de confessions jusqu'alors non représentées. L'Islam était pratiquement absent en France métropolitaine en 1905. La France en raison de l'importance et de l'ancienneté des courants migratoires y a été confrontée la première. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ainsi que le Benelux ont suivi. L'Italie qui favorise les négociations bilatérales entre les Etats et les Eglises et se heurte à l'absence d'interlocuteur représentatif de l'Islam, suit avec intérêt la création d'un Conseil français du culte musulman. Ainsi chaque Etat aborde, avec la tradition qui est la sienne, la présence de l'Islam, obligeant la laïcité à s'adapter à une culture différente. Au-delà du mot laïcité, le problème est commun à l'ensemble de l'Europe : faire leur place à de nouvelles religions, gérer une société diverse, lutter contre les discriminations, promouvoir l'intégration et combattre les tendances politico-religieuses extrémistes porteuses de projets communautaristes. L'intervention fort

éclairée du Cheikh Khaled Bentounès contribue à affirmer le rôle d'un *islam ouvert et tolérant opposé à l'islamisme intégriste*.

### **Quelle laïcité pour l'Europe ?**

Le professeur Guiseppe Dalla Torre (Université Lumsa, Rome) en posant cette question rappelle que dans la difficile œuvre de construction de la maison commune européenne, le problème religieux surgit sous deux aspects. Le premier, c'est le respect des différentes identités et des différentes traditions qui caractérisent les Etats déjà intégrés à l'Union européenne et les autres, qui sont accueillis en son sein d'ici 2007. Le deuxième aspect concerne le rôle que les institutions européennes sont appelées à assumer face au problème religieux.

Aucun texte européen jusqu'en 1997, ne mentionne l'existence d'organisations religieuses. C'est le Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 qui a résolu le problème dans une déclaration annexée à l'Acte final de la Conférence. L'Union ne se reconnaît aucune compétence pour légiférer sur le statut juridique des organisations religieuses, compétence qui demeure celle des Etats membres. Ainsi, l'Union reconnaît l'existence des Eglises et des autres organisations fondées sur la conviction. En revanche, le problème de l'attitude que les institutions européennes doivent adopter face au phénomène religieux institutionnalisé n'a pas été abordé. Cependant on peut dire que le respect du principe posé à Amsterdam, c'est-à-dire de ne pas s'immiscer dans les différentes situations nationales des Eglises et des courants religieux peut être effectivement garanti uniquement à travers une attitude de neutralité des institutions européennes face aux différentes options prises en matière de religion.

Peut-on penser à un modèle de laïcité pour l'Europe de demain ? Les professeurs Guiseppe Dalla Torre et Francesco Paolo Casavola suggèrent le modèle italien comme modèle de laïcité, pragmatique et ouvert qui s'est peu à peu affirmé à partir de trois principes : principe de séparation entre Etat et Eglise catholique, entre Etat et confessions religieuses ; principe d'égalité ; principe de liberté religieuse. Ainsi pour le professeur Guiseppe Dalla Torre, la laïcité de l'Etat italien est un principe qui s'est progressivement dévoilé au cours des cinquante dernières années à travers l'expérience juridique italienne.

Peut-on parler du caractère "prophétique" de cette solution italienne alors que la société européenne devient progressivement une société multi-ethnique, multi-culturelle et multi-religieuse ? N'oublions pas cependant, que ce modèle italien de laïcité fut pensé en référence à une réalité socio-religieuse différente de celle qui existe actuellement en Europe. Il faut espérer que la Constitution européenne, toujours en gestation, pourra apporter un début de réponse à ce sujet.

## **Vers une laïcité post-moderne ?**

Comme nous pouvons nous en apercevoir à travers ce colloque, la question laïque n'est plus une affaire franco-française : elle concerne l'ensemble des Etats européens qui, sous le double effet de la progression de l'Union européenne vers une plus forte intégration politique et les bouleversements introduits dans les équilibres religieux et sociaux par une population de religion musulmane plus nombreuse et plus identitaire, sont appelés à s'interroger à nouveau sur leurs relations avec les religions.

Jean-Dominique Durand nous rappelle que la laïcité est un problème historique et philosophique, juridique et politique, culturel surtout. C'est pourquoi Régis Debray a parlé d'un passage d'une laïcité de "l'incompétence" (le religieux ne concerne pas l'Etat) à une laïcité de "l'intelligence" (l'Etat a le devoir de comprendre le fait religieux). Ce que confirme le père Bernard Ardura pour qui la laïcité est née du christianisme et le principe de laïcité est un "élément caractéristique de l'identité européenne qui plonge ses racines dans le christianisme". Si aujourd'hui une tendance au rapprochement des régimes européens s'esquisse dans le sens d'une séparation entre les Eglises et l'Etat derrière des processus particuliers de sécularisation, peut-on affirmer que la laïcité n'est qu'un état d'esprit ? Le secrétaire du Conseil pontifical précise "qu'il ne suffit pas pour vivre d'avoir des moyens, encore faut-il des raisons de vivre. La laïcité authentique exclut la confusion entre le spirituel et le temporel mais n'exclut pas le spirituel du temporel et le respect réciproque des compétences s'exerce en vue du bien commun des hommes. En reconnaissant le principe de laïcité, l'Etat refuse de s'immiscer dans la sphère éthique personnelle. Non seulement l'Etat laïc s'honore en le reconnaissant, mais il assure sa survie".

Même si les conceptions de la laïcité en France et dans les autres pays européens sont encore éloignées, à long terme et parce que dans l'Histoire rien n'est figé, souhaitons comme Mgr Roland Minnerath que l'on assiste à certaines harmonisations des rapports juridiques entre Eglises et Etat dans les législations des Etats membres de l'Union européenne, non pas imposées par le haut, mais induits par la contagion des normes qui apparaîtront les mieux adaptées au contexte d'une Europe post-moderne en voie d'élargissement".

***Gérard TISSET-LAROCHE***

A commander à l'Institut d'Histoire du christianisme - 18, rue Chevreul - 69362 Lyon Cedex 07. (18 euros + 2,5 euros de port).

# Crise de la laïcité : repenser la tradition

par Corine PELLUCHON

*La laïcité pose plus de problèmes philosophiques qu'elle n'en ressent.*

**P**our penser les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui, qu'il s'agisse du fondamentalisme religieux ou de la défense du principe de la laïcité dans une république qui subit elle aussi les conséquences du vide spirituel parce que le lien social est tellement relâché que la participation et l'éducation du citoyen à la citoyenneté sont devenues problématiques, il peut être utile, comme philosophe, de prendre les choses à la racine et d'abord d'établir un diagnostic sur cette crise sans confondre les conséquences et la cause du mal.

## **Prendre les choses à la racine**

Ainsi, la question de savoir pourquoi nous en sommes arrivés à cette situation de conflit renvoie à un problème philosophique : de quel héritage, c'est-à-dire de quelle problématique théologico-politique cette crise est-elle la manifestation, voire l'aboutissement ? Si elle est liée à une conception particulière du rapport entre le religieux et le politique et si elle est, par définition, ce moment délicat où les problèmes se posent avec une plus grande acuité, alors cela signifie que la tâche de la pensée n'est pas de s'épuiser en de vaines polémiques, mais de reprendre cet héritage en le critiquant, en examinant ce que nous avons gagné et ce que nous avons perdu avec les Lumières modernes. Ces dernières ont posé, dans les traités théologico-politiques du XVII<sup>e</sup> siècle, les fondements de ce qui allait devenir la démocratie libérale, qui repose sur la séparation du religieux et du politique, du privé et du public. Cette séparation a permis de trouver une solution aux guerres de religion et, même si elle n'a pas suffi à éradiquer l'intolérance ni à lutter contre la discrimination, elle reste un acquis et une condition de la paix civile.

Pourtant, elle comporte des difficultés dont les hommes du XVII<sup>ème</sup> et du XVIII<sup>ème</sup> siècles ont été plus conscients que leurs successeurs. Le prix à payer par les Modernes pour fonder une organisation politique en dehors du religieux n'est pas seulement de constater les dérives liées à l'intériorisation du contenu de la religion, au bricolage théologique et à ce désintérêt du citoyen pour la chose publique qui peut faire le lit de la barbarie. Il se peut en effet que les symptômes contradictoires de la déshumanisation progressive de la société soient dus à l'exacerbation d'un individualisme qui doit d'abord être détecté au cœur du rationalisme des Lumières.

Il s'agit, pour faire la genèse de cette crise, de remonter à ce qui constitue le présupposé moderne par excellence : l'idée que la conscience est le principe des principes, la source du droit et de la vérité. Ce statut conféré à la conscience est solidaire d'une conception de l'homme comme individu défini par le souci de sa seule conservation (Hobbes) et de la raison comme instrument des passions (Hume). La question de savoir comment expliquer le mouvement d'accélération et d'exacerbation de la modernité qui nous a fait passer d'une philosophie de la conscience et du sujet à l'affirmation de la Volonté de Puissance où l'individu ne se soumet plus à sa raison mais où la valeur est relative à son utilité pour la vie et à l'affirmation de soi exigerait un travail qui s'appuierait sur l'analyse de ce que Leo Strauss appelle les trois vagues de la modernité<sup>1</sup>. Le problème ici est de situer la crise que nous vivons - dont la loi sur le foulard islamique n'est qu'une illustration - à la lumière de la configuration théologico-politique que nous avons reçue des hommes des Lumières modernes. Cette crise n'est-elle pas l'occasion de faire un examen critique de cet héritage en préservant certains acquis modernes mais en remettant en cause un présupposé que ni les fondamentalistes ni les partisans des droits de l'homme ne discutent véritablement, à savoir *ce statut de la conscience individuelle comme source de légitimité* et cette idée que la conviction est, dans les domaines religieux et politiques, le critère du vrai et du bien ?

### **La « conviction », principe de la religiosité moderne**

Par delà tout ce qui les sépare, les fondamentalistes et les Européens qui « retournent au religieux », comme on dit un peu trop vite<sup>2</sup>, agissent comme

---

<sup>1</sup> Pour une présentation de la pensée de Leo Strauss, le lecteur peut se référer à notre article « Leo Strauss », *Dictionnaire de Philosophie politique*, sous la direction de P. Raynaud et S. Rials.

<sup>2</sup> En suggérant - comme le fait R. Debray - que ce regain d'intérêt pour le religieux va à l'encontre de la sécularisation, c'est-à-dire de ce mouvement de sortie de la religion qui désigne le fait que celle-ci n'est plus structurante. Ce qui fait le lien politique est en effet en dehors de la religion, ce qui ne signifie pas que les citoyens n'aient pas des croyances qui influencent le comportement et les décisions politiques (Etats-Unis) ni que la citoyenneté n'ait pas besoin de croyances ou de religion pour compenser l'individualisme et le matérialisme qui menacent de l'intérieur la démocratie (Tocqueville). Pour cette raison, nous suggérons d'éviter l'expression « retour du religieux » qui nous paraît prêter à confusion.

des individus. Le fondamentaliste, contrairement aux apparences et à sa revendication, agit comme un individu. Certes, il recherche une appartenance contre ces Occidentaux qui ne s'intéressent qu'aux biens privés et veut rétablir la communauté ou *Oumma*, jusqu'à se fondre en elle. Mais cette motivation consciente et affichée se distingue de son comportement de fait et de ses motivations inconscientes : le fondamentaliste se conduit comme un individu moderne, parce que ce n'est pas par allégeance à la tradition qu'il se sacrifie, mais au nom du principe moderne de la conviction. Ce faisant, « il détruit ce reste de communauté traditionnelle dans les sociétés auxquelles il appartient ». Pour ces dernières, ce que les hommes croient compte assez peu. L'essentiel est qu'ils fassent les choses comme elles se sont faites de tout temps, qu'ils suivent l'exemple ancestral. « Or, c'est cet édifice que les fondamentalistes sapent. A la place de la continuité de la tradition, ils installent la conviction, au nom du retour à la pureté primitive du message et de la Loi. »<sup>3</sup>

De son côté, l'Européen qui se cherche une religiosité à travers des livres qui sont souvent des chefs-d'œuvre de syncrétisme et passe du christianisme au bouddhisme ou emprunte à l'un telle foi, par exemple la foi en Jésus-Christ, tout en adoptant les pratiques de l'autre (la méditation) ou même certaines de ses croyances (la réincarnation), ne peut le faire que parce qu'il est persuadé que le fondement de la religion est la conviction et même l'expérience individuelle. La référence à la tradition, aux dogmes fixés par l'Eglise, la compatibilité des croyances entre elles et la communauté qui encadre la pratique de certains rites en Asie passent après la certitude que l'individu choisit son Dieu comme il le veut. Cette certitude, qui va de pair avec la valorisation de l'expérience comme lieu du rapport à Dieu et au divin, est en rupture par rapport aux formes traditionnelles de la religiosité et même aux Lumières antiques et médiévales qui n'avaient pas coupé la religion de la connaissance <sup>4</sup>. En réalité, *nous avons plus affaire à une recherche du spirituel qu'à un retour du religieux*, ce qui explique l'intérêt croissant des Européens pour les courants mystiques liés aux différentes religions. Mais, au lieu de poser, comme G. Scholem, la question de savoir en quel sens la mystique peut être une manière de maintenir *vivante* la tradition, au lieu de réfléchir à ce qu'est le symbole <sup>5</sup>, en intégrant sa pensée et son expérience à une dimension historico-métaphysique qui transcende l'individu, le « mysticisme » ou plutôt l'ésotérisme actuel est l'objet d'une quête sou-

<sup>3</sup> M. Gauchet, « Du religieux, de sa permanence et de la possibilité d'en sortir », *Le Débat*, N°127.

<sup>4</sup> Comme en témoignent toute l'œuvre de Maïmonide, en particulier *Le Guide des Perplexes*, et la fameuse formule des chrétiens du Moyen Âge, à savoir qu'il faut chercher à avoir l'intelligence de sa foi.

<sup>5</sup> Par rapport à l'allégorie, pour reprendre la célèbre opposition que Scholem emprunte à W. Benjamin et qui est au cœur de son interprétation de la kabbale.

vent désordonnée qui doit répondre aux besoins, voire aux carences affectives et psychologiques de l'individu, *terminus a quo et ad quem* de cette quête.

Or, ce primat de la conviction sur la tradition qui caractérise la religiosité de nos contemporains est un héritage de la critique des religions de la Révélation par des philosophes comme Spinoza qui, dans le *Traité théologico-politique*, invite, dès la préface, à couper la religion de la connaissance et ramène la superstition à la crainte de l'avenir, c'est-à-dire à une crainte profane qui n'est pas distinguée de la crainte divine. La philosophie, écrit-il au chapitre XIV, repose sur des principes et sur la raison, elle a pour but la vérité, alors que la foi est liée à l'obéissance. Mais la séparation entre foi et philosophie et la science de la Bible dont il énumère les règles visent surtout chez lui à assurer la défense de la liberté de penser et de philosopher, c'est-à-dire qu'elles s'opposent à la théologie, qui est un mélange de doctrines philosophiques et religieuses servant à asseoir le pouvoir de l'Eglise et à maintenir le peuple dans la dépendance. Autrement dit, la radicalité des critiques de la religion de la Révélation de Hobbes et de Spinoza s'explique par leur opposition au pouvoir de l'Eglise. Le nerf de l'argumentation de Hobbes est le refus de la double autorité - ecclésiastique et politique - et son objectif est de promouvoir ce que l'on appellera l'Etat moderne, défini par la souveraineté, c'est-à-dire que le religieux lui sera subordonné. Pour Spinoza, l'essentiel est de protéger l'exercice de la philosophie et de défendre la liberté de penser, d'écrire et même, sous certaines conditions énumérées au chapitre XXI du *TTP*, la liberté d'expression. Mais en quel sens la crise actuelle que nous vivons à la fois dans le domaine politique et religieux et qui est solidaire d'un vide spirituel est-elle l'aboutissement des Lumières modernes, qui se sont affirmées, au moment où il fallait trouver une solution aux guerres de religion, dans une rupture par rapport à la tradition ? Y a-t-il quelque chose dans la tradition qu'il faudrait réactualiser afin de préserver la démocratie libérale elle-même, comme si cette dernière ne pouvait être sauvée que par un mode de pensée qui lui est *a priori* étrangère ? Faut-il être inactuel pour être *actuel* et allier l'audace de la pensée à la modération dans les faits, comme si c'était dans le cadre des institutions nées des Lumières que l'on pouvait remettre en cause leurs présupposés, comme si c'est en repensant la tradition et en allant au-delà des oppositions apparentes que l'on était à même de comprendre le présent ?

### ***La révolution philosophique***

Le point commun des Modernes est la conception de l'homme comme d'un individu défini par le souci de sa seule conservation et dont il s'agit de garan-

tir et de protéger les droits. Cet individualisme, qui est solidaire du libéralisme politique inauguré par Hobbes, est un acquis positif, puisqu'il implique la défense des droits subjectifs, que l'on appelle plus volontiers les droits de l'homme. Il assure la promotion d'un Etat dont la mission principale est, à côté de cette défense de la liberté individuelle, la sécurité. L'absolutisme de Hobbes s'explique par ce fondement individualiste de l'Etat et par le fait que, pour lui, les passions primitives sont la vanité et la crainte de la mort violente, celle-là éduquant l'homme naturellement envieux et vaniteux à vouloir, avec plus de raison, obéir au Léviathan afin de vivre dans la sécurité. Locke, en définissant le droit naturel à se conserver par rapport à la faim et en pensant la propriété comme un droit lié au travail qui ajoute de la valeur aux choses et à la nature, reprend et même accentue ce fondement individualiste de l'Etat tout en s'opposant à l'absolutisme de Hobbes. Pour lui, les institutions politiques doivent servir à encourager les échanges et, loin de voler le pauvre, la propriété est utile à la société tout entière, à la paix et à la prospérité. Ce faisant, il montre le lien qui existe entre le libéralisme politique et le libéralisme économique. Tous les philosophes après Hobbes chercheront à trouver une solution au problème de l'équilibre difficile entre liberté individuelle et ordre, intérêt individuel et bien commun, sans passer par l'absolutisme, comme en témoignent le système représentatif de Locke et la notion de volonté générale de Rousseau. Mais, si la plupart de nous sommes conscients que les problèmes que nous rencontrons dans la pratique de la démocratie, en particulier en ce qui concerne la représentation, sont déjà présents chez les philosophes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles, il y a un présupposé moderne qui semble nous échapper. Or, ce présupposé affecte davantage la démocratie comme *type de société*, pour parler comme Tocqueville, que sa définition par les institutions.

Il s'agit en effet de cette conception de l'homme comme individu défini par ses passions et ses besoins. Non seulement l'homme est pensé comme empire dans un empire, mais le choix d'un « étalon bas mais solide »<sup>6</sup> pour expliquer ses actions et même l'usage de sa raison n'incline pas à concevoir de limites au pouvoir qu'il exerce sur les autres et sur la nature. A partir d'une telle conception de l'homme, comment peut-on éviter la déshumanisation de la société, dont la marchandisation des rapports humains et le règne de l'argent sont les outils et les conséquences, mais non les causes ? Comment éviter le clonage reproductif et l'eugénisme à partir du moment où les bio-technologies peuvent servir à allonger la durée de la vie, à rajeunir physiquement des êtres qui ne comprendront pas que bien mourir et bien vivre sont une seule

---

<sup>6</sup> Comme dit Leo Strauss en parlant de Machiavel qui inaugure la première vague de la modernité.

et même chose <sup>7</sup>? L'humanisme que défendaient les philosophes personnalistes ne doit-il pas être réactualisé dans la mesure où ce n'est plus la liberté de l'homme qui peut servir à éviter la barbarie et qu'il faut *redéfinir la notion de dignité* en intégrant les représentations du monde et du vivant qui s'ensuivent des théories et découvertes scientifiques, en particulier dans la biologie et la chimie ? Au nom de la liberté définie comme un pouvoir-être, tout peut être possible, même le pire. La responsabilité que nous avons vis-à-vis des autres hommes, des autres générations et des autres espèces ne précède-t-elle pas la liberté ? L'homme, comme le dit Lévinas, n'est pas seulement un ayant-droit <sup>8</sup>. Enfin, les catégories classiques qui sous-tendaient la conception de la dignité de la personne et qui relèvent de l'ontologie, en particulier la distinction entre le vivant et l'artificiel, ont été remises en question par la cybernétique et par les découvertes scientifiques les plus récentes. Pour penser l'éthique aujourd'hui, une convergence des disciplines et un dialogue fécond entre les sciences, l'éthique et la philosophie sont nécessaires. Mais ce travail qui suppose la tension entre la science, la découverte et la critique, et non le syncrétisme ou même la synthèse des représentations au sein d'un système qui en serait l'*Aufhebung* <sup>9</sup>, doit être précédé par une remise en question, au moins provisoire ou méthodologique, de la philosophie du sujet.

La faillite des pensées fondées sur le sujet est qu'elles sont tout à fait pertinentes quand il s'agit de déterminer la justice des rapports humains à l'intérieur de la Cité et même entre Etats, mais qu'elles sont impuissantes à nous prévenir contre une barbarie qui emploie(ra) les moyens de la démocratie contre la démocratie. Tels sont les nouveaux défis que le clonage, l'euthanasie, la prise en compte du vieillissement de la population, la protection des espèces et l'écologie imposent aux philosophes. Nous avons à prolonger l'effort de réflexion de quelques penseurs. Je fais allusion ici à Leo Strauss, qui invitait à repenser la tradition, c'est-à-dire à actualiser le rationalisme antique et la philosophie politique classique. Pour cette dernière, l'homme était conçu par rapport à sa fin et à son excellence qui étaient l'horizon du politique. Celui-ci, loin de se borner à la question du pouvoir, vivait de sa tension avec la philosophie. Je me réfère aussi aux analyses de Habermas et à son éthique

<sup>7</sup> Nous reprenons ici cette formule à Epicure, dans *La Lettre à Ménécée*. Le bonheur est défini par Epicure par le plaisir sûr, ce qui suppose une limitation des désirs et une aptitude - acquise au terme d'une pratique assidue de la philosophie - à distinguer entre les désirs. Il n'a rien à voir avec la recherche de l'intensité ou le goût de l'absolu des Modernes et va de pair avec la sagesse. Liberté, bonheur et philosophie sont liés dans cette pensée et fusionnent dans la notion de vertu, qui est l'accomplissement d'une vie d'homme, où les vertus, nécessairement solidaires, se retrouvent. C'est en ce sens qu'il faut comprendre que, pour Epicure aussi, bien vivre et bien mourir sont une seule et même chose. Comment celui qui a compris le quadruple remède pourrait-il encore avoir une attitude de crainte ou de fuite devant la mort ?

<sup>8</sup> Voir « Les droits de l'homme et les droits d'autrui » (1985), dans *Hors Sujet*.

<sup>9</sup> C'est-à-dire la synthèse au sens où l'on concilierait les contraires en dépassant la contradiction.

de l'espèce humaine <sup>10</sup>. Je pense bien évidemment à Claude Lévi-Strauss qui a toujours mis en garde contre les prétentions et les impasses de la philosophie du sujet. Mais il se peut également que cette remise en question de l'individualisme philosophique ait quelque chose à voir avec la réactualisation, au sein de nouvelles Lumières, d'un rationalisme accueillant à la révélation <sup>11</sup>.

Comme nous l'avons suggéré, cette manière de reprendre à notre compte la tradition et les traditions des religions de la Révélation n'a rien à voir avec les débats identitaires qui, sous le masque de la spiritualité et d'une critique du matérialisme des sociétés occidentales et la modernisation, constituent des réactions contre ces dernières. Non seulement cette réaffirmation du religieux aujourd'hui va souvent de pair avec l'emprunt à la technique occidentale, mais elle passe totalement à côté de l'élément de réflexion qui pourrait irriguer une critique constructive de la modernité. Car si les religions, quelles qu'elles soient, ont quelque chose à nous apprendre, c'est précisément parce que toutes invitent à penser l'homme en le reliant à ce qui dépasse ses besoins, ses intérêts et ses revendications identitaires. C'est pourquoi, même si le religieux est de l'ordre d'un Appel ou d'une expérience qui transcende la raison, la connaissance est une alliée. Car il n'est pas sûr que les vérités *supra rationem* soient forcément *contra rationem*. Bien plus, le fait de repenser la tradition suppose que nous nous l'appropriions en cherchant ce qui, en elle, peut nous éclairer, ce qu'elle peut nous apprendre sur nous-mêmes, *que nous soyons croyants ou athées*. Nous sommes à un moment où nous devons réinterpréter la tradition, celle de la religion et celle aussi des Lumières, mais aussi leur demander des comptes. Sinon, notre destin ressemblera à celui de l'homme de la campagne dont parle Kafka dans le texte intitulé *Devant la Loi* : il a l'impression d'être toujours devant une porte fermée à clef, puis une autre et une autre, et il pense que c'est ce qui l'empêche d'entrer dans la Loi. Il passe son temps à attendre devant la porte en essayant de corrompre le gardien afin que ce dernier lui ouvre et lui donne la clef. Mais, au moment de mourir, le gardien lui dit : « Ici nul autre que toi ne pouvait pénétrer, car cette entrée n'était faite que pour toi. Maintenant, je m'en vais et je ferme la porte » <sup>12</sup>. L'homme de la campagne n'a pas eu l'audace d'interpréter la tradition pour entrer dans la loi et il se retrouve dépossédé de tout par sa propre faute.

---

<sup>10</sup> Voir notamment *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?* (2001).

<sup>11</sup> C'est-à-dire qui passe par une critique interne de la raison et une remise en cause du rationalisme moderne, qui suppose peut-être une conception étroite de la raison et de l'homme lui-même. Ce rationalisme, qui devrait beaucoup à l'interprétation ou à la réactualisation du rationalisme antique, serait alors accueillant à la révélation, que celle-ci soit recouverte par le fait brut de la Révélation, comme dit Strauss pour désigner les religions et le Dieu du monothéisme, ou qu'il s'agisse de ce que Platon, dans les *Lois*, nomme la Loi divine. Dans ce cas, on peut dire que l'idée que l'homme peut faire son salut tout seul, par sa simple raison, est remise en cause, sans que cette notion de révélation implique forcément la Révélation.

<sup>12</sup> F. Kafka, *Der Prozess*.

## Education religieuse et laïcité

Penser le motif non fondamentaliste qui anime les partisans d'un « retour du religieux », c'est, dans le cadre d'institutions qui ne remettent pas en cause la séparation du religieux et du politique, voir à quel élément de la modernité il s'agit de s'attaquer. Or, la question de savoir en quel sens la religion peut servir, comme dit Tocqueville, de contrepoids au matérialisme et à l'individualisme qui sont nés avec la société démocratique mais qui la menacent de l'intérieur, peut être reposée et examinée dans le cadre d'une connaissance des différentes religions et d'une réflexion sur le rôle de la religion. Il peut être intéressant de se rappeler que Spinoza lui-même a pris la peine, alors qu'il s'opposait à l'idée d'un Dieu transcendant dans *L'Ethique*, d'interrompre son chef-d'œuvre de philosophie pour écrire le *Traité théologico-politique*. Certes, le credo minimum du chapitre XIV est, à ses yeux, le salut des ignorants. Cela peut vouloir dire, comme on le répète très souvent, que la religion n'est bonne que pour les simples d'esprit et les faibles, qui n'ont pas atteint le troisième genre de connaissance. Mais cela signifie aussi, et c'est là la générosité, l'ambiguïté ou le réalisme politique de Spinoza, qu'un certain nombre de croyances sont nécessaires : elles servent à encourager le citoyen à faire preuve de morale et de civisme. La morale et le civisme dont il s'agit ne reposent pas sur des principes transcendants ni sur la religion, mais cette dernière, en particulier la croyance en la Providence et en une vie après la mort, aide l'homme à ne pas désespérer de la justice et à faire le bien, même quand son devoir entre en conflit avec son bonheur ou avec son intérêt personnel. Qui fait le bien quand il ne croit en rien ? *L'athéisme n'est-il pas trop dur pour l'homme ?*

Cette question de la fonction sociale de la religion, qui continue de jouer un rôle dans le fonctionnement de la société même quand elle n'en joue plus dans son établissement <sup>13</sup>, renvoie à ce que l'on appelle d'ordinaire la question des valeurs. C'est ainsi, par exemple, que dans nos sociétés, les hommes soumis aux règles du marché peuvent trouver dans la morale de l'Évangile un soutien moral et ne pas adopter sans réserve le cynisme qui s'ensuit de la modernisation. Les droits de l'homme, qui sont en partie une sécularisation de cette morale, sont souvent inefficaces parce qu'ils sont abstraits : l'individu *sait* qu'il a des devoirs envers les autres, mais il ne le *sent* pas. L'affection qui sous-tend ces droits est effacée, ce qui explique, comme le prévoyait Tocqueville, que les hommes de l'âge démocratique soient plus enclins à

---

<sup>13</sup> Donc y compris aux États-Unis. Voir à ce sujet le numéro 127 du *Débat*, de novembre-décembre 2003 qui est consacré à la religion, en particulier aux États-Unis.

l'amour de l'humanité - et aux causes humanitaires - qu'à la solidarité envers leurs voisins. Cependant, dans les sociétés multiculturelles qui sont les nôtres et à une époque où la plupart de nos contemporains ont des opinions fluctuantes en matière religieuse, tandis que la grande majorité des gens de lettres et des philosophes déclarent être agnostiques ou athées, il importe de se concentrer sur la connaissance et les idées, et non sur les valeurs. Le rôle de la philosophie politique est précisément de transformer ces opinions, convictions et même ces valeurs en idées, non seulement parce que la connaissance des traditions purifie l'esprit et même la croyance des représentations fallacieuses, que nous avons tous, mais en plus parce que la capacité à penser en se posant les bonnes questions est ce qui rend une vie digne d'être vécue, comme le rappelle Socrate : « Le questionner sur la vie juste – cela seul est juste. ( ...) Le questionner-ensemble sur la vie juste est un questionner ensemble sur le vivre ensemble dans l'intérêt du vivre ensemble juste »<sup>14</sup>.

Ainsi, il n'y a pas de meilleur profit pour la laïcité comme pour l'intelligence de sa foi que de s'exercer à la philosophie. Cette occupation est moins ostentatoire que le fait de porter un foulard et requiert de celui qui s'y adonne qu'il s'éloigne de tout credo, fût-ce celui de la laïcité, qui est bien souvent relative, dans sa définition et dans ses modalités d'application, à l'histoire et aux mœurs de chaque pays. Y a-t-il, dans les périodes de crise, de meilleure méthode que le doute, par lequel on met entre parenthèses ses opinions pour s'ouvrir à un questionnement plus radical où les choses essentielles et les plus hautes deviennent, paradoxalement, les plus actuelles ?

**Corine PELLUCHON**

---

<sup>14</sup> L. Strauss, « Cohen und Maimuni ».

# Dossiers et études : L'Europe en débat

*Le peuple européen va se prononcer sur l'avenir de l'Union le 13 juin de cette année. Avant même que se soient dissipées les rumeurs locales qu'a entretenues la campagne pour les élections régionales, France-Forum tient à rappeler l'importance de la consultation qui va concerner 453 millions de personnes, qu'elles soient citoyennes de l'Union ou qu'elles aspirent à y entrer.*

*La construction européenne est en crise, personne ne le conteste après le rejet provisoire (?) de sa Constitution et le mépris à l'égard de la Commission, affiché par deux membres importants de l'Union. L'élargissement va s'effectuer dans le resserrement du porte-monnaie. L'approfondissement est différé aux calendes. Nous espérons que les Grecs, avec les Jeux olympiques d'Athènes, sauront les ramener dans le calendrier grégorien.*

*Le chantier des réformes doit être réouvert. Au cours du colloque organisé par France-Forum, les 29 et 30 janvier derniers, cette opinion s'est dégagée avec force et précision. L'Europe est en péril, les idées manquent, la trahison rode, le découragement s'étend, le déclin menace, le Parti Populaire Européen est remis en question.*

*Il faut revenir au commencement. Avant l'action, le Logos. C'est pourquoi nous inaugurons une série de réflexions sur l'avenir de la construction européenne. Elles se continueront après les élections du 13 juin, qu'il faudra bien comprendre et interpréter.*

## Le monde tourne sur ses gonds

par Maurice BLIN

2003 a été une année difficile pour la France et pour l'Europe. 2004 le sera sans doute un peu moins. Mais rien n'est sûr. A l'orée du XXI<sup>ème</sup> siècle, l'écart se creuse entre le vieux continent et ses deux grands partenaires, l'Amérique, terre de pionniers, aspirée par l'avenir et l'Asie, berceau avec la Chine et l'Inde, des plus vieilles civilisations du monde.

*Il s'agit là d'un tournant dans l'histoire du monde. Parce qu'il se déroule à son échelle, parce qu'il rompt avec un long passé où l'Europe dominait la planète, ce fait est radicalement nouveau. Il y a cinquante ans, la croissance éco-*

nomique de la France, pour ne parler que d'elle, était, après celle du Japon, la première du monde. Elle dépassait celle des Etats-Unis et de loin celle de la Grande-Bretagne considérée alors comme « l'homme malade » de l'Europe.

Entre 1960 et 1980, notre pays connut en effet une véritable révolution. Son économie longtemps protégée, à dominante agricole se convertit à l'industrie et fit jeu égal avec l'Allemagne au sein du Marché commun. En une génération, au prix d'un travail acharné, il répara les dommages de la guerre et s'ouvrit au monde. On parla alors d'un « miracle français ».

Le défi que lui lance aujourd'hui la mondialisation qui emporte la planète ressemble à bien des égards à celui qu'il avait en son temps relevé face à l'Europe. Mais, alors qu'hier, il s'était jeté le front haut et la foi au cœur dans l'aventure du Marché commun, il semble aujourd'hui redouter le monde nouveau qui s'offre à lui.

A cela, il y a une raison simple. En 1959, la France avait choisi, souhaité l'Europe, puis plus tard, adopté l'euro sans réserve, alors qu'elle est tentée de voir dans la mondialisation une contrainte que les Etats-Unis imposent au reste du monde à leur profit.

### **La France mise à nu**

Si elle a réussi beaucoup mieux que l'Allemagne le relais de l'industrie par les services où elle occupe avec la banque, l'assurance, l'hôtellerie, la grande distribution, les télécommunications, etc... une place enviable, elle redoute une concurrence qui, jour après jour, révèle ses grandes faiblesses : un appareil administratif hypertrophié, la rigidité de son système social, la lourdeur d'un Etat tentaculaire, la vulnérabilité d'une culture dont elle est justement fière, la nocivité d'un système généralisé d'assistance, son impuissance à maîtriser un chômage dont les jeunes sont la première victime, la modestie de résultats de la recherche tant privée que politique, les limites d'un secteur public perturbé périodiquement par des grèves, le délire technocratique qui a généré la loi des 35 heures. Tout cela pour déboucher sur un déficit budgétaire et une dette publique qui laissent l'Etat sans moyens et sur une croissance qui est l'une des plus faibles du monde occidental.

De plus, pour la première fois, la France voit remis en cause deux atouts qui lui étaient chers : le progrès indéfini de son niveau de vie, la fameuse « exception française », privilège du pays des droits de l'homme. En d'autres termes, *elle découvre qu'il ne lui suffira plus demain de se croire et de se vouloir exemplaire, il lui faudra subir la comparaison avec ses voisins. Et elle redoute secrètement que celle-ci ne soit pas à son avantage. D'où son malaise.*

De ce retour à la réalité, l'affaire irakienne a apporté la brutale illustration. Sans doute la France avait-elle raison de souligner les risques et les méthodes de l'intervention américaine. Les faits d'ailleurs ne lui ont pas donné tort. Mais elle se retrouva bien seule en Europe pour approuver la manière dont elle défia les Etats-Unis. Et ceux-ci, à leur façon, c'est-à-dire sans retenue ni nuance s'emploient d'ores et déjà à la lui faire payer. Tant il est vrai qu'une nation moyenne à l'économie hésitante et aux finances en péril, court un risque sérieux lorsqu'elle prétend avoir raison toute seule.

### **Le rang ou le mérite ?**

Pour dire le droit et être entendu, il convient, à défaut d'être fort, d'être respectable et respecté. Ce fut longtemps le cas de la France en Europe. Ce l'est moins lorsqu'elle n'est plus capable d'observer un pacte de stabilité budgétaire qu'elle a signé et imposé elle-même aux peuples de l'Union.

Le rang qu'une nation occupera demain dans le monde sera inséparable du sérieux et de la rigueur que, dans l'économie, cette vertu au quotidien, son peuple saura manifester. C'est ce qu'avait parfaitement compris le général de Gaulle lorsqu'il revint aux affaires en 1958. Hostile à l'Europe aussi longtemps que la situation politique et économique de la France restait incertaine, il s'y rallia quand, l'équilibre de ses finances rétabli, la stabilité des institutions restaurée, il jugea qu'elle pouvait alors y jouer un rôle à sa mesure. Cette belle leçon de réalisme est toujours d'actualité.

Car, si la France et l'Europe continentale avec elle piétinent et semblent être privées de la croissance qui emporte aujourd'hui l'Amérique et l'Asie, c'est parce qu'elles hésitent au pied des réformes qu'impose le vieillissement de leur population et de leurs structures. On dit parfois que la foi a déserté l'Europe, que son unité se fissure. On déplore qu'elle ne soit pas parvenue à se doter d'une constitution qui pouvait permettre, fait unique dans l'histoire, à vingt-cinq pays non seulement de vivre et de commercer, mais de se projeter ensemble dans le futur.

*C'est oublier que la croissance économique est désormais la condition de la foi en l'avenir. Quel visage celui-ci peut-il avoir quand, en France, le quart des jeunes de moins de 25 ans, est sans travail ? Or ce tragique déficit humain ne s'améliorera pas aussi longtemps que le système économique et social mis en place il y a près d'un demi-siècle ne sera pas profondément revu. A cet égard, il sera intéressant de comparer le rythme auquel l'Allemagne et la France qui sont aux prises avec le même défi progresseront respectivement dans la voie*

de la réforme. Certes, des signes apparaissent qui sont de bon augure. La première renonce à la règle du « capitalisme rhénan » qui assujettissait l'entreprise à la banque et au syndicat. La seconde abandonne le mythe de la nationalisation tenue pour une aurore salvatrice dans les années 80.

Dans tous les cas, on le constate en Allemagne, *toute réforme déborde l'idéologie*. Elle suppose pour réussir la convergence de la majorité et de l'opposition. On l'a bien vu en France quand un accord a pu être conclu entre le patronat et l'ensemble des syndicats sur la « formation à vie ». Faut-il évoquer la voie suédoise où un socialisme pragmatique se perpétue dans la mesure où il fait sienne la politique de ses adversaires ? Il ne s'agit plus en effet, de savoir qui a raison mais de mesures de survie qui s'imposent à tous. Dans la France du XXI<sup>ème</sup> siècle, celles-ci se ramènent à quelques impératifs.

### **Plusieurs impératifs**

1. *L'appareil de l'Etat est trop lourd et étouffe la nation*. Il assume de plus en plus mal sa fonction de protection du citoyen. Il intervient maladroitement dans des domaines qui ne sont pas les siens, telle la durée du travail, produit en surabondance lois et règlements qui font les délices de la bureaucratie, s'empilent les uns sur les autres et sont finalement de moins en moins applicables. *La liberté n'a pas besoin qu'on la protège mais d'abord qu'on la respecte*.

2. *Il faut courageusement tourner le dos à l'assistance* qui, sauf en cas de nécessité manifeste, loin de combattre le chômage éloigne peu à peu le salarié du travail. La décision prise par le gouvernement de substituer progressivement au RMI qui ne conduit que rarement à l'insertion, le RMA qui le prépare à une nouvelle activité, ouvre la voie. De même, le souffle nouveau donné à la formation considérée comme un devoir tout au long de la vie répond aux besoins de l'entreprise affrontée à un monde en mouvement. Le salarié de demain travaillera peut-être moins. Mais ce ne sera pas, illusion funeste, pour se consacrer au loisir. Ce sera pour se préparer à de nouvelles tâches.

3. *Notre lourd système d'enseignement appelle une réforme profonde*. Il doit retrouver sa vocation première qui est la préparation de l'enfant à la vie et donc au métier. Il n'y parviendra qu'en se rapprochant du terrain. Ce sera en priorité le rôle de la région dans la France décentralisée de demain. Ainsi sera peu à peu mis un terme à l'une des moins défendables singularités françaises. Avec un budget de l'Education nationale supérieur de 30 % en moyenne à celui de nos voisins, nous consacrons à l'université, à l'accueil des étudiants, des moyens très inférieurs aux leurs. Dans le même temps, à la base de la pyramide, nous ne parvenons pas à réduire un illettrisme qui frappe 15 % des

enfants à l'entrée en sixième. Conséquence de la méthode de lecture dite globale, moindre soutien des parents, concurrence de l'oral et de l'image ? Quoi qu'il en soit, un capital précieux est ainsi gaspillé.

### **Des dangers du monopole**

*De façon plus générale, le malaise de l'Education nationale prouve que le principe du monopole est un facteur d'immobilisme et de sclérose. Et cela quelle que soit l'idéologie. Dans le privé par exemple, et ceci se passe paradoxalement aux Etats-Unis, Boeing a bénéficié pendant trente ans d'une situation de monopole, avec le fameux 747, avion long courrier sans rival sur le marché mondial. Assise sur cette rente plus que confortable, la société s'est endormie et n'a pas résisté à l'offensive de l'Airbus. Dans le public, c'est la concurrence des pays européens qui a contraint l'Etat français à renoncer totalement ou partiellement à la tutelle abusive qu'il exerçait depuis 1981 sur les grands groupes de l'énergie, de l'industrie ou des services.*

4. En matière financière, pour stopper la dérive qui a vu, au cours des dernières années les crédits d'investissement, garants de la modernisation du pays, sacrifiés tandis qu'explosaient les coûts de fonctionnement, une règle simple s'impose : *les premiers devront demain augmenter au même rythme que les seconds. Ce sera d'ailleurs le cas dans le budget de cette année.* Quant à l'emprunt, il leur sera exclusivement réservé car c'est sa raison d'être,

5. *L'explosion des dépenses de santé s'accompagne aujourd'hui, et le fait a valeur de symbole, d'une diminution simultanée des crédits consacrés à la famille, c'est-à-dire à la lutte contre la dénatalité, cette plaie profonde au flanc de l'Europe. L'affaire est aussi grave que celle des retraites. L'Allemagne qui souffre, plus encore que nous, du même mal, s'apprête à les réduire après un accord passé entre la majorité et l'opposition. La France pourrait s'en inspirer.*

6. Que dire enfin du *destin de la culture* ? Compte tenu de la situation économique et sociale de la France de 2004, le soutien financier que l'Etat lui apporte fait problème. *C'est en effet celui dont l'efficacité et la gestion sont les moins convaincantes.* C'est ainsi que la grève des intermittents du spectacle, en dépit d'un système de financement coûteux et truffé d'abus, a frappé l'été dernier la France au coeur. Quant à l'aide publique au cinéma, elle a favorisé une multiplication de films à l'audience médiocre ou nulle. En Europe, leur programmation déjà faible est en recul. En France même, le film américain progresse de nouveau. Tandis qu'aux Etats-Unis, la production de films et plus encore leur exportation est une industrie exceptionnellement profitable, elle s'est transformée chez nous en un luxe coûteux et sans objet. Cette dure

réalité ramène hélas, à sa vraie dimension la prestigieuse « exception culturelle » française.

### **Pas de progrès sans équilibre**

Ces tâches ne sont pas les seules. Mais elles sont les plus urgentes car elles ne porteront leur fruit que demain. Elles sont difficiles car elles vont à contre-courant de notre histoire. *Mais notre taux de croissance, notre chômage, eux aussi, tournent le dos au monde émergent du XXIème siècle.* C'est le combat de l'avenir contre un passé qui nous empêche de grandir. Nombre de pays occidentaux l'ont entrepris. En serions-nous incapables ?

Répetons-le une dernière fois. Le conservatisme n'a pas de frontières. Toute réforme dépasse l'opposition frontale entre la droite et la gauche à laquelle se réduit, plus en France qu'ailleurs, la politique. Il est vrai qu'elle est, et cela depuis le XVIIIème siècle, le terrain d'exercice privilégié d'intellectuels épris d'absolu.

*L'histoire, maîtresse de vérité, devrait pourtant les ramener à la raison.* Elle démontre en effet que le duel entre socialisme et libéralisme est affaire moins de doctrine que de circonstances. Quand la croissance est là, quand la richesse augmente, bref au temps des vaches grasses, le socialisme répartiteur prospère. Mais quand vient, comme c'est le cas maintenant, celui des vaches maigres, lorsque la croissance se dérobe, que déficit, endettement, chômage sévissent, alors sonne l'heure du libéralisme, créateur irremplaçable de biens, de services, bref de richesse. Jusqu'au jour où le balancier repart dans l'autre sens.

*Cette loi de l'équilibre préside au destin de tout ce qui vit, individu ou société.* L'un et l'autre ne peuvent dépenser que ce qu'ils ont au préalable durement gagné. Qu'ils l'oublient et ils préparent leur perte. Ainsi en est-il de la France et de l'Allemagne aujourd'hui.

**Maurice BLIN**

# De l'Entente cordiale à l'Europe

par Jean-Marie LE BRETON

L'entente cordiale a été un immense succès. Elle a sauvé la liberté des peuples au moment où la puissance allemande menaçait l'équilibre européen et la survie de la démocratie. Elle a aussi ouvert la voie à une association fondamentale avec les Etats-Unis, ce qui, à son tour, a permis de constituer et d'organiser la grande alliance qui structure toujours le monde occidental.

Dans un univers qui a changé d'échelle et où la vie internationale a cessé d'être presque exclusivement européenne pour devenir mondiale, l'Entente, qui réunit autour des mêmes valeurs les peuples français et britanniques, a-t-elle encore un rôle à jouer ? Sera-t-elle suffisante pour servir de base à l'édification d'un nouvel ordre international ?

\*  
\*   \*   \*

L'ordre ancien, celui de la guerre froide, a reposé sur deux organisations : l'Alliance atlantique et la Communauté européenne. Elles ont toutes deux rempli leur mandat. La première, l'Alliance, avait comme charte constitutive de faire face à la menace soviétique et pour cela d'organiser un lien solide entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale.

La chute du Mur de Berlin, la dislocation du bloc soviétique et celle de l'Union soviétique elle-même sont là pour témoigner du succès de cette politique. Mais, en même temps, ces deux faits essentiels ont rendu obsolète la mission prioritaire de l'Alliance. Au moment où le Pacte de Varsovie était dissous, l'Alliance se cherchait une nouvelle vocation majeure. Et, compte tenu des dangers que court le monde, aucun Etat membre n'a souhaité se retirer de l'Alliance. Bien au contraire, les pays d'Europe centrale et orientale libérés de la tutelle soviétique ont, pour certains déjà, adhéré à l'Alliance ou, pour

d'autres, envisagent de le faire.

Personne donc ne conteste l'importance de l'Alliance atlantique comme élément de stabilité des relations internationales. Priorité n'est plus à une menace frontale du type de celle que l'URSS faisait peser sur le monde mais au traitement de crises qui, pour régionales qu'elles puissent paraître, peuvent menacer la paix générale.

L'élargissement de l'Alliance atlantique ne fait que confirmer le déséquilibre fondamental qui prévaut entre les Etats-Unis et leurs alliés européens. La conscience de cet état de choses n'est pas nouvelle. A plusieurs reprises dans le passé, des initiatives ont été prises tendant à rééquilibrer l'Alliance, en organisant un "pilier" européen qui devait permettre à l'Europe occidentale de jouer un rôle plus grand dans la définition de la politique de l'Alliance. Et pour commencer les Etats européens étaient invités à augmenter leur contribution à l'effort de défense commune.

En l'absence d'un danger fédérateur comme celui qui prévalait au temps de la guerre froide, la définition d'une nouvelle relation entre les Etats-Unis et ses alliés est devenue le problème central d'une alliance qui doit être renouvelée. En effet, l'écart est devenu abyssal entre la puissance américaine et celle des pays d'Europe, même rassemblés.

\*  
\*   \*

C'est également cette même relation qui est devenue centrale pour l'avenir de la Communauté européenne. Celle-ci avait pour mission d'en finir avec les rivalités de puissance qui avaient ravagé le continent et de redonner une espérance aux peuples d'Europe occidentale. Elle n'était qu'accessoirement liée à la guerre froide. Certes, elle en subissait les contraintes mais son devenir correspondait au déroulement d'un cycle des relations internationales marqué par leur extension aux dimensions de la planète et par l'apparition de nouveaux et importants partenaires, Etats continents et puissances régionales. La vie internationale d'européenne est devenue mondiale.

En fonction de ce cycle, la Communauté européenne a été amenée à concevoir son influence dans le monde. Sa place dans la CSCE, son rôle dans les négociations commerciales mondiales, ses positions sur la crise israëlo-paléstinienne ont, parmi d'autres, témoigné de cette évolution, il est vrai antérieure à la chute du Mur de Berlin et à la dislocation de l'Empire soviétique.

De fait, ces deux événements ont modifié de fond en comble la conjoncture dans laquelle l'Union européenne trouve sa place. Tout se passe comme si l'évolution de l'Union européenne cessait de s'inscrire dans le cycle historique de la mondialisation des rapports internationaux pour se rapprocher du cycle court de l'après-guerre froide.

L'élargissement de l'Union européenne l'a emporté sur son approfondissement et surtout sur sa capacité à se projeter dans les affaires internationales. L'élargissement, unanimement approuvé et attendu permet d'étendre les frontières de l'Union à ses limites géographiques. Mais, en dehors de l'euro, l'approfondissement n'a pas frappé l'opinion. Et plus encore la déception est venue lorsque l'on a constaté l'absence de l'Europe dans les affaires du monde, y compris dans des crises où elle pouvait paraître à pied d'œuvre, comme dans les Balkans. La chute du Mur de Berlin, cet événement heureux pour toute l'Europe, la fin de la tutelle soviétique sur l'Europe centrale et orientale ne se sont pas accompagnés du progrès, que l'on était en droit d'attendre, du rôle de l'Union européenne dans les affaires du monde. La volonté de faire de l'Europe un des acteurs de la vie internationale n'a pas été au rendez-vous.

Cette frustration a été vive en Europe mais finalement de peu d'effet. Il a fallu la crise de la guerre froide en Irak pour qu'un débat vif s'instaure et que des divisions, à l'intérieur de l'Union européenne se manifestent et s'exacerbent.

L'attitude à l'égard de la politique américaine est au cœur du différend qui divise actuellement les Européens. Une partie des membres a condamné l'unilatéralisme de Washington. Une fraction importante, souvent majoritaire, de l'opinion européenne s'est déclarée en ce sens. D'autres gouvernements, sans approuver le comportement américain, ont cependant choisi de rester solidaires des Etats-Unis. Les deux Etats membres de l'Union qui se sont le plus affrontés sur ce sujet ont été la France et la Grande-Bretagne.

\*  
\*   \*

La relation avec les Etats-Unis est prioritaire pour la plupart des Etats du monde. Elle l'est tout autant pour les Etats d'Europe. Pour la France et la Grande-Bretagne elle revêt un caractère particulier. Depuis la Seconde Guerre mondiale, Londres n'a cessé, sur les dossiers importants, d'être en

phase avec Washington. Les exemples abondent. Une seule fois le Royaume-Uni a choisi une voie que n'approuvaient pas les Etats-Unis, ce fut lors de l'affaire de Suez. Il semble que le gouvernement de Sa Majesté en ait tiré des leçons et se soit donné pour règle d'accorder désormais la priorité aux liens qui l'unissent à l'Amérique.

La France, on le sait, a tiré un autre enseignement de la crise de Suez, celui d'accélérer la construction européenne et de renforcer la cohésion entre les Etats de l'Europe occidentale entre eux.

A la continuité qui a marqué l'alliance anglo-américaine de fait a correspondu la continuité de la politique européenne de la France depuis cinquante ans. Cette ligne a été suivie par tous les gouvernements français qui se sont succédés depuis 1950 qu'ils aient appartenu au centre, à la gauche ou à la droite. Ils ont massivement été approuvés par l'opinion à l'exception des extrêmes.

Deux visions de l'Europe s'opposent. L'une est proposée par la Grande-Bretagne. Elle est moins caractérisée que naguère par une allergie aux disciplines contraignantes du système communautaire existant. En effet l'élargissement permettra, estime-t-on à Whitehall, de pallier les dangers du vote majoritaire car il devient possible de réunir des opposants pour combattre les vellétés fédérales. Le véritable test de "l'Europe des Etats" dont la Grande-Bretagne est en train de prendre le leadership est l'attitude à l'égard des Etats-Unis. A cet égard la crise irakienne a été en quelque sorte une crise de Suez inversée qui s'est traduite par la confirmation du choix du gouvernement britannique en faveur de l'Amérique. L'idée que l'Europe puisse un jour se doter d'une puissance politique et militaire pour rivaliser avec celle des Etats-Unis est jugée absurde à Londres et contraire aux intérêts du Royaume-Uni.

Face à cette conception, celle de la France. Pour celle-ci, l'Europe doit d'abord être une manifestation de volonté : la volonté de ne pas succomber à une quelconque hégémonie. La France ne saurait renoncer pour l'Europe à un destin indépendant. C'est sans doute ce qui rend solide le couple franco-allemand dont on a souvent annoncé le divorce ou l'obsolescence. Les deux pays qui avaient si longtemps rivalisé pour la première place en Europe n'acceptent pas que l'Union européenne cesse d'exister comme un des acteurs de la politique mondiale.

"L'Europe de la volonté" devra sans doute s'exprimer dans des coopérations renforcées. Est-elle conciliable avec la structuration du monde occidental dirigé par les Etats-Unis ? L'initiative franco-britannique de Saint-Malo

en faveur d'une défense européenne va-t-elle déboucher ? Est-elle possible ? Quelle pourrait être la place de la défense européenne dans un système atlantique, non pour s'opposer à la puissance américaine, ce que la France tout autant que la Grande-Bretagne juge absurde, mais pour rendre, avec elle, le monde plus stable ? C'est de la réponse à cette question que l'on saura si la Grande-Bretagne comme la France est prête à choisir l'Europe de la volonté.

*Jean-Marie LE BRETON*

# L'Europe autrement

par Charles DELAMARE

**A**près l'élargissement à l'Est et après l'instauration de l'euro, la construction de l'Europe s'achève. Et sa destruction commence ! Au même moment sont apparus des signes de désagrégation, imprévus mais gros de menaces : l'éclatement diplomatique à propos de la guerre en Irak, le mépris de la Commission par les deux Grands, Allemagne et France, à propos des règles de Maastricht, le recalage du projet de Constitution. L'Union retombe dans la désunion avec une insouciance coupable, un cynisme pitoyable et une délectation morose.

Ces événements concomitants laissent craindre une crise existentielle. Ils obligent à s'interroger sur la validité aujourd'hui de la méthode d'intégration définie par Jean Monnet et poursuivie depuis plus de cinquante ans. Il serait regrettable et même coupable de se dissimuler ces profonds changements mais heureusement l'autruche n'est pas un animal européen.

A l'époque des fondateurs, prudence a été mère de sûreté, un état si ardemment désiré au sortir des ravages de la guerre mondiale. Elle s'imposait aux Européens, acculés à l'Océan, menacés à l'intérieur par les communistes et à l'extérieur par une Armée Rouge campant à trois cents kilomètres de Strasbourg. Cette antique vertu a conduit les gouvernants d'alors à discerner ce qui était le plus convenable chez les vaincus alternatifs. Ils laissèrent de côté dans leur effort d'unification et de réconciliation les questions qui fâchent les vieilles nations et les jeunes ambitieux : la diplomatie, l'armée et la monnaie.

Quand la sécurité a paru enfin assurée, après 1990, le ton des gouvernants a brusquement changé. L'euro s'étant tout de même imposé comme une conséquence de la réunification de l'Allemagne, on a oublié dans son coin la vieille mère Prudence. Et nos hommes d'Etat ont vite repris leur langage de braves. Rompus à l'exercice insolent du pouvoir ils ont retrouvé les accents enivrants du nationalisme en les coulant dans les fraîches institutions de la Communauté. Les deux nations qui en deux siècles ont couvert de ruines et

de cadavres d'abord leurs voisins, puis elles-mêmes se sont mis en tête de régenter le petit monde qui les entoure. La France et l'Allemagne se sont liguées pour faire échouer à Rome le traité instaurant une Constitution européenne. Elles ne voulaient pas reconnaître à l'Espagne et à la Pologne, aussi teigneuses qu'elles, le poids que Chirac et Jospin leur avait ajouté à Nice dans le seul but de minimiser celui de l'Allemagne réunifiée. Ces querelles d'épiciers fleurent bon la vieille Europe, celle du Congrès de Vienne, de la dépêche d'Ems et des charniers de l'Argonne. Et l'on entend « les voix les plus autorisées » réclamer une « politique commune » vis-à-vis de l'extérieur. Commencez par l'intérieur ! aurait-on envie de répondre. Quel besoin a-t-on de cette politique étrangère commune ? Pour affirmer la place éminente, mais branlante de l'Europe dans le Monde ? Pour aller se mêler des affaires de la Chine et de Taïwan, de Haïti, du Zaïre et de l'Ouganda, de la Russie et de la Tchétchénie ? Quant au Moyen-Orient, tout commande de ne pas s'en préoccuper. Pourquoi l'Europe prétend t-elle y départager les adversaires auxquels elle ne peut rien apporter, ni rien enlever, pas plus en Irak qu'en Afghanistan ? Si Israël, qui évidemment fait partie de notre civilisation, était menacé, oui il faudrait intervenir. Apparemment ce n'est pas le cas. Gardons pour les élections cantonales les déclarations enflammées, les reproches aux fils de la Shoah, les déplacements médiatisés des ténors de la politique chez le loyal et honnête Arafat. Economisons les subventions à fonds perdus au profit des réfugiés professionnels !

On s'indignera à ces mots. L'Europe en tant que puissance n'aurait donc pas besoin d'une grande politique étrangère ? Non ! Pas plus que ses nations prises en particulier. Serait-ce une faiblesse, un pêché, une régression ? Non ! La simple reconnaissance de la réalité. Si l'on adopte cette position, le débat européen perd une grande partie de son acuité. Pourquoi faudrait-il absolument que l'Europe ait à sa tête un Président auquel M. Kissinger ou son successeur aimerait téléphoner ? Pour lui dire quoi ? Pour lui demander des suppléments partout où la puissance hégémonique s'engage dans le monde ? Pour lui annoncer qu'il laissera négligemment le dollar se déprécier ? Pour lui demander la permission de creuser encore davantage le déficit budgétaire ?

Il est vrai qu'un propriétaire aussi cosu que notre continent doit se méfier des voleurs et doit être prêt à défendre son bien, dans tous les sens du mot. Mais rien ne nous contraint, pour l'instant, à suivre l'exemple de l'armée américaine qui se gonfle chaque année de crédits nouveaux pour lutter contre un ennemi fantomatique. Aucune menace militaire sérieuse n'apparaît à l'horizon de l'Europe. Celle-ci doit néanmoins, il faut le concéder, entretenir une force de défense crédible, au cas où...

L'état européen décalqué sur l'état-nation apparaît néanmoins comme inutile, probablement comme nuisible parce qu'il se développerait selon les errements qu'ont dû adopter la France de Napoléon ou la Prusse de Bismarck, l'une et l'autre en pleine guerre froide ou chaude contre leurs voisins, en pleine lutte pour leur existence. On peut dauber sur la « pax americana », mais c'est la paix. On peut même oser affirmer que c'est « la paix perpétuelle » telle que Kant l'a décrite avec sa rigueur habituelle. « Le droit des peuples doit être fondé sur un fédéralisme établi entre des états libres »<sup>1</sup> nous dit-il. Nous y sommes. L'Europe ne se présentera pas comme une super puissance agitée par l'envie de faire contrepoids à celle des Etats-Unis. Ce dessein est une utopie. Non pas comme le répètent les souverainistes parce que les nations sont des réalités charnelles que l'on violerait en les intégrant dans un ensemble plus efficace. Ce processus est largement entamé. Il n'a provoqué ni drames, ni crises d'identité. Ce serait pourtant une erreur de copier ce modèle au niveau de l'Union pour deux raisons complémentaires. La première tient au fait que si la nation-état est critiquée au niveau où elle se trouve, elle serait absolument contestable au niveau de l'Union européenne. La nation malgré ses chantres, ses martyrs et ses saints est une construction policière avant que d'être politique. Elle n'est pas née au cœur de ses sujets, même si à certains moments exaltants, celui-ci a battu pour elle. Non ! La nation est d'abord et avant tout une organisation administrative, c'est-à-dire une contrainte permanente des personnes au service d'un projet de domination, d'une dynastie d'abord, d'une classe dirigeante ensuite. Tout ou presque en elle est obligatoire : l'école, le service militaire, l'impôt, la vaccination, la sécurité sociale, l'âge de la retraite, le ramonage des cheminées, etc... Aujourd'hui la Chine, demain l'Inde vont nous donner de nouvelles versions de ce type d'organisation dont le III<sup>e</sup> Reich a été la forme la plus achevée. L'Union européenne construite sur les ruines de ce dernier ne peut pas, ne veut pas, ne pourra pas, ne voudra pas reproduire, même de manière civilisée et atténuée ce modèle qui, sur notre continent, a fait son temps après avoir fait du bien, peut-être, mais du mal certainement. Comme l'écrit Robert Kagan qui pense avancer ainsi une critique déterminante : « L'Europe est en train de se détourner de la puissance, ou plus exactement, elle se dirige vers un au-delà de la puissance, vers un monde bien distinct de l'autre, où règnent la loi, la réglementation, la négociation et la coopération entre les nations »<sup>2</sup>. On prendrait cette description comme un compliment, si son auteur ne démontrait pas ensuite que cette attitude est naïve, lâche et méprisable... à ses yeux.

---

<sup>1</sup> Deuxième article du projet philosophique pour une paix perpétuelle.

<sup>2</sup> Robert Kagan, *Puissance et faiblesse*, « Commentaire », automne 2002.

Il prend soin d'oublier, ce faisant, la deuxième raison qui s'oppose à la construction d'une « nation européenne » : la jalousie de l'Amérique. Cette dernière est bien décidée à maintenir son hégémonie. Elle ne négligera rien pour empêcher la constitution d'un organisme étatique qui pourrait lui faire concurrence un jour ou, tout au moins, traverser ses desseins. On s'en apercevra bientôt à propos de l'euro. La « négligence bénigne » du dollar vis-à-vis des autres monnaies ne peut être pratiquée qu'en situation de monopole. S'il existe une autre devise, telle que l'euro, pouvant servir de refuge contre les désordres monétaires déclenchés par la Trésorerie des Etats-Unis, il ne sera plus loisible à cette dernière d'utiliser le dollar comme substitut d'une politique budgétaire équilibrée. Quand cette évidence apparaîtra, l'offensive contre l'euro sera rondement menée. Francfort résistera-t-il longtemps à Washington ? Les fédéralistes en tireront argument pour accroître les pouvoirs de l'Union. Ils n'auraient qu'en partie raison. Pour reprendre le titre de l'article de Robert Kagan, il n'est certes pas raisonnable de miser sur la faiblesse, teintée de bonne volonté, pour assurer sa sécurité. Depuis Abraham les agneaux se font toujours égorger. Mais les recettes qui ont fait le succès de l'Empire français ou du Reich allemand ne sont plus applicables aujourd'hui. Il faut donc innover. *Il faut dessiner le profil d'une Union européenne qui ne sera pas calquée sur l'organisation de l'état-nation et qui malgré cela, saura répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Y en a-t-il ? Sont-ils graves ? Et comment !* Il est urgent de le faire comprendre à l'ensemble de nos concitoyens européens, y compris à ceux qui ne sont pas nos compatriotes. D'où l'utilité d'un mouvement international comme la démocratie chrétienne. Après cette « mise en situation » on pourra esquisser des réponses aux contraintes qui sont en train de dévaler sur nous comme skieurs sous avalanche. Ce qui entraîne la mise au point d'une autre méthode pour bâtir une autre Europe, un ensemble de nations dont la solidarité sera organisée, sans être réductrice. C'est la nécessité plus que le cœur qui nous conduit à resserrer les rangs.

Où allons-nous ? Vers le déclin ! Les avertissements des politologues, de Baverez à Saint-Etienne fusent de toutes parts. A partir de 2005, la France et l'Europe vont « décrocher » dans son ensemble. Inéluctablement. Population, produit national brut, recherche scientifique, éducation, force militaire, tous les indices passent au rouge ! C'est un effondrement ! Les Etats-Unis ne seront jamais rattrapés, la Chine et l'Inde nous talonneront et nous appliqueront la dure loi des forts par rapport aux faibles. Au milieu de ce siècle l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne auront perdu le quart de leur population actuelle, la France un peu moins. Mais chacun de ces pays sera truffé d'une minorité croissante d'immigrés africains, croissante et de plus en plus exigeante. Plus encore que le facteur démographique pèsera dans cette décadence l'incapacité des élites locales à faire face à l'innovation qui leur permettrait de relever le défi de la globalisa-

tion. L'obstination avec laquelle nos dirigeants poursuivent le rêve vaniteux du prestige est pourtant mise en échec par leurs querelles intestines. Mais ils recommencent ! C'est qu'ils sont incapables d'imaginer un comportement différent de celui qu'ils ont absorbé dans les vieux livres d'histoire. Ils retombent sans cesse dans le chaos nationaliste. Il leur faut absolument rester "des acteurs majeurs sur la scène internationale", même si on leur attribue surtout sur celle-ci des rôles comiques.

Eh bien, de cette misère perpétuée il sera conforme au génie de l'Europe de tirer un progrès révolutionnaire. Révolutionnaire parce que le déclin ne peut être conjuré que par un renversement des valeurs traditionnelles et par un retournement des esprits enchaînés à une culture de renoncement au neuf et de répétitivité des vieilles recettes.

Ceux qui ont le courage de regarder en face l'évolution en cours auront aussi le courage de prendre les résolutions nécessaires pour poursuivre l'aventure européenne. Qui osera remettre en cause trois dogmes aussi solides aux yeux de tous que le firent autrefois les articles de Foi ? Si l'on se proclame laïc, que ce soit au moins pour raisonner sans préjugé sur notre situation présente et future ! La croissance d'abord. Il ne s'agit pas de reprendre mot pour mot les conclusions du Club de Rome préconisant, il y a plus de trente ans, l'arrêt de la croissance. Mais la dégradation évidente du climat, la montée en puissance des industries les plus polluantes en Chine, l'accumulation des engrais chimiques dans l'agriculture, la poussée irrésistible des céréales génétiquement modifiées, tout cela montre et démontre que la croissance doit impérativement être contrôlée par autre chose que par les cours mondiaux des produits agricoles ou que par l'accroissement du nombre des médicaments anti-cancéreux. On comprend que les pays en voie de développement perçoivent comme de la jalousie de la part des nantis dans les cris d'alarme lancés en Europe par les écologistes. Notre continent n'ayant pas les mêmes contraintes de rattrapage peut prendre néanmoins sans complexe la tête des réflexions et des actions qui tendront à instaurer une nouvelle croissance, une autre croissance. L'occasion est à saisir avant qu'elle nous rattrape et nous asphixie.

Car le deuxième dogme, celui qui inspirait les éleveurs de troupeaux de la Bible, « croissez et multipliez » est devenu contraire à l'intention première. L'humanité n'est plus menacée d'extinction par manque de reproduction et par la mortalité infantile, mais au contraire, elle l'est par excès de population. Les guerres atomiques ne répugnent pas, au moins intellectuellement, à l'Inde ou au Pakistan. Plus on a de fous, moins on vit. Décrire et exploiter les avantages du recul démographique est un exercice tout à fait nouveau. En Europe, il est deve-

nu inévitable. On n'entend pour l'heure que les déplorations de ceux qui continuent à raisonner dans les termes tribaux d'accroissement continu face aux ennemis, voisins par définition. Et malgré cela on craint l'immigration qui affecte la pureté de la race autochtone ! Il est clair que le retournement démographique entraînera un retournement de l'organisation sociale : dans l'enseignement, dans le marché du travail, dans l'équilibre des retraites, dans l'aménagement du territoire. Il faut faire face à ces problèmes, c'est urgent. Mais ce retournement apportera aussi des effets favorables. On les oublie systématiquement. Il est temps d'en explorer le déploiement possible. La première conséquence heureuse qu'il faut saisir réside dans la diminution du chômage. Une politique nouvelle adaptée à ces réalités nouvelles doit déboucher sur l'éradication de cette plaie vive que constitue le manque d'emplois persistant. Mais il ne faut pas se tromper d'orientation. Il serait tragique que des mesures prises à court terme pour engranger quelques succès électoraux immédiats, comme l'instauration bâclée des 35 heures, empêche de mettre au point un plan cohérent et complet visant à la destruction, à la liquidation de la précarité. Les démocrates-chrétiens doivent être les premiers à proposer une action coordonnée dans ce but. Il est au centre de leur engagement depuis un siècle.

Le troisième dogme qu'il ne faut pas craindre d'attaquer est celui du libre-échange. Nous assistons à une nouvelle révolution industrielle. Au XIX<sup>e</sup> siècle les Etats-Unis ont su protéger leurs entreprises naissantes en élevant des barrières douanières qu'ils ont commencé à abaisser seulement après la Première Guerre mondiale. Tant que la Chine et l'Inde n'auront pas absorbé leurs énormes réserves de main-d'œuvre, végétant dans l'agriculture, elles exerceront une concurrence dévastatrice contre la main-d'œuvre occidentale peu qualifiée. Comme l'a préconisé il y a plus de dix ans le seul économiste français ayant reçu le Prix Nobel, Maurice Allais, l'Europe ne doit pas hésiter à se protéger. Avec discernement et modération certes mais en utilisant la force de persuasion, l'atout de négociation que représente son énorme marché. Sinon l'industrie automobile, celle de l'électronique, puis celle de l'aéronautique disparaîtront du continent comme l'ont fait celles du textile et de la chaussure. Mais ces manœuvres défensives ne suffiront pas si nous n'accomplissons pas en même temps une révolution intellectuelle. L'Europe doit redevenir le champion de la recherche dans le domaine industriel, mais aussi dans la santé et la biologie, deux domaines qui doivent passionner sa population vieillissante. Les objectifs fixés par le Conseil européen de Barcelone, en mars 2002, sont trop modestes. Ils prévoient d'accroître d'ici 2010 le niveau moyen d'investissement dans la recherche de 1,9% du PIB pour le porter à 4,9%. C'est encore insuffisant, mais hélas cet objectif n'est même pas respecté ! L'investissement en général va devenir le premier commandement d'une Union tendue vers le refus du déclin. D'où l'import-

tance d'une monnaie stable recueillant l'épargne indispensable à celui-ci. Car il faudra moins favoriser la consommation que la production.

C'est en ayant modifié l'orientation de notre économie que nous retrouverons une politique extérieure, une politique mondiale originale. Parce que la nouveauté des problèmes engendre la nouveauté des ripostes. La globalisation nous tient jusqu'au fin fond de nos campagnes. L'Europe ne peut pas et ne doit pas y faire face avec les classiques comportements de domination. Elle offrira la paix au monde. Pas une paix abstraite et verbale, pas une paix par le fer et le feu, mais la paix par le développement, par l'instruction, par la réforme sociale et humaine. Cette attitude coûtera cher et demandera beaucoup de moyens. Nettement moins pourtant que le réarmement à la Bush ou que la pacification à la Poutine. La politique étrangère de l'Europe, la vraie, sera celle de la paix globale, de la paix pour le globe, de la paix entre les peuples. Cela ne se fera que par une transformation radicale de la Communauté. Il en résultera un changement décisif dans la conduite par celle-ci de sa politique intérieure et de sa politique extérieure.

Pour la première un modèle s'impose à l'Europe : la Confédération helvétique. Celle-ci respecte ces entités régionales que sont les cantons (à notre échelle ce seront les nations), vrais relais de la subsidiarité. Elle n'évoque au niveau de Berne que les affaires d'intérêt général, ce que contrôlent strictement les députés fédéraux. La défense est de beaucoup la plus importante de ces affaires. Elle n'est pas orientée vers les actions extérieures, encore moins vers les expéditions lointaines, vers les interventions soi-disant humanitaires et réellement colonialistes, mais elles font de la Suisse une puissance respectée pour sa qualité combative. Un agresseur potentiel sait qu'il se heurtera à une résistance acharnée et efficace. Ce fut le cas d'Hitler qui a reculé devant la détermination des Confédérés entre 1940 et 1944. Quelle sécurité internationale donnerait à l'Union européenne une force militaire d'une valeur comparable mais multipliée par cinquante ! Les plus grands combats de l'avenir ne se dérouleront pas sur le plan militaire. Mais cette détermination des citoyens en armes, inspire soutien, rend crédible la détermination des citoyens à mettre en œuvre un projet de vie et de survie différent de celui qu'impose la mondialisation. L'Europe est porteuse d'un projet. Il est original parce qu'il est né de la volonté de défendre les valeurs de sa civilisation, la civilisation judéo-chrétienne.

Sur le plan extérieur, l'Europe suivrait la voie de la raison si elle échangeait pour ainsi dire sa position d'hier avec celle de l'Amérique d'autrefois. Celle-ci a inventé l'isolationnisme au XIX<sup>e</sup> siècle, moins pour des causes géographiques, que pour des motivations morales et politiques. Aujourd'hui cette doctrine

paraît devoir convenir pendant longtemps à l'Union européenne. Elle n'a pas à intervenir hors de ses frontières, ni à critiquer ce qui se passe au-delà de celles-ci. Le mondialisme est une réalité envahissante. Le devoir est de le tenir en lisière sans tomber évidemment dans une sorte d'autarcie. L'Europe a initié le mouvement vers l'unité du globe. Elle n'a pas à le renier, mais à changer radicalement de manière et de manœuvre. L'impérialisme a été sa maladie infantile. Elle en est vaccinée. Qu'elle soit heureuse (quoique triste) de l'avoir transmise à d'autres ! Mais comme chez les Pères fondateurs des Etats-Unis notre isolationnisme ne sera pas une fuite devant le monde, mais au contraire l'affirmation que nous saurons établir sur notre sol une société différente, une société de justice et de liberté. Nous refuserons ainsi d'entrer dans le cycle de la corruption et de la tyrannie. Régner sur le monde, c'est l'ambition de toute puissance hégémonique. Mais comme l'a écrit Corneille : "Nul ne peut régner innocemment".

Voilà ce que peut être « une autre Europe ». On objectera son manque de souffle, de réalisme, de grandeur... J'y vois, au contraire, pour elle une raison de se développer particulièrement bien adaptée à l'histoire et à la vocation de ce groupe humain. Ceux qui aujourd'hui dans le monde caracolent en tête, poussés par leur démographie, leur économie et leur ambition se retrouveront assez vite, à l'échelle des peuples, avant la fin du siècle (si l'humanité y parvient en ne s'étant pas autodétruite !) dans la même situation que l'Europe d'aujourd'hui. La croissance conjointe de la population et de l'oxyde de carbone ne peut pas se poursuivre indéfiniment. Loin d'aménager le déclin, les idées exprimées très succinctement ci-dessus contiennent un message d'espoir. Celui que ces idées seront peu à peu prises en compte et comme modèle par tous les passagers du grand vaisseau spatial appelé Terre. Cette Union européenne qui paraît en perte de vitesse n'est pas en train d'être distancée. En réalité, elle va devenir le pionnier de l'humanité si elle accepte de prendre conscience de sa nouvelle mission. Dans l'esprit de Kant qui apparaît plus prophétique que celui de Mao.

Jean-François Deniau l'a écrit récemment : « Le but de l'Europe est une civilisation européenne. Il faut le dire : avec sa richesse et sa diversité. Le but, c'est le droit d'être différent ».

Une autre Europe naîtra. Une promesse pour un autre monde.

*Charles DELAMARE*

# Europe : apparition d'un noyau central

par René FOCH

**L**a réunion des 3 chefs d'Etat et de gouvernement français, allemand et britannique le 18 février 2004, précédée de deux réunions moins solennelles répond à une double évolution. D'une part le couple franco-allemand qui, dans le passé, avait fourni à l'Europe tant d'impulsions décisives a dû reconnaître son incapacité à entraîner l'ensemble de ses partenaires, notamment dans l'affaire irakienne et plus récemment lors de l'échec du sommet du 13 décembre 2003 incapable d'approuver le projet de constitution préparé par la Convention.

De son côté la Grande-Bretagne éprouve maintenant le besoin de se rapprocher du continent. Tony Blair peut mesurer les inconvénients d'une relation spéciale avec Washington qui l'a entraîné dans le bourbier irakien et affaibli au plan de la politique intérieure. Dans ces conditions son incontestable engagement européen ne pouvant pour le moment se manifester par l'adhésion britannique à l'euro s'exprime par un ensemble de gestes très positifs dans le domaine des coopérations militaires.

L'Angleterre ayant décidé de se doter de deux porte-avions a passé un tiers de la commande au groupe français Thalès. De son côté elle participera à la construction du deuxième porte-avions français dont Jacques Chirac vient de décider le lancement. Elle a confirmé son engagement dans le projet d'Airbus de transport militaire qui a été confié à l'OCCAR (organisation conjointe de coopération en matière d'armements). Plus récemment elle a passé commande de 210 avions ravitailleurs à Airbus et non à Boeing.

En marge du fiasco du sommet du 13 décembre elle a donné son accord le 12 décembre par voie intergouvernementale à la mise en place d'une Agence européenne d'armement dont un britannique Nick Witney sera le directeur provisoire.

Par ailleurs, un général français, le général Perruche sera directeur général de l'Etat-major de l'Union qui siège à Bruxelles. Il sera assisté d'une cellule de planification qui permettra l'organisation d'opérations européennes comme celle qui s'est effectuée dans l'Est du Zaïre. L'Angleterre a réussi à apaiser les craintes des Américains toujours soucieux de défendre le monopole des états-majors otaniens. Il semble que Britanniques et Américains se sont rendus compte que l'armée de terre américaine manque d'effectifs pour tenir à la fois l'Irak et les différentes positions américaines dans le monde. Aussi les 3 pays ont-ils décidé de mettre sur pied de 7 à 9 groupements tactiques de quelques 1.500 hommes appuyés par des blindés légers capables de se déployer en 15 jours. L'Etat-major de l'Union européenne va être chargé de préciser ce projet, les autres membres de l'Union seraient invités à présenter leur contribution éventuelle avant le Conseil européen de décembre 2004. La participation britannique à ces projets est de nature à apaiser les craintes des Américains et de tous les pays européens qui comptent avant tout sur les Etats-Unis pour assurer leur sécurité. C'est sans doute dans le domaine de la défense et par voie de conséquence dans certains aspects de la politique étrangère que la collaboration des 3 pays sera la plus féconde.

En effet, toute politique étrangère qui ne se contente pas d'être déclamatoire s'appuie sur des moyens économiques ou militaires. Si les premiers impliquent tous les pays de l'Union, les seconds concernent au premier chef les pays qui disposent de forces projetables et qui sont disposés à en faire usage sous forme virtuelle (dissuasion) ou en temps réel. Il est donc normal qu'ils se concertent d'abord entre eux.

Mais c'est à l'économie que les Trois ont consacré l'essentiel de leurs travaux à Berlin. Leur objectif est de donner une nouvelle impulsion aux différentes réformes nécessaires pour réaliser l'ambitieux programme adopté en 2000 et qui visait à rien moins qu'à accroître la compétitivité de l'Europe. Dans une lettre adressée au président en exercice du Conseil de l'Union et au président de la Commission, ils suggèrent que celle-ci nomme un vice-président qui serait particulièrement chargé de coordonner tous les programmes visant à accroître la compétitivité européenne.

Dans les commentaires qui ont entouré la réunion il a été souligné que l'intention des Trois n'était pas de faire bande à part mais de stimuler les travaux de l'ensemble de l'Union. La réunion s'est terminée par un dîner où ont été abordés les questions de personnes et les problèmes institutionnels. Evidemment les décisions concernant l'ensemble des 25 seront prises par les

institutions de l'Union telles que les organise le traité de Nice. Celui-ci comme l'on sait prévoit au sein du Conseil des ministres une pondération qui donne 27 voix à l'Espagne ou à la Pologne, deux pays qui comptent chacun 40 millions de citoyens et qui s'attendent l'un et l'autre à recevoir différentes aides du budget communautaire. Par contraste l'Allemagne avec ses 80 millions d'habitants ne dispose que de 29 voix alors qu'elle est le principal contributeur net. L'Angleterre et la France avec chacune 60 millions d'habitants ne dispose aussi que de 29 voix. Ces trois pays ont réitéré leur intention de ne pas laisser les dépenses de l'Union dépasser les 1% du PIB.

On voit la difficulté des négociations financières qui vont s'engager. La Commission élargie à 25 membres aura quelque peine à dégager l'intérêt général si l'on tient compte de sa composition avec trois commissaires provenant des Pays Baltes et un seul commissaire pour l'Allemagne comme pour Malte... Le heurt entre les deux institutions est garanti et il faudra tenir compte de l'orientation exprimée par les dirigeants démocratiquement élus de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre représentant ensemble 200 millions de citoyens européens.

Tout ceci doit être examiné de plus près. D'abord les trois leaders qui se sont réunis le 18 février à Berlin sont tous trois en difficulté. Ensuite s'il est des sujets qui les rassemblent il ne manque pas de sujets qui vont les diviser. Néanmoins la leçon que l'on peut tirer du fonctionnement de la collaboration franco-allemande est que, lorsqu'il existe une volonté politique forte, il est possible de rapprocher des positions fort différentes. La question est alors : quelle sera la réaction des 22 autres pays ? Ceci pose un problème qui touche au cœur même des mécanismes de décision européens. Il est fort possible qu'une orientation retenue par les 3 grands heurte les intérêts légitimes de tel ou tel autre pays. Après tout l'histoire de l'Europe est celle de conflits entre coalitions différentes, la plus forte imposant sa volonté à la plus faible. C'est pour éviter la répétition de ces méthodes qu'a été inventée la méthode communautaire où une institution chargée de dégager l'intérêt général, la Commission formule des propositions sur la base desquelles le Conseil peut arrêter une décision à la majorité qualifiée. Mais s'il décide de s'écarter de la proposition présentée par la Commission la décision ne peut être prise qu'à l'unanimité. Dans tous les cas les intérêts de tous sont pris en compte.

Cette méthode est sans doute mal adaptée au domaine de la politique étrangère et de la sécurité mais elle reste valable dans les autres secteurs. Encore faut-il que la pondération des voix au sein du Conseil des ministres confère à ce dernier une représentativité démocratique, ce qui n'est manifes-

tement pas le cas dans le cadre des institutions prévues par le traité de Nice. Seul un système de double majorité peut garantir ce résultat : une décision devrait réunir une majorité des pays membres et une majorité de la population de l'Union. Aussi longtemps que l'Espagne et la Pologne le refuseront elles risquent d'être marginalisées par le noyau qui se met en place et leurs intérêts financiers d'être mal pris en compte.

Quant à l'institution qui tout au long de l'histoire de la Communauté a toujours été le représentant de l'intérêt général son élargissement à 25 membres a toute chance de la mener à la cacophonie. Seule une Commission rassemblée comme le prévoit le projet de Constitution et un Conseil des ministres où la population de chaque pays est démocratiquement représentée peut assurer la légitimité des décisions et rappelons-nous le mot de Guglielmo Ferrero sur la légitimité qui est "le génie invisible de la cité".

En attendant que le projet de constitution soit accepté par les 25 Etats-membres et le plus tôt sera le mieux, les 3 pays qui se sont réunis le 18 février 2004, s'ils arrivent à se mettre d'accord, peuvent proposer les orientations nécessaires à la gestion de l'énorme ensemble de 453 millions de citoyens européens qui est en train de se mettre en place.

**René FOCH**

### **SIMONE WEIL**

« Dans l'ensemble, un Français a-t-il lieu d'être heureux que la France ait un empire, et d'y penser, d'en parler avec joie, avec fierté et avec le ton d'un propriétaire légitime ? Oui, si ce Français est patriote à la manière de Richelieu, de Louis XIV ou de Maurras. Non, si l'inspiration chrétienne, si la pensée de 1789 sont indissolublement mélangées à la substance même de son patriotisme ».

*(L'enracinement)*

# Quel élargissement pour quelle Europe ?

par François-Georges DREYFUS

L'Union européenne se cherche toujours, comme c'est le cas sans doute depuis 1957. L'échec de la CED a conduit à construire une Europe économique fondée sur une union douanière, des règles communes de concurrence, la liberté de circulation des marchandises, des ressources, des services et des capitaux, une politique commerciale commune (art. 3 du Traité de Rome). Depuis 1957, l'Europe des Six est devenue l'Europe des Quinze, ses institutions n'ont guère changé et ses compétences à peine augmenté, quelquefois d'ailleurs dans des domaines hautement discutables, comme l'éducation ou la culture. Tout cela se développe cahin-caha, quelles que soient les grandes proclamations médiatiques. Plus exactement, le développement et la croissance ont été effectifs jusqu'en 1985. Depuis, le poids de l'Union européenne stagne, même si elle demeure en valeur de PIB, la troisième puissance économique du monde. L'implosion du système soviétique a créé, à partir de 1990, une situation nouvelle. Les pays de l'Europe centrale (Peco) voient dans l'Union un pays de cocagne dans lequel ils veulent entrer, mais économiquement, cela leur est impossible en raison de leur faiblesse socio-économique.

## L'irréalisme du Sommet de Copenhague

Dès lors que faire ? Apporter une aide facilitant leur accession à l'Union ou les agréger plus ou moins à celle-ci ? Cette seconde position défendue par F. Mitterrand fut rejetée. On a alors décidé au Sommet de Copenhague, en 1993, que les Peco pourraient entrer dans l'Union à condition de remplir un certain nombre de conditions :

- être une démocratie stable respectant les droits fondamentaux et protégeant les minorités ethniques et linguistiques,
- vivre en économie de marché,
- être à même de remplir toutes les obligations concernant l'appartenance

à l'Union européenne,

- intégrer l'acquis communautaire en matière juridique.

C'était une vue irréaliste des choses : démocratisation impliquait "démarxisation", ce qui n'est pas une affaire simple quand, dans la plupart des cas, le personnel dirigeant, politique ou économique, a été formé à l'école du marxisme-léninisme. Vivre en économie de marché n'est pas facile quand, depuis quarante-cinq ans, on vit dans une économie socialiste avec ses inconvénients énormes, mais aussi ses avancées en matière de protection sociale. Au surplus, remplir "les obligations concernant l'appartenance à l'Union" est délicat quand le niveau de vie est au tiers ou au quart de celui des populations de l'Union. Le tableau suivant, fort significatif, ne semble pas avoir été pris en compte à Copenhague.

**PIB/habitant en 1993 (en dollar constant de 1990)**

■Estonie : 8.000	■Pologne : 5.000	■UE : 17.000
■Lettonie : 8.900	■ Rép.Tchèque : 7.800	■Slovaquie : 7.700
■Lituanie : 4.800	■ Hongrie : 5.500	

Source - A. Maddison : *L'économie mondiale* : OCDE, 2001.

### **L'exemple de l'Allemagne**

Quand on sait qu'en 2001 les nouveaux *Länder* de RFA (15 millions d'habitants) ont, selon Eurostat, un PIB/hab. inférieur à 50% de celui de la patrie occidentale de la RFA, malgré un apport de près de 1.000 milliards d'euros depuis 1990, on peut se poser bien des questions. En effet, de 1990 à 2001, les sommes données ou prêtées par l'UE, y compris celles de la BERD et de la BCE, dépassent à peine 100 milliards d'euros alors que la population des Peco est de 71 millions d'habitants. Sans aucun doute, les Peco font partie de l'univers européen par leur culture, leur histoire, leurs mentalités, bien davantage d'ailleurs que la Grèce, admise pourtant en 1981 ! Les Peco sont tous en effet de tradition latine, et en réalité, l'UE n'a de sens que si elle reste ancrée dans le monde occidental appuyé sur la romanité et le judéo-christianisme latin. Au reste, si l'UE veut être autre chose qu'un nain politique, elle doit être fondée sur les valeurs occidentales : à la limite, en rejetant, au nom d'une fausse vision de la laïcité, l'inscription dans le préambule de la future constitution des valeurs religieuses, la France semble s'écarter des valeurs fondatrices de l'idée même d'Europe.

### **Des Etats en voie de développement**

L'élargissement de l'UE vers les Peco pose en réalité un certain nombre de questions, que les politiques européens et les autorités communautaires ne

semblent pas avoir pris réellement en compte. En effet, ces Etats ont été et demeurent des Etats en voie de développement. Il suffit de penser à ce que fut l'évolution de leur PIB par habitant de 1913 à nos jours (en dollars de 1990). La situation est analogue pour les trois Etats baltes en parité de pouvoir d'achat (ppa) : l'Estonie a eu en 1997 un PIB de 7.000 euros, la Lettonie de 3.500, la Lituanie de 4.200. Or, le plus pauvre des Etats de l'Union européenne, la Grèce, a un PIB de 11.200 euros, soit 60% de plus que la Hongrie, la Pologne ou l'Estonie, alors qu'elle reçoit aujourd'hui, avec 10 millions d'habitants, 22,5% des aides structurelles de l'Union.

Pays	1913	1937	1950	1988	1990	2000
France (à titre de comparaison)	3.500	4.400	5.500	17.000	18.000	23.000
Autriche	3.500	3.000	3.700	15.800	17.000	24.000
Slovénie	2.000	2.300	2.450	8.000	11.000	16.000
Rép. Tchèque	2.600	2.900	3.500	8.600	8.900	12.900
Hongrie	2.100	2.500	2.700	7.000	6.500	11.050
Estonie	?	?	?	?	10.700	8.190
Pologne	?	1.900	2.500	5.800	5.115	11.050
Russie	1.900	2.100	3.000	7.800	7.800	6.900

### Un budget communautaire qui explose

Les Peco représentent un ensemble de 71 millions d'habitants, dont le PIB moyen en parité de pouvoir d'achat est de 7.100 dollars par habitant et par an. Au taux actuel des aides structurelles et de la politique agricole commune (Pac), cela réclame au minimum 40 milliards d'euros chaque année. Rappelons que le budget de l'Union est aujourd'hui d'environ 100 milliards d'euros. L'élargissement aurait donc dû entraîner une augmentation de près de 50% du budget communautaire. Nul n'a voulu en entendre parler. Dès lors on a décidé, lors du sommet de Berlin, de réduire les taux d'aide structurelle ou liés à la Pac de manière à ramener les aides perçues par les actuels Etats membres de 77 à 50 milliards d'euros, afin de dégager 27 milliards chaque année pour les Peco, ce qui ne plaît ni à ces derniers, ni aux Etats membres, dont les ressources vont diminuer.

Soyons clairs, l'élargissement annoncé pour 2004 ne sera réalisable que si les actuels Etats membres dégagent des sommes plus importantes que celles prévues. C'est ce que commence à comprendre la population des Etats candidats, d'où les controverses relativement sèches entre les dirigeants tchèques, hongrois et polonais d'une part et les dirigeants des Etats membres, et la Commission d'autre part. Certes, les référendums ont donné une réponse favorable à l'adhésion mais avec moins de 35% de votes positifs par rapport aux inscrits !

De toute manière, en dehors de Chypre, Malte et la Slovénie, les nouveaux pays admis sont pauvres et peuvent tous prétendre à des aides structurelles au taux minimum, ou à des subventions dans le cadre de la Pac, fort importantes. Un groupe d'économistes européens avait chiffré en 1999 (en se fondant sur une politique d'aide équivalente à celle reçue par la Grèce) les besoins pour les candidats autour de 40 milliards d'euros, soit la moitié du budget de l'UE. Dès lors, il y avait deux solutions : soit augmenter de 50% les contributions des Etats membres, soit diminuer les taux des aides et subventions pour tous.

C'est cette solution qu'a choisie le Sommet de Berlin. La masse totale des subventions Pac et Actions structurelles ne sera pas changée, mais la répartition des 100.000 millions d'euros sera profondément modifiée puisqu'à partir du budget européen de 2006, les Quinze percevront environ les 2/3 de ce qu'ils perçoivent aujourd'hui. Si on prend l'exemple de la France, la mutation sera profonde : la contribution française à l'UE est de l'ordre de 20 milliards d'euros mais, au titre de la Pac (9 milliards) et des aides structurelles (7,5 milliards), la France perçoit 16,5 milliards d'euros. Notre contribution nette est donc de 3,5 milliards d'euros. A partir de 2006, toutes choses égales par ailleurs, la France ne percevra plus qu'environ 11 milliards d'euros : notre contribution nette passera donc de 3,5 à 9 milliards d'euros. Il est vrai que les responsables communautaires, se rendant compte de l'affaiblissement économique de l'Union, n'ont pas fait beaucoup d'efforts pour aider les Etats candidats : les "aides pré-adhésion" représentent aujourd'hui 2,7% des crédits de paiement du budget communautaire (2.707 millions d'euros sur un budget de 97.503 millions d'euros), au mieux 3,4% des crédits d'engagement prévus, plus 3 millions dans le cadre des divers programmes d'aides. C'est effectivement très faible : même si s'ajoutent les crédits de la BEI ou de la Berd, l'on conçoit les réactions critiques en ces Etats candidats. En tout cas, il faut être conscient que la faiblesse économique de la plupart d'entre eux, en particulier la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Lituanie et la Lettonie, est telle qu'il faudra entre vingt-cinq et quarante ans pour qu'ils accèdent à un niveau convenable de développement.

## L'Europe s'appauvrit

L'élargissement pose un autre problème, c'est l'appauvrissement de l'Europe, l'affaiblissement de sa position face aux Etats-Unis comme le montre le tableau ci-après.

A partir de 1980, il y a décrochage de l'Europe par rapport aux Etats-Unis, ce que souligna M. Mac Shane, ministre britannique des Affaires européennes, il y a quelques semaines. Pour quelles raisons ? Elles sont nombreuses ; M. Mac Shane en cite plusieurs :

- d'abord la réglementation communautaire est plus lourde et plus tatillonne que la réglementation américaine ;
- la fiscalité est infiniment plus pesante et freine la croissance ;
- il y a également l'importance des situations acquises.

### Evolution des PIB européen (UE) et américain (EU)

	PIB global			PIB/Habitant		
	UE	EU	UE/EU	UE	EU	UE/EU
1950	1.290	1.455	88 %	5.000	9.560	52 %
1960	2.080	2.045	102 %	7.600	11.300	67 %
1970	3.240	3.080	105 %	10.950	15.000	73 %
1980	4.290	4.230	101 %	14.050	18.580	75 %
1990	5.280	5.800	91 %	16.870	22.900	73 %
1998	6.045	7.400	82 %	18.740	27.300	68 %

Il en oublie une : les élargissements successifs à des Etats pauvres ont sensiblement affaibli la situation économique de l'Europe face aux Etats-Unis. De 1950 à 1980, la CEE est en voie de rattraper les Etats-Unis au niveau économique et d'ailleurs aussi sur le plan militaire. Les élargissements successifs arrêtent cette évolution et depuis 1980, l'Europe accroît son retard sur les Etats-Unis. Or le nouvel élargissement va encore aggraver cette situation.

### Quelle Europe ?

Si la construction de l'Europe a pour but de favoriser la mise en place d'une Communauté à même de jouer un rôle diplomatique et militaire (c'est l'esprit en tous cas de la PESD, ex-Pesc), sa puissance économique doit être comparable à celle des Etats-Unis, ce qui fut le cas entre 1960 et 1985. La situation déjà affaiblie de l'Europe risque d'être par conséquent aggravée par le nouvel élargissement prévu, d'autant que les dix nouveaux membres (sauf Chypre, Malte ou la Slovaquie) sont infiniment plus pauvres que la Grèce,

l'Espagne ou le Portugal lors de leur entrée dans la CEE. La crise irakienne vient de le souligner, les conceptions d'action politique sont fortement divergentes ; dans les conditions actuelles, il n'y a pas de politique ou de diplomatie européenne possible.

Pour que cela se mette en place, il faudrait qu'apparaisse un patriotisme européen, entraînant sans doute une vaste réflexion sur le sens que les Européens donnent à la construction européenne. Actuellement, une réelle conception de l'Europe n'apparaît guère, au point que l'on peut se demander si, en souhaitant un référendum dans tous les Etats de l'Union pour la nouvelle constitution, les conventionnels sont réellement sérieux : un tel référendum risque d'être négatif dans un nombre non négligeable d'Etats, à commencer par la France. De surcroît, le déclin des identités nationales entraîne la naissance d'un communautarisme populiste - parfois raciste - qui pourrait devenir dangereux : or ce communautarisme est favorisé, en fait, par la Commission quand elle met en avant les entités régionales, donnant l'impression qu'elle souhaite, à moyen terme, une "Europe des Régions" qui entraînerait le renforcement d'un pouvoir communautaire à caractère encore plus technocratique.

En réalité, ne sachant pas (ou ne voulant pas savoir) quelle Europe on souhaitait, on s'est engagé dans une véritable fuite en avant, sans doute pleine de risques. Dès lors, au-delà du problème moral que pose l'élargissement, on peut se demander si la procédure choisie pour intégrer les Peco a été judicieuse. Au fond, la proposition de "grande confédération", préconisée en 1991 par F. Mitterrand et que rejetèrent aussitôt les Etats candidats, soutenus par la RFA, était sans doute plus pertinente. C'est d'ailleurs ce que semblait penser récemment le président Prodi.

*François-Georges DREYFUS*

# La violence devant les Semaines Sociales de France

(Sessions de 2002 et 2003)

par Jean AUBRY

**E**n une période où, à vitesse accélérée, les doctrines, traditions, repères les mieux établis sont mis à mal par les séismes qui, depuis quelques années, heurtent sans discontinuer la politique, l'économie, les mœurs, la nécessité - et le succès - d'une institution telle que les Semaines Sociales de France s'affirment de plus en plus : 2.500 participants en 2003 contre 2.300 en 2002, et l'âge moyen des semainiers a tendance à s'abaisser. Le Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux, désormais trop exigu, a dû être abandonné au profit de la Mutualité à Paris. En 2004, pour la célébration de leur centenaire, les Semaines comptent bien, du 23 au 27 septembre 2004, accueillir à Lille, promue justement cette année capitale européenne de la culture, quelque 4.000 participants venus de France et de tous les pays de l'Union européenne. La présence de Jean-Paul II est même envisagée.

Soucieuses une fois de plus de débattre en profondeur des enjeux et défis majeurs de notre société, en croisant les réflexions et les expériences d'hommes et de femmes engagés sur les plans religieux, intellectuel, politique, économique, syndical, associatif, aux plus hauts niveaux de responsabilité ou au plus près du terrain, à l'échelon local, national, multinational ou mondial, les Semaines avaient choisi, deux années de suite, de traiter de la violence, sous toutes ses formes, y compris l'économique : "La violence : comment vivre ensemble ?" (2002)<sup>1</sup>, "L'argent" (2003)<sup>2</sup>.

Qu'y avait-il de plus actuel et de plus nécessaire, un an après le 11 septembre 2001, en ce temps de guerres incessantes, nationales ou civiles, d'insé-

<sup>1</sup> Les Actes de cette 77ème session ont été publiés sous ce titre chez Bayard (368 pages).

<sup>2</sup> Les Actes devraient en être publiés au printemps 2004.

curité urbaine, sociale, économique croissante... Mais, en même temps, quoi de plus téméraire et de plus malaisé que de s'attaquer à un sujet aussi passionnel et trop souvent recouvert d'un épais brouillard de préjugés et de lieux communs !

Or, en 2002 comme en 2003, longue et sérieuse préparation des sessions, choix judicieux des conférenciers, des animateurs de tables rondes, des "grands témoins", ingénieuse organisation des débats ont "payé". Les Semaines ont fait œuvre utile en approfondissant le diagnostic, et, dès lors, en faisant progresser la connaissance des remèdes.

### **Sur la violence (session de 2002)**

Oui, la violence doit inquiéter, aujourd'hui plus qu'hier. Il faut notamment se reporter à l'état des lieux dressé par l'écrivain et journaliste Jean-Claude Guillebaud. Deux exemples parmi beaucoup d'autres : depuis la guerre du Liban, les conflits récents n'ont cessé d'innover en matière de barbarie ; aux Etats-Unis, la population carcérale, qui était de 260.000 en 1967, atteint aujourd'hui les 2 millions !

S'impose aussi une lecture attentive de la conférence de Jean-Marie Petitclerc, salésien, éducateur spécialisé en banlieue difficile. Les jeunes y sont les principales victimes de la violence. Et, le plus souvent, tiraillés entre trois cultures, trois systèmes de valeurs - dans leur *famille*, ceux de leurs origines éthiques et religieuses ; à *l'école*, ceux de la République ; dans la *rue*, ceux de la force brutale, des caïds, de la bande - comment peuvent-ils se construire ? Ils n'ont plus de repères, de limites, fût-ce les plus élémentaires et les plus fondamentaux - tel le respect du caractère sacré de la vie. La responsabilité des adultes est engagée : mais, pour remplir la tâche fondamentale et urgente d'éducation, les familles sont souvent réduites à l'impuissance par le contexte économique et social. Or, en dehors de la famille, les vocations d'éducateurs sont loin d'être à la hauteur des besoins.

Et, pour dissiper le cas échéant, nos dernières illusions, philosophes et théologiens ont renchéri. L'œuvre entière de René Girard, professeur à l'université de Stanford, tend à démontrer que les religions archaïques ont tout fait, à travers le mimétisme et le mythe du bouc émissaire, pour que les victimes soient considérées et se reconnaissent coupables, preuve que la violence, de tous temps, s'est retrouvée au cœur de la condition humaine. La révolution est venue de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont "retourné" cette "fourrure magnifique" qu'était le mythe, et fait apercevoir "la peau sanglante de la victime", de la victime innocente. Privés désormais "des protections sacrifi-

cielles dont jouissaient toutes les sociétés archaïques", il nous faut, "*nous-mêmes*, renoncer à la violence".

Menant plus loin encore la réflexion, dans un très beau texte dont on ne saurait trop conseiller la lecture attentive et la méditation, sœur Véronique Margron, professeur à l'Institut catholique de Paris, a montré que la Bible nous apprend à "regarder en face" la réalité de la violence, ce "noyau d'énigme irréductible", où l'on retrouve le problème du mal, "la mort qui cherche à s'insinuer au milieu de la vie". Et, loin de chercher à édulcorer, il faut laisser résonner en nous "les propos, à la limite du blasphème, de Job, et ne pas se mêler à ses consolateurs". Quand le Créateur dit "Faisons Adam à notre image", c'est "moins une description qu'une mission". Et son geste ultime est de s'effacer - le repos du 7ème jour - en laissant aux humains "l'espace de la vie bonne".

Et, à chaque nouvelle étape de cette "Histoire sainte", Véronique Margron nous invite à en rechercher la ou les significations profondes ("Ce qui limite le vrai, ce n'est pas le faux, mais l'insignifiant") jusqu'au "mystère central" du Christ. Là encore, de la très riche méditation qu'il lui inspire, retenons un point parmi beaucoup d'autres : la croix nous rappelle que "l'absolu n'est pas de ce monde, ni sous la forme de la morale, ni sous la forme du messianisme, ni davantage sous celle du politique" ; elle ne résout pas l'énigme de la violence, mais "dévoile l'amour du vrai".

Comme l'a rappelé Michel Camdessus, tirant les conclusions de cette session, si une "formidable annonce a pu changer nos cœurs", "nos moyens restent ceux des hommes et nous sommes laissés sans armes miracles pour venir à bout du mal, les mains aussi nues que les autres hommes".

De fait, même si, dans une remarquable communication, notre ambassadeur auprès de l'ONU, Jean-David Levitte, a clairement montré ce qu'il est possible de faire à l'échelon mondial pour lutter contre la violence, on est encore loin apparemment de pouvoir définir des "protocoles" de soins et remèdes efficaces, applicables quotidiennement sur le terrain. Est-ce la raison pour laquelle, contrairement à une tradition bien établie, aucune personnalité politique nationale ne s'est fait entendre à la session 2002 ? L'intérêt n'en a été que plus vif pour les tâtonnements et les expériences dont sont venus rendre compte les acteurs locaux : représentants de collectivités locales, éducateurs spécialisés, enseignants, militants associatifs, médiateurs,...

Bref, un accord assez général sur le diagnostic (la profondeur et la gravité

du mal), mais, quant aux remèdes, non des divergences, mais plutôt une ouverture à l'expérimentation de plusieurs formules, signe en tout cas qu'on ne dispose pas encore d'une doctrine bien établie, sauf sur un point : on ne viendra pas à bout de la violence par un traitement simpliste ; il sera nécessaire de coordonner au mieux et avec persévérance de multiples actions très diverses, exigeant la présence sur le terrain de nombreux agents sociaux agissant de concert et acquérant ainsi peu à peu une connaissance et un savoir-faire, dont les actions politique et sociale plus globales devront tenir compte.

### **Sur l'argent (2003)**

Serait-ce l'inverse en 2003 où, sous le titre un peu général, "L'argent", l'objectif des Semaines était en réalité de compléter l'étude de l'année précédente en la focalisant cette fois sur "la violence économique". De sérieuses divergences sont apparues sur le diagnostic et l'appréciation du degré de gravité de la situation, alors que se manifestaient davantage de convergences et un stade plus avancé dans l'élaboration des mesures à prendre pour assurer un développement économique durable et plus équitable, gage pour le monde de plus de civilisation et d'humanité.

Certes, le choix d'un tel sujet imposait, sauf à voir d'entrée de jeu le débat sombrer dans la confusion, de surmonter un premier écueil : le même mot en effet - "l'argent" - désigne tantôt l'une des inventions techniques les plus ingénieuses de l'homme, créée et sans cesse perfectionnée pour développer - et pacifier - les échanges -, tantôt le symbole même de la richesse, qui, depuis toujours, à l'égal de ses deux autres grandes passions, le sexe et le pouvoir, fascine l'homme et enfièvre ses désirs. Les Semaines 2003 ne sont pas tombées dans ce piège qui, dans d'autres enceintes, ne cesse de faire des victimes. Jean Boissonnat, pour l'instrument monétaire, Henri de Castries - président du groupe d'assurances Axa, l'un des plus importants à l'échelle mondiale -, pour l'entreprise, cette autre pièce essentielle du fonctionnement de l'économie, et donc de distribution de l'argent, ont avec la plus grande netteté dessiné les contours et les contraintes strictement techniques du problème.

Mais, tout en demeurant sur ce même terrain, Paul H. Dembinski, directeur de l'Observatoire de la finance à Genève a eu raison de souligner que la technique n'est pas exempte de défauts : la récente "financiarisation" de plus en plus sophistiquée de l'économie, encore peu connue et peu enseignée, en éloignant de plus en plus le virtuel du réel, augmente les risques de "dérapage".

Un second écueil tenait à l'angle principal d'attaque du problème de l'argent : n'était-il pas réducteur de l'assimiler à celui de la "violence écono-

mique" ? Cette approche aura du moins donné de la couleur aux débats. En écoutant l'exposé au ton quelque peu apocalyptique du philosophe Patrick Viveret, intitulé précisément "La violence de l'argent", et celui, déjà cité, d'Henri de Castries, on ne se sentait pas très éloigné de l'affrontement entre accusation et défense, élément clef de toute procédure judiciaire.

Pour le premier, le monde économique en est revenu au degré de brutalité qu'en leur temps dénonçaient Victor Hugo ou Emile Zola. L'argent-roi est devenu vecteur d'amoralisme et d'incivisme, générant des inégalités explosives (on a calculé que le revenu global des 222 personnes les plus favorisées égale celui des 2,5 Mds les plus défavorisés !). Et de citer les paroles prononcées à la Conférence de Johannesburg par Jacques Chirac : "Le monde brûle, pourquoi regardez-vous ailleurs ?". "Devrons-nous dire aux générations futures qu'un crime a été perpétré contre l'humanité ?". Pour P. Viveret, la question du salut et de la survie de l'espèce humaine est désormais posée, et l'on aurait de nouveau besoin d'entendre les clameurs des prophètes.

Henri de Castries, au contraire, ne voit rien de diabolique au cœur des mécanismes de l'économie. Le devoir élémentaire du chef d'entreprise, quelles que soient les pressions extérieures ou internes, n'est-il pas d'assurer un équilibre entre les intérêts des clients, des actionnaires, des salariés, entre emplois, investissement et profit, sous peine de conduire la firme à sa perte ? Il n'y a pas de contradiction fondamentale entre cette contrainte économique et les exigences de l'éthique..

Mais, bien sûr, l'ensemble du système économique, dans le propre intérêt de son bon fonctionnement à court, moyen et long terme, ne peut se passer d'un encadrement juridique dont, naturellement, l'évolution doit suivre le même rythme que celle des mécanismes économiques et financiers. Doivent être signalés à cet égard l'intérêt, la clarté et la richesse des communications de Michel Camdessus ou de Michel Prada, président de cette nouvelle institution française qu'est l'*Autorité des marchés financiers*, sur les objectifs, les possibilités, les difficultés d'une régulation du système financier à l'échelon mondial ou national, afin de parvenir à un meilleur équilibre des échanges entre pays développés et pays en voie de développement, de lutter contre le blanchiment d'argent, l'opacité de certaines pratiques (la transparence est toujours gage de vertu).

Et la politique, en 2003, était de nouveau bien présente. Philippe Maystadt, actuel président de la Banque européenne d'investissement et ancien ministre des finances de Belgique, et Dominique Strauss-Kahn, ancien

ministre français des finances, se sont retrouvés d'accord pour rejeter toute subordination du politique par rapport à l'argent : la suppression du financement des partis par les entreprises était à cet égard tout à fait nécessaire. Un vaste champ d'action doit demeurer ouvert au politique afin de faire prévaloir les exigences du long terme, de la solidarité, de la démocratie, des préoccupations sociales... Ce n'est jamais facile - Dominique Strauss-Kahn a rappelé la bataille - perdue - qu'il a menée naguère avec Michel Camdessus, alors directeur du FMI, pour moraliser les relations économiques et financières mondiales. Mais il ne faut jamais se décourager et une meilleure gouvernance mondiale demeure évidemment nécessaire. A cet égard, la construction européenne revêt une importance majeure.

Simultanément des initiatives innovantes, fût-ce au niveau de la micro-économie, sont porteuses d'espoir. Nicole Notat, avec sa force de conviction et sa pugnacité habituelles, a dressé un bilan positif des premiers résultats de son agence VIGEO de notation sociale et environnementale des entreprises. Maria Nowak, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique, a montré comment favoriser la création de petites entreprises en dehors même du champ d'intervention des crédits bancaires classiques.

Mais, si les idées sont relativement claires sur les chemins à suivre pour parvenir à un monde économique meilleur, il convient de ne pas sous-estimer la force de conviction qui sera nécessaire pour s'y engager - ou, plus exactement, la faiblesse qui est en chacun de nous, individuellement, face à l'argent et aux convoitises qu'il suscite.

*Jean AUBRY*

# La démocratie chrétienne, une révolution

par Charles DELAMARE

**L**e colloque organisé par *France-Forum* le 29 et le 30 janvier s'est déroulé dans une joyeuse ambiance. La démocratie chrétienne est bien vivante ! Elle plonge ses racines en France du Parti socialiste à l'UMP en passant par l'UDF. A l'étranger elle vit en Europe, sauf en Grande-Bretagne, elle fermente en Amérique latine. Elle est entrée en Russie, en Ukraine et fait ses premiers pas en Europe de l'Est.

Le colloque a constaté le caractère novateur, créateur, révolutionnaire de ce courant de pensée. Dans la première matinée, les débats tenus sous la présidence de **Michel Albert**, président de l'Académie des Sciences morales et politiques, ont retracé sous l'impulsion de **Jean-Dominique Durand** la naissance et la propagation de la doctrine qui a réussi à réconcilier l'inspiration chrétienne et les idéaux laïcs, issus du libéralisme politique. **Jacques Mallet** qui avait été surpris par le titre du colloque s'est rallié à cette idée que le mouvement issu de la pensée de Marc Sangnier, de Mgr Seipel et de Don Sturzo, vit dans un examen de conscience permanent, entraînant une attitude révolutionnaire constante envers le monde tel qu'il est et qu'il faut changer. **Jean Chélini** prit alors le relais pour montrer l'importance décisive du fait religieux dans la vie de la société, en terminant par les questions posées par le surgissement de l'Islam en Occident.

L'après-midi du 29 janvier, le colloque sous la présidence de **Denis Badré**, sénateur des Hauts-de-Seine, a invité les participants à faire le tour des problèmes nouveaux auxquels les hommes inspirés par la démocratie-chrétienne doivent faire face. Montée de l'Islam, déclin de la population européenne en nombre et en qualité dans les vingt années à venir. **Christian Saint-Etienne** a démontré que le tournant vers la décadence se précise en 2004. Les politiques

de notre pays en sont-ils conscients ? Que proposent-ils ? La discussion menée par **Henri Ménudier**, président du B.I.L.D., a fait apparaître que très peu de nos contemporains, pourtant actifs dans les instances intellectuelles et sociales, aperçoivent les dangers imminents, qui menacent l'Europe et notre civilisation judéo-chrétienne. **Gerhardt Almer**, conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Paris, indique les grandes priorités de son gouvernement à ce sujet. Celui-ci veut réussir l'élargissement, soutenir la construction européenne, refonder la compétitivité de l'industrie et faire de l'Union européenne un grand acteur politique mondial. D'autres intervenants précisent que si nous ne réagissons pas contre le déclin, nous allons tomber dans un abîme ! Seuls ou presque les organismes politiques d'inspiration démocrate-chrétienne sont conscients de cette évolution. A la différence de beaucoup d'autres courants de pensée et de beaucoup d'hommes politiques englués dans l'immédiat des élections toujours recommencées, la réflexion doctrinale est un exercice permanent chez les héritiers de Lamennais, de Don Sturzo et d'Etienne Borne. La conviction que ce qui importe dans le monde est l'idéal de justice induit une révolution permanente. Par leur présence, deux grandes figures de la démocratie chrétienne en Europe, **José-Maria Gil-Robles**, ancien président du Parlement européen, **Guido Bodrato**, président du Partito Popolare italiano, les participants au colloque ont été confortés dans cette vision à long terme de la politique. Ils réclament un retour à l'idéal démocrate-chrétien, dont ils déplorent l'affadissement au sein du PPE. En effet précise **Jean-Louis Bourlanges**, député européen, il y a lieu de nous inquiéter de l'évolution de la construction européenne. Les institutions de Bruxelles et Strasbourg sont menacées parce que l'esprit qui a présidé aux succès antérieurs est en train de se dissiper. La fraternité a fait place à la dissension. Nous assistons à « une crise de sens ». **Hugues Portelli**, professeur de Sciences politiques, reprit les trois interrogations que la démocratie chrétienne adresse à nos compatriotes du continent : qui sommes-nous ? Que voulons-nous faire ensemble ? Pour le moyen de quelle construction ? Le libéralisme domine l'Europe et de larges pans de notre mouvement, au PPE par exemple. Il est donc nécessaire de pousser avec vigueur la réflexion sur une société chrétienne, c'est-à-dire inspirée par les valeurs de la civilisation judéo-chrétienne. **Jean Chélini** abonda dans ce sens. Il en appela à un puissant mouvement de réflexion nouvelle. L'Eglise a pris ses distances avec l'engagement politique de la démocratie chrétienne. Celle-ci n'en doit pas moins se lancer dans la bataille politique et sociale pour y faire passer le souffle vivifiant de la civilisation judéo-chrétienne. La démocratie-chrétienne doit renouveler son projet, elle ne doit pas craindre de mettre en révolution la société. Celle-ci n'offre plus que des plans de carrière. Elle ne prend en compte que les comptes. Face à elle la démocratie-chrétienne affirme que jamais il ne faut abandonner celui qui tombe, que

chacun doit recevoir son dû : le plus de chances d'épanouissement possible. Le même souffle a porté **François Bayrou**, ancien ministre. La démocratie-chrétienne pour lui se confond avec la démocratie tout court, mais toute pleine. La démocratie prise au sérieux, prise dans l'acception totale du mot tel doit être le sens d'un engagement politique. Les questions de personnes, les effets de tactique électorale ne pèsent pas lourd devant l'exigence de vérité et de sincérité qui animent ceux qui font de la démocratie un humanisme. C'est à ce titre qu'il lui paraît inacceptable que la question de la précarité ne se situe pas au tout premier rang des préoccupations des hommes politiques. A quoi sert leurs efforts s'ils ne mettent pas en cause un système qui a multiplié les exclusions en même temps que les richesses ? C'est dans cet esprit de justice et de fraternité qu'il engagea tous les participants et leurs amis à poursuivre le combat pour l'homme et pour l'Europe. Il appelle de ses vœux la naissance d'un nouveau parti européen qui sache replacer au premier rang le combat pour les valeurs.

Dans la deuxième journée, sous la présidence de **Maurice Blin**, sénateur des Ardennes, il était prévu d'esquisser quelques réponses aux graves problèmes posés le jour précédent. **Jean-Claude Casanova**, directeur de la revue *Commentaire* en traitant de la souveraineté et de l'ordre international a montré le cheminement depuis Hobbes d'une conception qui a dégagé la sphère politique de la toute-puissance de la Providence. La démocratie-chrétienne dans cette configuration se rattache au libéralisme parce qu'elle s'oppose au fascisme, à l'anarchisme et au communisme. Mais en raison de la tradition catholique, elle est propice à une organisation supranationale. Elle a ainsi été le moteur principal de la construction européenne. Celle-ci à son tour est menacée par l'évolution vers le mondialisme. Les politiques inspirés par la démocratie-chrétienne se doivent dans cette conjoncture de promouvoir à nouveau les valeurs propres à leur famille de pensée. Pour simplifier, il s'agit de trouver les voies et les moyens pour que l'Europe maintienne quoi qu'il arrive, sa conception de la « sécurité sociale » au sens large du mot. Même sécurité dans la société quelque soit le niveau de talent ou de richesse de chacun de ses membres. Un des nouveaux défis est celui du troisième âge, a expliqué **Claude Vimont**, Conseil emploi et formation. Il est urgent que les démocrates-chrétiens fassent prendre conscience à notre société de l'énorme problème social que représente le vieillissement de notre population, un terme qui ne rend nullement compte de la révolution heureuse, celle de la longévité. L'opinion publique française (et européenne) n'assimile pas le phénomène, malgré les avertissements émanant notamment des entreprises. Comme on le cache on n'en tire pas de conséquences. Il n'existe aucune politique définie à ce sujet. Il a échappé à notre opinion qu'en raison des progrès de la

médecine, en France, par exemple, trois millions de jeunes retraités, qui pourraient continuer à mener une vie active, entre 55 et 75 ans, sont invités à l'exaltante occupation du jardinage, du bridge et des voyages en troupeaux aux Tropiques. Un vrai gâchis humain ! C'est ce que **Maurice Blin** appelle « une dégradation séculière du Paradis ». « Enfin la retraite ! » sonne comme une promesse d'un bonheur sans mélange. Pas question ensuite de regimber. La porte est fermée. La rouvrir sur une autre organisation de l'emploi, permettant aux seniors de rester membres entiers de la communauté humaine, tel est le vœu de l'orateur. **Jean-Pierre Prévost** rappela alors que des hommes comme Joseph Fontanet avaient déjà, il y a longtemps, prévu cette évolution et jeté les premiers jalons d'une prise en charge solidaire des générations entre elles. Si l'on veut ne pas changer de civilisation, il faut changer de culture, parce que le monde change, conclut **Maurice Blin**. Ce colloque est un premier signal. Qu'il soit entendu !

**Charles DELAMARE**

*Les actes du colloque feront l'objet d'une publication complète dans le prochain numéro de France-Forum. La relecture de chaque exposé, de chaque intervention impose quelque délai, mais celui-ci est indispensable si l'on souhaite éviter que soit déformée la pensée des uns et des autres.*

### **Bernard Voyenne (1920-2003)**

La mort de Bernard Voyenne a été douloureusement ressentie à *France-Forum*. Notre revue s'honorera toujours d'avoir bénéficié à plusieurs reprises - en 2000 pour la dernière fois - de la collaboration d'un tel maître, référence incontestée pour tant de journalistes dont il avait assuré la formation. Ses articles, dont certains ont atteint la dimension et la richesse de véritables "essais", demeureront longtemps une contribution irremplaçable à l'approfondissement de quelques-uns des thèmes fondamentaux qui nous sont les plus chers : éthique de l'information, personnalisme fédéralisme, résistance spirituelle aux diverses formes de barbarie...

Nous participons à la peine de ses proches. Nous pouvons les assurer de notre fidélité à sa mémoire et à ses enseignements.

# "La tempête" revisitée

## Une lecture biblique du tableau de Giorgione

par Jean-Pierre PRÉVOST

**G** Giorgione est généralement considéré comme le peintre le plus mystérieux de la Renaissance Italienne – on ne sait pratiquement rien de sa vie sinon qu'il mourut sans doute de la peste en 1510 à 32 ans environ à Venise – et son œuvre la plus célèbre, « la Tempête », comme la plus énigmatique de toute l'histoire de la peinture, à en juger du moins par le nombre de tentatives d'interprétation dont elle continue, aujourd'hui encore, d'être l'objet.

Aussi, l'exposition qui vient de lui être consacrée à Venise et qui se poursuit actuellement à Vienne, intitulée « Les merveilles de l'art », titre d'un ouvrage de Ridolfi de 1648, aurait pu aussi bien s'appeler « Les mystères d'un Maître de la Renaissance Vénitienne ».

Au début du Cinquecento, Venise faisait pâle figure sur le plan intellectuel et artistique. Jacob Burkhardt, qui inventa en quelque sorte le concept de Renaissance en Italie au XIX<sup>ème</sup> siècle, n'a manifestement que mépris pour cette opulente ville de marchands qui ne peut se comparer à Florence, cité des arts et des lettres, et plus tard à Rome. Face à Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël ou Boticelli, Venise n'a guère à offrir, à l'exception notable de Carpaccio, que les Bellini, Vivarini et quelques autres peintres de moindre envergure.

Giorgione d'abord puis Titien, qui fut son élève, semble-t-il, et lui survécut soixante-quinze ans, vont être à l'origine de la Grande Renaissance Vénitienne. Introduite par les peintres nordiques, la peinture à l'huile offre d'immenses possibilités à un moment où une nouvelle race de commandi-

taires apparaît, plus soucieuse d'orner ses cabinets privés que de décorer les églises ou les palais. Ceci convient d'autant mieux à Giorgione qu'il bénéficie de peu de commandes publiques ou religieuses et que la peinture de chevalet promise à un si bel avenir, correspond mieux à ce qu'il veut entreprendre : rompre avec les compositions traditionnelles et le hiératisme byzantin, humaniser les personnes, donner à la femme toute sa sensualité, en un mot parler d'Amour et établir un nouveau rapport entre l'homme et la nature au bénéfice de celle-ci, abandonner les vastes reconstitutions historiques, qui convenaient d'autant moins à son style qu'il faisait rarement de dessin préalable se contentant d'esquisser son œuvre à l'aide de son pinceau, utilisant de manière très subtile le passage de la lumière à l'ombre, créant ainsi une tension poétique qui ouvrait la voie de la modernité et répondait aux aspirations intellectuelles de son époque influencée par le néo-platonisme.

C'est tout ceci que l'on retrouve dans « la Tempête », tableau de petites dimensions – 82cm x 73cm – dont l'existence est signalée pour la première fois par Michiele en 1530 : « Le paysage sur toile avec la Tempête, avec la tzigane et un soldat » dans la collection de Gabriele Vendramin, très probablement son commanditaire, issu d'une grande famille vénitienne dont les membres occuperont de nombreux postes officiels. Très vite ce tableau, connu dans toute l'Europe fit l'objet de multiples convoitises jusqu'à son entrée, dans des conditions quasi rocambolesques, dans les collections nationales, au musée de l'Academia, à Venise, en 1932 seulement.

Depuis cette date surtout les interprétations se multiplièrent, une nouvelle version apparaissant presque chaque année, sans véritablement donner entière satisfaction. En 1978, un historien d'art italien, Salvatore Settis, dans un livre qui fit sensation : « L'invention d'un tableau », pensa avoir mis un point final à la controverse. Il s'agissait selon lui d'Adam et Eve, un serpent que personne n'avait remarqué au pied de la femme, venant à l'appui de sa démonstration. Hélas une récente restauration permit de constater qu'il ne s'agissait que d'une racine ! Au début des années 1990, Francesco Cioci publiait une nouvelle étude malicieusement intitulée : « La Tempête interprétée, dix ans après » qui proposait toute une série de nouvelles pistes. Dans le catalogue de l'exposition actuelle, Augusto Gentili insiste sur la culture hébraïque de Giorgione, ce qui pourrait renouveler les pistes de recherche.

Mais ces interprétations multiples : récit biblique, mythe classique, légende chrétienne, épisode littéraire, événement historique, conjoncture politico-militaire, concept philosophique, allégorie hermético-alchimiste, personnification emblématique, simple paysage avec personnages ou encore pure fantai-

sie poétique, ne sont pas inutiles, aussi insatisfaisantes soient-elles. Elles permettent d'avancer dans la connaissance d'une époque prodigieuse, celle où prenait forme le monde moderne artistique mais aussi philosophique, scientifique et économique, particulièrement à Venise.

Il peut paraître téméraire dans ces conditions de se livrer à une nouvelle tentative. Mais pourquoi ne pas tenter ce qui n'a pas encore été réellement fait jusqu'ici, c'est-à-dire croiser la situation de Venise toute puissante et menacée, la vie quotidienne de ses habitants à cette époque et ce que l'on attendait de ses artistes les plus doués. N'y a-t-il pas dans ce tableau, et cela expliquerait que sa lecture nous en soit si difficile un message politique masqué à l'intérieur d'une scène biblique quelque peu dénaturée ?

Maîtresse d'un Empire virtuel qui s'étend sur toutes les rives de la Méditerranée et pousse ses pseudopodes dans l'Europe entière et une partie de l'Asie, la Sérénissime donne en quelque sorte le coup d'envoi de cette mondialisation que l'on semble avoir découvert récemment. Ses vaisseaux, ses marchands, ses comptoirs, ses émissaires, modèle des ambassadeurs que les Etats mettront bientôt en place, non seulement l'enrichissent (les Croisades aussi, les Vénitiens étant les principaux bénéficiaires du sac de Constantinople en 1204) mais lui permettent d'être informée de tout ce qui se passe dans le monde, - il n'est pas étonnant que cette ville qui n'a pas même une Université devienne très vite à cette époque l'un des principaux centres de l'imprimerie - et la font même rêver, après la prise de Constantinople par les Ottomans en 1453, à un plus bel avenir, celui de devenir la « Nouvelle Rome », qui fut longtemps le nom de la capitale byzantine. Une telle ambition faillit la conduire à sa perte, les Grandes Puissances, le Saint Empire, la France, la Papauté et quelques autres ayant finalement constitué en 1508 la Ligue de Cambrai avec pour objectif avoué la disparition de Venise, ce qui fut sur le point de réussir, les Vénitiens, mis en déroute à Agnadello en 1509, perdant la quasi totalité de leurs possessions en terre ferme.

La date de la commande de « la Tempête » n'est pas connue ni celle où Giorgione la réalisa. 1505 environ selon les uns, majoritaires, mais d'autres se prononcent pour une date plus éloignée, peut-être même 1509. Mais je n'aurai pas recours à cette dernière hypothèse, quelque peu hasardeuse, eu égard aux autres œuvres attribuées de manière certaine au peintre, même si elle renforçait mon explication. L'important est que Giorgione vivait dans ce climat d'excitation, d'opulence et de menaces (des foudres papales pour un Etat délibérément laïque autant qu'on pouvait l'être à cette époque aux épidémies fréquentes de peste et aux prophéties apocalyptiques outre la guerre toute

proche) de même que son commanditaire. Celui-ci, jeune noble d'une famille toute puissante, que l'on peut imaginer ambitieux pour lui-même, confiant dans l'avenir de Venise, épris d'ésotérisme et sachant combien il fallait être prudent pour survivre aux dénonciations et aux calomnies, souhaite un tableau pour son cabinet privé, qu'il ne montrera qu'à ses amis, qui sera probablement masqué par un couvercle et qui satisfera ses rêves les plus fous.

Avec un tel programme où Giorgione pourrait-il trouver mieux son inspiration que dans la culture religieuse de son époque, à la fois ouverte à toutes les audaces, éprise de liberté, voire libertine mais profondément pieuse.

Beaucoup de spécialistes ont cherché la clé de cette œuvre dans l'Antiquité que l'on redécouvrait à cette époque, aussi bien dans les ouvrages des grands philosophes que dans les œuvres des grands sculpteurs, dans la mythologie grecque ou romaine également. Mais n'est-ce pas trop prêter à un peintre qui, comme la plupart de ses congénères est entré, adolescent, dans un atelier, celui de Bellini probablement, sans faire d'études autres que plastiques, et qui était certainement meilleur musicien, à ce que l'on dit, qu'érudit.

Par contre, il était comme tous ses contemporains pétri de culture religieuse à force d'aller aux offices, d'écouter lectures et sermons et de suivre les processions, innombrables à Venise, ce qui n'était pas incompatible, à l'époque avec une existence désordonnée, les leçons d'Epicure étaient plus facile à assimiler pour un jeune peintre que celles de Platon dont d'ailleurs l'œuvre la plus lue et la plus commentée était précisément « le Banquet ».

Comme l'écrit d'ailleurs Patricia Fortini Brown : « Les Vénitiens pensaient que leur ville était imprégnée de sainteté, ils l'appelaient *sancta città*. Dieu avait manifesté sa grâce toute particulière en permettant à cette cité d'être fondée et de survivre en ce lieu invraisemblable. C'était le point d'embarquement des pèlerinages en Terre Sainte. Le profane et le sacré se mêlaient de manière inextricable dans chaque aspect de la vie politique ».

L'essentiel de la production artistique était encore, au début du Cinquecento, d'inspiration religieuse. « La Vierge et l'Enfant » était le thème dominant, - Bellini en a peint une cinquantaine ! -, avec « L'adoration des bergers » et « L'adoration des mages ». Giorgione, lui-même, sacrifia au genre. D'ailleurs parmi la dizaine d'œuvres qui lui sont attribuées de manière certaine, presque toutes sont d'inspiration biblique, jusqu'à son autoportrait où il se représente en David posant la main sur la tête de Goliath, un David qui, après sa victoire, devra fuir le roi Saul avant de revenir triomphant (Samuel 1,24).

Dès lors, étant donné le programme soumis par son commanditaire, où trouverait-il mieux que dans un récit biblique son inspiration ? « La fuite en Egypte » était un thème populaire, pourquoi ne pas traiter « le retour de la fuite », qui constitue un thème récurrent dans l'Ancien Testament ? Et Giorgione va s'en emparer d'une manière nouvelle, en se libérant de toute contrainte, en quête de cet idéal de beauté cher à l'Antiquité. Ceci supposait de cacher à la fois l'intention : un jeune noble partant à la conquête de sa ville, et le modèle traité de manière irrespectueuse.

Pour fonder cette interprétation, il reste à puiser dans la Bible, dans les Psaumes notamment, mais plus largement dans toute la culture religieuse de l'époque, voire dans les écrits apocryphes qui alimentent la piété populaire autant que l'inspiration des artistes et qui ne seront véritablement proscrits qu'après le Concile de Trente.

Présenter la Vierge à demi nue, dans une posture impudique (une posture à vrai dire très proche de celle de l'enfant Jésus dans le tableau de Raphaël : « la Vierge aux œillets » que vient d'acquérir la National Gallery) est à vrai dire scandaleux pour l'époque. Il suffirait cependant de l'habiller et de la placer au centre du tableau pour revenir à une présentation classique comme nous le montre Dürer.

Une gravure du peintre allemand, datée de 1511 « La Madone à la poire », dessinée après son retour de Venise montre qu'il avait vu « la Tempête » dont il s'inspire manifestement. La Vierge est cette fois-ci habillée mais le drap qui recouvre sa robe et s'étale à ses pieds, la position du haut de son corps, l'arbre fourchu auquel elle s'adosse, le pont au loin entre des bâtiments identifiés, la Porte Majeure de Bologne où Dürer alla s'initier à la perspective, et le Palais Ducal de Ferrare, tout cela confirme bien la source de son inspiration.

Le personnage à gauche, qui frappe par sa fière allure, n'est ni un soldat ni un saint, on le sait maintenant, mais un jeune vénitien, membre de la Compagnie de la Chausse, dont il porte la culotte, une troupe de jeunes gens qui allaient animer les fêtes et dont Giorgione pouvait bien faire partie. Il est dans la position que l'on trouve d'ordinaire dans les triptyques et autres tableaux d'église du saint, intercesseur, présentateur, *avvocato*. Giorgione s'inspire ici plus particulièrement de Jean-Baptiste dont on reconnaît la position des jambes, le bâton (sans la croix), le regard posé sur la mère et l'enfant. Mais n'est-ce pas aussi le parangon d'une jeunesse qui croit en son avenir et que nous décrit le Psaume 1<sup>er</sup> :

*Il est comme un arbre planté  
Près du cours des eaux...  
Tout ce qu'il fait réussit.*

C'est d'ailleurs par lui qu'il faut commencer. Il nous montre. Elle nous dit. A celui qui regarde de savoir déchiffrer.

Mais les personnages n'occupent qu'une place restreinte dans ce tableau. Placés, en quelque sorte de chaque côté de la scène centrale, aux deux bords, ce qui rompt avec les règles de composition traditionnelles, ils n'occupent guère plus d'un cinquième de l'espace, laissant ainsi la place au paysage et à une nuée d'indices, de signes d'une piste qu'il faut oser explorer.

Le rocher d'abord, auquel jusqu'ici personne n'a prêté attention, au centre, au premier plan entre les personnages, partiellement masqué par un tapis herbeux, « *le vert des prés* » (Ps.37). Le rocher, symbole divin par excellence que l'on retrouve à plusieurs reprises dans les premiers psaumes et d'abord dans le Te Deum royal (Ps.18) : « *Yahvé est mon roc et mon rempart* » puis dans les psaumes 28, 31,42,73, 144 : « *Béni soit Yahvé mon rocher* ».

Derrière le jeune homme à gauche, des ruines : colonnes brisées sur un piédestal et mur interrompu. N'est-ce pas là les vestiges du camp des impies qui ont pris cette autre voie, dont parle le psaume 1<sup>er</sup> : « *L'ennemi est achevé, ruines sans fin...* » (Ps.9).

Les colonnes brisées rappellent un épisode de la fuite en Egypte que l'on trouve dans les écrits apocryphes du Pseudo-Matthieu, mais aussi dans la tradition copte fondée sur un papyrus du IV<sup>ème</sup> siècle, tradition bien connue à Venise qui avait un de ses comptoirs les plus importants à Alexandrie. Cette scène sera fréquemment représentée au Moyen Age, en Italie et même en France (cathédrales d'Amiens et Clermont-Ferrand). A l'arrivée de Jésus, les idoles impies se seraient effondrées. Dans l'Ancien Testament, on trouve d'ailleurs un épisode identique, à l'entrée de l'Arche dans un temple, le dieu païen s'est effondré (Samuel 5.1-4) et encore Isaïe (2.17-18) :

*Yahvé sera exalté, lui seul ce jour-là  
A jeté bas toutes les idoles.*

Ou encore Osée (10.2) et bien, dans l'Exode (32.28), Moïse renversant le Veau d'Or.

Quant au mur, un historien d'art allemand en a sans doute donné la clé en 1983 en décryptant la partie en relief. N'y voit-on pas un « *m* », en écriture

gothique avec deux ronds à l'intérieur des jambages, le nez, les arcades sourcilières et les yeux qui se lisent, comme le faisait les théologiens du Moyen Age, OMO dans un visage décharné tels ceux que rencontra Dante au Purgatoire :

*Je me disais en pensant en moi-même :  
« Voici le peuple qui perdit Jérusalem,  
lorsque Marie becqueta son fils.  
Les orbites semblaient bagues sans gemmes :  
qui lit « OMO » dans le visage des hommes  
aurait bien ici reconnu le M.*

N'est-ce pas ici la figure de l'homme pêcheur au milieu des ruines mais à qui l'espoir est encore permis, comme le chante le psalmiste :

*Qu'est donc le mortel, que tu en gardes mémoire,  
Le fils d'Adam, que tu en prennes souci ? (Ps.8)*

Viennent ensuite les arbres, celui de droite, derrière la Vierge, et de l'autre côté après le mur, un autre, plus jeune. Tous les deux sont fourchus et, pour le second, il s'agit d'un rejet, comme dans la gravure de Dürer, dont la valeur symbolique est connue. Le rejet, la nouvelle pousse, se réfère à la « nouvelle alliance » annoncée par la naissance de Jésus. Après les ruines, l'espoir :

*Yahvé rebâtit Jérusalem...  
Il envoie son Verbe sur terre (Ps.147)*

Et nous voici parvenus à l'éclair dans un ciel chargé d'orage qui va finalement donner son nom à ce tableau. Le tonnerre, la foudre, l'éclair, tous ces termes se retrouvent constamment dans les psaumes et dans tout l'Ancien Testament pour désigner le Dieu vengeur :

*Il a lancé sa foudre et les a mis en déroute (Ps.9)  
Fais éclater l'éclair et disperse nos ennemis (Ps.144)*

Tout proche, à droite, l'oiseau blanc sur le toit, est interprété par certains comme un oiseau de bonne augure. Mais le fait qu'il se trouve perché sur un toit brisé, ruiné rappelle davantage à la parole du psalmiste, prononcée dans le malheur :

*Je veille et gémis solitaire  
Pareil à l'oiseau sur un toit (Ps.102)*

Illuminée par l'éclair, la tour, située en arrière plan, renvoie quant à elle à l'Ancien Testament, au Livre des Proverbes (18.10) :

*Un tour forte : le nom de Yahvé !*

comme si le peintre voulait signer le nom de l'auteur de l'éclair, reprenant

ici, notons-le, une tradition juive que l'on retrouve dans le mobilier des synagogues.

Le pont au centre même du tableau, ligne transversale sur lequel une silhouette a été découverte lors de la dernière restauration marque le passage qu'il faut emprunter pour accéder à la vie nouvelle, pour chasser l'ennemi. Le franchissement de la rivière renvoie, d'ailleurs, à une autre scène biblique, le passage de la mer rouge (Exode 15.19-21), thème que traitera Titien, peu après la mort de Giorgione, pour célébrer la reconquête des possessions de la terre ferme par Venise et faire oublier la déroute d'Agnadello, en montrant Moïse le bras levé en train de regarder les troupes du Pharaon englouties dans les flots.

Mais, il reste un mystère majeur à élucider. Une radiographie effectuée en 1978 a en effet révélé en lieu et place du jeune homme, une femme nue en train de se baigner. Ceci n'est pas incompatible avec la fuite en Egypte puisque dans la tradition copte, la Sainte Famille ne s'est pas enfuie seule en Egypte mais que l'accompagnait une autre femme, nommée Salomé. Le peintre qui aimait, on le sait, peindre la beauté féminine, a sans doute eu un repentir afin de revenir au texte biblique :

*J'ai prêté assistance à un héros*

*J'ai élevé un jeune homme du milieu du peuple*

*J'ai trouvé David mon serviteur*

*Je l'ai oint de mon huile sainte (Ps.89)*

L'auteur de la dernière étude parue à l'occasion de l'exposition de Venise, Aldo Gentili, insiste sur la culture hébraïque manifeste de Giorgione. N'a-t-il pas peint « la preuve de Moïse », récit qui ne se trouve que dans un commentaire rabbinique, un midrash ? Il se demande même s'il n'était pas d'origine juive (rappelons son autoportrait en David), ce qui expliquerait la rareté des commandes publiques dont il a bénéficié.

Dès lors n'aurait-il pas voulu, dans un premier temps, représenter Moïse sauvé des eaux par la fille du pharaon, ici en train de se baigner, la femme allaitant l'enfant étant sa mère (Exode 1.22.2-10). Par prudence, ou pour mieux répondre au souhait de son commanditaire, n'aurait-il pas préféré cacher, tel un palimpseste, sa version préférée.

Un grand historien d'art italien, récemment décédé, Francesco Zeri, a écrit : « Plus nous connaissons la littérature et l'histoire, et mieux nous pouvons faire nôtre la signification d'une œuvre figurative. Plus vastes sont nos connaissances

*d'une période, et plus il nous est facile de pénétrer l'esprit de ses œuvres d'art. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : beaucoup de ces significations essentielles nous échapperont ».*

La leçon doit être retenue. Il est vrai que ce que l'on cherche en tentant d'interpréter une œuvre d'art est ce qui est déjà en soi. Mais n'est-il pas permis de penser que Giorgione a cherché ici à utiliser toute la culture religieuse et biblique de son époque au service sans doute d'une cause profane. Il est, en cela, fidèle à l'esprit de la Renaissance en quête d'une synthèse entre la Foi et l'Humanisme, nourri de la pensée antique. Il nous laisse en tout cas toute liberté de lire la Tempête en fidélité à la Bible : croire en Dieu mène au salut, celle des juifs avec Moïse, celle des chrétiens avec Jésus.

**Jean-Pierre PRÉVOST**

**JOHN RAWLS**

"It may be said against the principle of equal liberty that religious sects, say, cannot acknowledge any principle at all for limiting their claims on one another. The duty to religious and divine law being absolute, no understanding among persons of different faiths is permissible from a religious point of view... It suffices that if any principle can be agreed to, it must be that of equal liberty"

*(A theory of justice)*

# « Les invasions barbares »

de Denys Arcand

On pouvait se réjouir de voir les cinéastes traiter de sujets essentiels comme la mort et de la piété filiale. Pourtant, c'est toujours la même idéologie qui domine, comme on le voit avec « Les invasions barbares ». Rémy va mourir. Cet universitaire, que ses aventures amoureuses ont détourné de sa famille, se retrouve dans une chambre d'hôpital au Québec, avec d'autres malades, plus seuls que lui, qui n'ont pour se distraire que la télévision et les scènes de ménage entre Rémy et son épouse. Celle-ci prie son fils, un golden boy résidant à Londres, de se rendre au chevet de son père. Le gentil garçon s'exécute. Ne comptant ni son temps ni son argent, il fera tout pour que son père ne manque de rien, recréant pour lui un univers amical qui s'était évanoui avec les années et les illusions de l'intellectuel de gauche, mais que les billets de banque du fils vont tout à coup faire réapparaître, comme par magie.

Ce jeune homme, dans le film, est une sorte de fée. Il est parfait : au départ, il se disputait avec son père, qui lui reprochait de ne lire aucun livre, puis il se met à l'aimer tellement qu'il va lui procurer des doses régulières d'héroïne, louant les services d'une amie d'enfance devenue junkie qui finira par euthanasier le vieil homme, sous les yeux et avec le consentement de tous. Heureusement, la toxicomane, lorsqu'elle lui injecte la mortelle dose, a commencé par se sevrer en prenant de la métadone, et son salut sert à dissimuler la gravité de l'acte qui lui est confié. On avait entendu parler du fils prodigue qui revient et auquel son père pardonne – tout. On a aujourd'hui le fils qui maîtrise tout et le père qui ne fait que regretter une vie où les plaisirs, comme dans les sociétés modernes, sont toujours gâchés par les insatisfactions imaginaires que l'idéal individualiste d'une vie réussie ne manque pas de susciter : *« j'aurais voulu être un artiste... »*

Et, dans ce vertige de bons mots, où le cinéaste place ses idées et ses critiques contre une société qui nous a menés à un plat conformisme, il n'y a pas

le moindre soupçon d'une réflexion sur la mort. Ni sur ce qu'elle représente pour celui qui va mourir, ni sur l'embarras qu'elle suscite chez les proches, toujours déroutés par l'ensemble de petites choses, jamais prévisibles, qui entourent le mourant.

Le golden boy maîtrise tout, comme si la vie de celui qui va mourir était maîtrisable, comme si son corps, dont on peut soulager le mal, y compris en administrant au malade des substances chimiques, était un objet manipulable. Mais la réalité de la maladie, n'est-ce pas qu'elle est à chaque fois le dérangement des organes qui désobéissent à la volonté du malade et à l'intelligence de l'entourage ? N'est-ce pas à cause de ce caprice que, parfois, on peut vouloir en finir ? Mais l'instant qui suit, on change d'avis. Et la volonté, l'intelligence demandent aussitôt la vie. Il faut une sorte de saut qualitatif pour accepter sa mort, quand elle est proche, et pour la vouloir, quand elle est ce qui mettra un terme à une douleur devenue insupportable. Au lieu d'être aussi caricatural, le cinéaste aurait au moins pu suggérer qu'entre l'acharnement thérapeutique et le suicide, on peut s'abstenir de donner au malade « des traitements qui apporteraient peu de bénéfices au regard des désagréments qu'ils entraîneraient ».<sup>1</sup>

Ce n'est pas la maîtrise qui permet d'affronter la mort de l'autre, mais le sens de l'absurde : l'acceptation de ces contingences qui blessent autant que le changement physique du malade et qui n'empêchent pas de l'aimer. L'expérience de la mort de l'autre ouvre à une dimension qui est plus proche du pardon et de l'abandon présidant à l'amour et à la charité que du mode de penser technique où l'on gère et prévoit tout, comme s'il s'agissait d'un capital financier. A cet égard, il est significatif que la compagne du golden boy soit elle-même une fille bien sage qui a *décidé* d'éviter les pièges de la passion. A cette génération qui refuse les risques et pense à sa retraite, je souhaite plus de démesure et j'en arrive presque à regretter la sottise idéologique de celle qui l'a précédée et qu'incarnent, avec une certaine tendresse, Rémy et ses amis.

Enfin, lorsque Rémy aborde la question du sens de la vie, il le fait en se maintenant encore dans un rapport au monde dominé par le souci d'être quelqu'un, de chercher le sens. Or, le sens de la vie n'est pas quelque chose que l'on va pêcher, comme l'on pêche les poissons ou comme l'on court après les plaisirs et les honneurs. C'est précisément parce que jamais, d'un bout à l'autre du film, n'a été remise en cause cette conception de la vie comme course effrénée que la question de la mort n'est pas traitée. Mais l'inverse est vrai : c'est

<sup>1</sup> Voir la Conférence des évêques de France, déclaration de 1991, citée par Marc-Olivier Padis, « Euthanasie, le déplacement progressif des arguments », *Esprit*, novembre 2003, p. 190.

en pensant que la mort est le pire des maux que la vie n'est vécue que comme une course où l'on doit éviter les frustrations, remplir son temps, comme le caddie au supermarché, d'un maximum de choses, sa mémoire d'un maximum d'images, qui redoublent les plaisirs et sont, comme la vision des jambes d'une actrice, le dernier frisson de l'âme de Rémy. Jusqu'à sa mort, Rémy garde intact cet individualisme qui a gâché sa vie. Et il gâche aussi sa mort.

Pourtant, il a vu son rêve se briser, doucement mais sûrement, par la montée d'un matérialisme et d'un conformisme tout-puissants. N'avait-il pas choisi d'être enseignant pour transmettre une culture dont il pensait qu'elle rendait humain ? Mais, dans la société qu'il voyait, on ne vivait plus que pour l'argent. Au lieu de se révolter et de faire une plus grande place à cette part de rêve et d'espérance qui est au fond de toute vie, le cinéaste montre que la mort est moins difficile à ceux qui ont des enfants riches. Avec un tel message, qui est faussement humain, n'est-il pas logique que l'on banalise l'euthanasie ?

*Corine PELLUCHON*

# "Buongiorno notte"

de Marco Bellochio

**L'**horreur absolue. Enlevé, séquestré pendant 45 jours puis assassiné, Aldo Moro, secrétaire général de la Démocratie Italienne, dont le corps fut retrouvé, criblé de 17 balles, le 9 mai 1978, aura été la principale victime de ces « années de plomb » que connut alors l'Italie. Qui se souvient encore de cette époque tragique, de ce climat de terreur – en 1977, l'Italie connut 1693 attentats dont 435 contre des personnes et 76 enlèvements ?

Les « Brigades Rouges », comme en Allemagne notamment la « Fraction Armée Rouge » avaient conçu le projet insensé de renverser les démocraties « bourgeoises » qui exploitaient le peuple en les déstabilisant à coup d'atten-

tats. Le choix d'Aldo Moro était d'autant plus significatif qu'il s'était prononcé, malgré les pressions américaines, pour le « compromis historique » avec le parti communiste, seule solution pour permettre de sortir du bourbier où l'Italie s'enfonçait, lequel entra effectivement dans la majorité parlementaire... après son assassinat.

En traitant cette tragédie à la manière d'un drame antique, Marco Bellochio n'a manifestement pas voulu faire un film politique mais tenter de comprendre les différents protagonistes, l'évolution de leurs états d'âme dans ce huis clos où ils se condamnaient à cohabiter. Humains, trop humains, on les voit peu à peu s'enfoncer dans une logique de mort.

D'un côté, Aldo Moro, tentant de raisonner ses ravisseurs, « je ne vous hais point », leur rappelant que les démocrates chrétiens, eux aussi, se battent pour les plus pauvres, les plus déshérités, et qui peu à peu, soumis à la torture morale d'un pseudo « tribunal révolutionnaire », réalise qu'abandonné par la quasi-totalité de la classe politique italienne, au nom de la Raison d'Etat, et par le Pape lui-même, il doit se préparer à mourir dignement en chrétien. De l'autre, quatre terroristes, dépassés par cette entreprise sans issue, sur le point de flancher mais rappelés à l'ordre par leur chef, pour qui la cause prolétarienne ne supporte aucune faiblesse.

Il faut attendre les derniers instants de ce film pour se voir offrir une merveilleuse leçon d'espoir avec un double dénouement, l'un réel, Aldo Moro entraîné par ses ravisseurs pour être exécuté ; l'autre imaginaire, la jeune femme du groupe terroriste ayant drogué ses compagnons et Aldo Moro, enfin libre, léger et radieux s'en allant dans la ville déserte.

Face à la violence, aux dérives totalitaires ou simplement autoritaires, l'espoir l'emporte toujours pour peu que l'on soit prêt, à se battre, à mourir pour ce en quoi on croit. Sans doute la démocratie italienne n'offre-t-elle pas aujourd'hui une image parfaite mais qui l'a emporté finalement d'Aldo Moro ou de ses assassins ?

*Jean-Pierre PRÉVOST*

# La chronique littéraire

par Philippe SÉNART

• **Marc Fumaroli** : *Chateaubriand. Poésie et Terreur*

“ **P**eu de nos grands écrivains ont bénéficié ces dernières années, écrit M. Marc Fumaroli, dans ce livre de 800 pages sur Chateaubriand<sup>1</sup>, d'autant de thèses, de colloques, d'éditions, d'essais. Les exégèses nombreuses dont son œuvre est l'objet s'adressent au poète, au styliste et à son imagination créatrice... Même lorsqu'on s'est avisé d'un Chateaubriand penseur politique, il a fallu pour plaider sa cause le dissocier du poète, de l'historien, de l'apologiste du christianisme. Tant l'émiettement des spécialités modernes rend difficile à ressaisir l'unité de visée d'un grand esprit poétique et la cohérence d'une pensée vivante qui se meut sur plusieurs registres à la fois ”.

Sainte-Beuve, dans son cours sur *Chateaubriand et son groupe littéraire* professé à Liège en 1848, avait distingué le Chateaubriand d'avant la charte, le poète, disons le littéraire, et le Chateaubriand d'après la charte, celui que la politique a débauché et qui s'était cru un homme d'Etat depuis que de belles dames, à Gand, l'en avaient persuadé. “Chateaubriand, dit Sainte-Beuve, a dérogé de son ordre naturel, l'ordre littéraire et poétique, en se livrant éperdument aux passions et aux luttes politiques”. Marc Fumaroli n'a pas recollé ces deux moitiés de Chateaubriand dans un assemblage qui n'aurait été qu'artificiel. Il a voulu les refondre en les élevant dans la région supérieure où le jeune homme rousseauiste de l'*Essai sur les révolutions* écrit à Londres en 1797 et le vieil homme “royaliste quand même” des *Mémoires d'Outre tombe*, l'émigré de l'extérieur et l'émigré de l'intérieur se rejoignent dans le même mouvement de vie. C'est à ce Chateaubriand total, le Chateaubriand poétique et le Chateaubriand politique, que Marc Fumaroli a érigé un monument.

L'unité de la vie de Chateaubriand est apparue à la faveur de la fracture

---

<sup>1</sup> Ed. de Fallois

introduite par la Terreur dans l'histoire d'une France coupée en deux morceaux dont la continuité est désormais interrompue et pour le rétablissement de laquelle la poésie devrait concourir avec la politique. "Chateaubriand, poésie et terreur", dit Marc Fumaroli. Ce serait plutôt "poésie contre terreur". De vrais amis de Chateaubriand, Fontanes et Joubert, correspondaient à son sujet après qu'il était allé en Amérique à l'invitation de Rousseau saluer "l'homme libre dans la nature" et quand, après avoir écrit l'*Essai sur les révolutions* dont Albert Thibaudet dira qu'il est un "génie de la Révolution", il publiait son *Génie du christianisme*. "Ce sauvage me charme, mande Joubert. Il faut seulement le débarbouiller de Rousseau, d'Ossian, des vapeurs de la Tamise et des révolutions anciennes et modernes, et lui laisser la Croix, les missions, les couchers de soleil en plein océan et vous verrez quel poète nous allons avoir pour nous purifier des restes du Directoire".

Contre le terrorisme totalitaire des années 92-94, Chateaubriand ne vise pas à rétablir l'Ancien régime, la monarchie administrative des derniers Bourbons, mais il plonge dans le passé poétique de la France pour y retrouver l'image du "royaume". La Terreur, avec la dictature de la déesse Raison, est le produit des "lumières". Chateaubriand leur oppose ce que M. Marc Fumaroli nomme les "contre lumières", celles d'un humanisme chrétien, hérité de l'Antiquité et dont la Renaissance a rallumé les feux. Un doux rayonnement en émane dont la mémoire du "royaume" est illuminée. Les "acquis" de 1789 baignant dans ce nouvel éclairage en sont tout transformés. Il doit sortir de ce mélange d'histoire et de poésie une monarchie libérale de type représentatif... "à l'anglaise" (?).

Il y a une réalité historique. Est-ce que le mythe poétique du "royaume" auquel Chateaubriand a recours pour rénover la monarchie dans la fidélité à ses sources peut s'accorder avec cette réalité ? Deux grands courants traversent notre histoire, un courant populaire, égalitaire, unitaire ; de Louis VI le Gros à Louis XIV ("la monarchie capétienne est radicale-socialiste", disait Thibaudet), un courant féodal, aristocratique, libéral, fédéral, de tendance républicaine ; il prend naissance dans les placita mérovingiens ("la liberté est ancienne", disait Mme de Staël). Il irriguera à travers Fénelon, Boulainvilliers, Saint-Simon, le règne de Louis XVI ("Télémaque XVI", disait Jacques Bainville), et il aboutit à "la République des ducs", installée par Daniel Halévy sur le trône vacant d'Henri V. la Révolution brasse ces deux courants dans ses tourbillons, l'un débouche dans la république jacobine, l'autre dans la république girondine. On a soutenu que Robespierre était l'héritier de Louis XIV. Dans lequel de ces courants nage Chateaubriand, "entre deux rives" ?

M. Marc Fumaroli date du Grand Roi et de son "Etat culturel" absolutiste la rupture avec la tradition monarchique libérale de la France. " Toute l'ancienne France, avec les richesses de son extrême diversité, son attachement à la liberté grave ou gaie, philosophique ou religieuse, s'opposait jusqu'au cœur de la Cour à cette abstraction de l'Etat", écrivait-il déjà dans *Le poète et le roi*<sup>2</sup> où, sous le couvert de La Fontaine qui n'en pouvait mais, il menait une guerre du Parnasse contre l'Olympe, y entraînant Fouquet et tout le milieu aristocratique et lettré dont il était le centre. De la Fronde parlementaire et princière au contre-pouvoir fénelonien de la fin du grand siècle, appuyé sur Mme de Maintenon (Françoise d'Aubigné dont la carrière de précieuse romanesque avait débuté dans le salon de Mme de Rambouillet), M. Marc Fumaroli établissait une continuité intellectuelle, spirituelle et bien évidemment politique. Fénelon, le Mentor du duc de Bourgogne appelé à succéder à Louis XIV, n'avait-il pas été élevé dans son château de Solignac par un vieil oncle nostalgique des croisades, l'un des fondateurs de la confrérie de la Passion, filiale de cette compagnie du Saint-Sacrement dont Fouquet avait été le bienfaiteur ? Mme Guyon, son égérie, n'était-elle pas la belle-mère du fils aîné de celui-ci ?

La démarche sinueuse du cygne fénelonien n'avait pas échappé au coup d'œil aigu et précis de Bossuet, l'Aigle de Meaux : "M. de Cambrai veut gouverner l'Etat". Chateaubriand, aussi, a voulu gouverner l'Etat. La Restauration aurait pu lui donner cette chance. Mais monarchiste, non, royaliste de cœur, quoique républicain d'instinct par atavisme féodal, il prévoyait dès 1815 que le monde irait à la république. La duchesse de Berry, en lui confiant l'éducation du petit duc de Bordeaux, lui avait demandé d'être leur Fénelon. Henri V faillit être roi en 1873. Chateaubriand avait préparé le discours du trône : "Français, votre éducation est finie avec la mienne... Mes ancêtres ont élevé et formé la France à travers la barbarie. Maintenant, la marche des siècles, le progrès de la civilisation ne permettent plus que vous ayez un tuteur. Je descends du trône. Je confirme tous les bienfaits de mes pères en vous déliant de vos serments à la monarchie". Ainsi, le dernier roi de France sacrerait-il la République en la dotant de sa légitimité et la monarchie ayant accompli sa tâche pouvait remonter au ciel dans la glorieuse assomption que lui avait ménagée Chateaubriand au rendez-vous de l'Histoire et de la Poésie.

Ce rendez-vous avait été manqué sous la Restauration dans la réalité de l'histoire. "La France (alors), écrit la duchesse de Maillé dans ses *Souvenirs*,

---

<sup>2</sup> Ed. de Fallois

n'était pas poétique". Louis XVIII, non plus que Napoléon, n'avait voulu de Chateaubriand aux affaires. Pour Metternich (qui s'y connaissait un peu), il n'était pas un homme d'Etat. Pour Charles X, ce n'était "qu'un coquin de journaliste" et il n'y avait dans sa tête "aucune idée saine".

Pourtant, quoiqu'en pense peut-être M. Marc Fumaroli, c'est avec Charles X qui se faisait sacrer à Reims, qui livrait à Navarin la bataille même du romantisme et qui, à Alger, rendait à la France son honneur militaire, que Chateaubriand aurait dû s'entendre. On est convenu de dire que Charles X était "borné" et "buté". Ce sont les ragots de "l'historiquement correct" pour parler comme M. Jean Sevilla. En fait ceux qui ont travaillé avec lui, un Pasquier, un Beugnot, qui ne sont pas de ses amis, ont écrit dans leurs Mémoires qu'il apportait aux affaires intelligence et application. Balzac plus tard évoquera dans son *Curé de village* "la grande et saine politique de Charles X". Mais la suppression de la censure, lors de son avènement en 1824, d'abord saluée par des cris de joie (Barante écrit que "la France est libre et heureuse"), n'avait eu d'autres résultats que le déchaînement des journaux contre sa personne (le pape Grégoire XVI a flétri "l'exécrable liberté de la presse") et, lorsque avec Martignac à la chute de Villèle une alternance libérale s'esquissa, ce ne fut que par l'opposition du centre gauche qu'elle échoua. Le duc Victor de Broglie, l'un de ses chefs, s'en confessa : "Nous, hommes d'Etat en herbe et en espérance du parti whig, qui faisons état de penser et d'agir dans une région supérieure aux préjugés de secte et de tradition, de voir plus clair et plus loin que les autres, nous nous sommes comportés en vrais gens de parti". Le gouvernement parlementaire était-il donc impossible en France ? Charles X a pu le penser. "Il tenait davantage aux hommes qu'aux choses", note la duchesse de Maillé. "J'avais un camarade ...". C'était Polignac, l'ami de sa jeunesse, le confident de ses rêves et de ses espoirs. Il l'appela.

Que fit Polignac ? Est-ce un ministère de combat qu'il mit sur pied ? Il commença par s'adresser à Lainé, à Royer-Collard, à Pasquier. Pour vaincre les préventions, il acceptait de se contenter d'un département de seconde zone, la Maison du Roi. Il abandonnait la présidence du Conseil à Portalis. Il renonçait aux Affaires étrangères où l'espéraient ses amis les Anglais. On récusait Polignac avant même de l'avoir entendu. Il avait le projet d'abaisser l'âge de l'éligibilité, d'augmenter le nombre des députés, de décentraliser l'administration, d'adjoindre les capacités à l'électorat. On ne discuterait pas avec lui. Ce dévot était "diabolisé". En fait, on voulait enlever au Roi le choix de ses ministres. Charles X, en prenant les ordonnances sur l'illégalité desquelles les constitutionnalistes se divisent encore, n'a voulu que défendre la prérogative du chef de l'Etat.

La monarchie française ne serait donc pas une monarchie “à l'anglaise”. Et voilà pourquoi s'est ouvert en France en 1830 ce que M. Marc Fumaroli appelle “l'interrègne”, un grand espace vide où, dans la vacance de l'Histoire, peut passer désormais librement (mais pour rien) le souffle poétique né au bord de la fontaine de Brocéliande des profondeurs de “la mémoire du royaume”, et qui porte Chateaubriand de la terrasse de Combourg où, pour la première fois il en a perçu le frémissement, jusqu'au Hradschin à Prague où, la Monarchie descendue aux enfers, il est allé la saluer dans un geste de fidélité, sinon d'amour, ne remplissant en ce moment ultime que son devoir féodal. C'est l'hommage de son dernier sujet au dernier des rois de France. Il faut entendre l'apostrophe de Montherlant dans *Le maître de Santiago* : “Les derniers, nous serons les derniers. Quelle force dans ce mot de dernier qui s'ouvre sur le néant sublime”.

*Philippe SÉNART*

# Mots et humeurs

## *Le dictionnaire du sens interdit*

par **André LE GALL**

**ETOUFFOIR.** Lisez ce qui s'écrit, écoutez ce qui se dit : l'étouffoir fonctionne à plein rendement. La pensée régnante se déclame du haut des miradors. Cependant que le législateur, tétanisé par la clameur médiatique, s'avère incapable d'accorder à l'enfant à naître la protection minimale dont bénéficient les espèces animales protégées, l'imagination juridique ne cesse d'inventer de nouveaux délits d'opinion. L'événement sert de détonateur. L'exploitation de l'émotion et de l'indignation met la foule anonyme en condition. Suspicion, délation, citation, comparution. Ce peuple hardi, turbulent, combatif, moqueur, narquois, sérieux, profond, héroïque, courbe la tête sous l'avalanche des prescriptions et des injonctions du penser correctement poinçonné.

**EUROPE.** La lecture des journaux donne à penser que, pour les principaux dirigeants européens, l'entrée de la Turquie dans l'Europe est acquise. La Turquie attend depuis quarante ans nous dit-on. Soit. Il suffit de s'entendre sur les mots. Et d'abord si la Turquie est réputée faire partie de l'Europe, à plus forte raison la Russie a-t-elle vocation à s'y intégrer. Et l'Arménie, et l'Ukraine, etc. Pure évidence. De quelle Europe parle-t-on ? De cette Europe dont le Congrès de Vienne de 1814-1815 pourrait donner une idée si l'Empire ottoman y avait été associé. Si telle est la perspective dans laquelle les princes qui nous gouvernent ont décidé de

nous engager, sans, bien entendu, consulter personne et surtout pas les peuples, il est probablement vain de tenter de s'y opposer. L'affaire est résolue en des instances dont l'ombre s'étend sur la planète. S'il en est bien ainsi, il est temps d'en tirer les conclusions géopolitiques, et ces conclusions nous appartiennent en propre. Personne ne peut nous les imposer. Si cette Europe-là est notre avenir, alors il faut d'urgence procéder à une novation des institutions européennes sinon dans leurs apparences du moins dans leur réalité, alléger leurs compétences de tout ce qui peut avoir un caractère supranational, en faire des lieux de rencontre et d'échange et non des centres de décision, refondre les traités et non certes se doter d'une constitution dont on ne sait même pas à qui elle s'appliquera, revenir au concert des nations comme de 1815 à 1914, en veillant à prévenir, autant que faire se peut, les folies qui ont fait exploser cette Europe-là. Il faut tout recommencer en revenant aux patries, aux langues, aux nations, aux Etats, et, à partir de là, voir ce qu'on peut reconstruire, et avec qui, en tirant les leçons des dérives de la très méritoire entreprise européenne de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le propos choquera ? Soit. Il n'a pas d'autre objet que de réveiller le lecteur.

**André LE GALL**

## Notes de lecture

### *L'écologie au secours de la vie*

Une médecine pour demain

de Philippe Saint Marc et Dr Jacques Janet

Cancer, sida, stress, mais aussi violences urbaines, surplus agricoles ou chômage, ces menaces sont présentes dans notre vie quotidienne, or, elles ne sont pas étrangères l'une à l'autre. Philippe Saint Marc, pionnier de l'écologie et le docteur Jacques Janet, défenseur d'une médecine comprise dans son environnement, présentent dans leur ouvrage, avec l'aide de scientifiques, une série d'études qui en apportent une démonstration souvent convaincante et toujours intéressante par les réflexions qu'elle provoque. L'intérêt principal de l'ouvrage réside dans sa vision globale des interactions entre le milieu ambiant et l'état sanitaire de chacun d'entre nous. Cette vision s'appuie sur un effort d'analyse et d'expériences scientifiques dont l'un des promoteurs est la S.I.R.E.S (société internationale de recherche pour l'environnement et la santé), née en 1980 de la rencontre d'écologistes et de médecins.

L'analyse, pessimiste, est fondée sur la mise en évidence de la liaison économie-environnement-santé. Elle part de l'étude d'une série de phénomènes que les spécialistes ne relient pas toujours, dont ils sous-évaluent les conséquences et décrivent plus les méfaits immédiats que les causes profondes au risque de proposer des remèdes qui aggravent plus qu'ils ne guérissent. L'homme est une espèce en danger du fait de sa rupture avec la nature et avec

son environnement social due à l'explosion de la technologie et de l'urbanisation. Les auteurs décrivent la montée de la solitude, les réactions de fuite (dépression, progression des suicides, notamment chez les jeunes), ou de rejet ; la violence des agressions physiques : délinquance, accidents de la route, bruit ; celle de l'économie : chômage. L'étude du stress est révélatrice, il affecte plus encore les catégories sociales les moins favorisées que les patrons ou les professions libérales, or, il joue un rôle important dans le développement des maladies. Les méfaits de cette rupture se résument dans la mégalopole, concentré de toutes les pollutions. Ils se traduisent par le mal de vivre, la baisse des défenses immunitaires, la perte de vitalité et de fécondité et cela en élargissant le fossé entre les forts qui réagissent et les faibles qui sont de plus en plus victimes.

Faute d'une analyse globale, les remèdes actuellement proposés sont insuffisants, voire nocifs, y compris ceux de certaines formes d'agriculture biologique. En sens inverse, l'ouvrage présente des expériences intéressantes menées par l'I.R.A.A.B. (institut pour la recherche et l'application en agriculture biologique). Le recours généralisé à la médicalisation conduit à une impasse qui explique celle de la Sécurité Sociale. Le malade ne doit pas être un patient mais l'acteur de sa guérison. Le vrai remède est proposé dans une approche qui fait appel principalement à une conception plus saine de la qualité de nos aliments et de nos habitudes alimentaires. Mais les propositions vont beaucoup plus loin. Elles touchent l'économie

par un calcul du coût financier des dégâts provoqués par les pollutions. Par l'attention qu'elles impliquent pour le respect des équilibres, pour la prise en compte des facteurs psychologiques et sociaux, elles donnent une force nouvelle aux exigences de la démocratie et montrent, par exemple, que la famille est la cellule de base du développement écologique. Les auteurs proposent une analyse des biens immatériels fondée sur les satisfactions que l'on retire de l'environnement et fonction de plusieurs critères dont la valeur d'épanouissement. Ils suggèrent le calcul d'un Indice du Bien-Etre national.

La seconde partie de l'ouvrage, très technique, présente une série de thérapies conçues selon les principes de cette philosophie de la santé par l'écologie.

**Gérard VANIER**

Éditions Frison-Roche

## *Racine* d'André Le Gall

"C'est une étrange entreprise que celle de faire rire les honnêtes les gens" disait Molière. Et sans Molière, il n'y aurait sans doute pas eu Racine. C'était au temps du Grand Siècle, celui de Louis XIV où s'épanouirent tant de talents qu'il n'y en eut jamais sous d'autres cieux. A bien des égards la biographie de Racine marquera les esprits car l'ouvrage d'André Le Gall n'est pas simplement une œuvre d'historien, il est le roman d'une vie : "Il avait vingt et un ans. Il fallait vivre. Il y pensait. On y pensait pour lui". Orphelin de père et mère, aidé par un cousin aîné, Racine doit s'établir dans le monde. La Fontaine lui parle

théâtre : "Je cherche quelque sujet de théâtre et je serais assez disposé à y travailler" lui répondit-il. Sa destinée va se tracer. Les plus belles pages de la littérature française s'écrivent. Mais les ennemis ne manquent pas. Car Racine dans le secret de son cœur est de Port-Royal. Et son royal protecteur en est un ennemi farouche.

Etrange destin : "Il a plu au public. Il a plu à la Cour. Il a plu au roi". Mais il craindra toujours de déplaire. En douze ans jusqu'en 1677 l'essentiel de Racine se réalise. Arrêtons-nous un instant aux "Plaideurs" : l'auteur y montre une dextérité à nuancer le jargon juridique. C'était l'époque d'une grande réforme de la justice voulue par le Grand Roi car le milieu de la robe vivait de procès nombreux et interminables. Mais il avait "peur de n'avoir pas ri dans les règles". C'est un triomphe. "J'étais roi et né pour l'être". Louis XIV est séduit et conquis. La gloire de Racine est assurée. Nous la connaissons mais André Le Gall nous fait découvrir un autre homme, courtisan, échine souple et compromission.

Il y eut pour Racine une vie après le théâtre et ce sont les pages les plus passionnantes : mariage avec Catherine de Romanet, pension de 12.000 livres versée par le royal protecteur.

"Racine avait trente sept ans, et renonce au théâtre. Il était aimé. Il avait la gloire. Il était dans toute la force de son genre". L'auteur va, pour nous, sonder l'inexplicable, faire paraître le mari et le père de famille, le courtisan à la Cour, l'historiographe en tenue de campagne. Racine va désormais vivre l'étrange existence de grand reporter. Le voilà à la Cour et dans les camps, accompagnant Vauban, interrogeant Louvois, écrivant en fidèle historien. Siège de Gand, prise d'Ypres, tout à la gloire

du Grand Roi, Racine se perd et nous le perdons. Le maréchal de Luxembourg remporte la victoire de Fleurus, il lui écrit : "Jugez donc quel agrément, c'est pour les historiens d'avoir de telles choses à écrire".

Voilà la vie de Racine : marches, sièges, tentes, tranchées, bombes, canons, morts. Et puis la Cour qui est un spectacle. Courtisan est un état, un métier et il écrira : "Je suis accablé d'affaires". Pensionné comme hommes de lettres, comme historiographe, trésorier de France, il multiplie les opérations financières et vit une course effrénée, épuisante, de quête aux apparences. Il ne néglige rien, court les charges et recherche l'exonération à la taxe : "hypocrite rumeur, historien trop payé" dit une chanson. Il s'enfonce dans les honneurs, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller secrétaire du roi, le prince des poètes se meurt, le prince des poètes est mort.

"Mon Dieu, quelle guerre cruelle. Je trouve deux hommes en moi" écrira-t-il. Mais la guerre est perdue, un homme a enterré l'autre depuis si longtemps. Phèdre mourait chaque soir sur la scène et chaque fois revenait à la vie sous les applaudissements. Mais si Phèdre renaissait de ses cendres, Racine n'était qu'un poète. "Il mourait au milieu des siens. C'étaient des jours ordinaires, mais pour lui c'étaient les derniers. Pour lui seulement, car pour le reste, tout continuerait". Et tout a continué. André Le Gall retrace pour nous le chemin d'un prince des lettres. Laissons-nous guider, le jour n'est pas plus pur que le fond de son cœur.

**Albert KALAYDJIAN**

Ed. Flammarion, *Grandes biographies*, 2004, 29 €

## *La dérive de l'économie française (1958-1981)*

**de Georges Dumas**

C'est un livre engagé. C'est aussi une étude rigoureuse de la politique économique menée de 1958 à 1981 par la Droite. Engagé dès la préface, subtile et honnête, de Michel Rocard. "Le livre irritera, mais il est convaincant. L'appareil documentaire et statistique sur lequel s'appuie Georges Dumas est impressionnant". Le livre décrit le parcours de l'économie française, de l'intransigeance du Général, à l'improvisation de Pompidou et à ce qu'il appelle la "capitulation" de Giscard. Celle-ci consiste dans l'acceptation du flottement monétaire aux conditions fixées par les Etats-Unis. Il est vrai que tout au long de la période la dérive qui donne son titre au livre est essentiellement d'ordre monétaire. L'inflation n'a cessé de ronger l'économie française. De Gaulle avait voulu y mettre fin. L'auteur le crédite, ainsi que Michel Debré, d'une vision beaucoup plus réaliste des problèmes financiers que ceux auxquels l'opinion a conféré une aura de techniciens dans ce domaine : comme Antoine Pinay et Valéry Giscard d'Estaing. L'action de ces deux derniers est critiquée par Dumas avec une acidité d'autant plus violente qu'elle se dégage d'une analyse serrée des réalités et des chiffres.

Cette plaie d'argent, cette inflation renaissant de plus belle après chaque tentative de remise en ordre, a conduit à la dégradation profonde de l'outil industriel de la nation. Si bien, écrit l'auteur "qu'en 1981 les Français ne voulaient plus entendre parler des équipes qui avaient laissé se dégrader l'économie française". Il annonce ainsi son deuxième livre, intitulé "Le miracle socialiste" où il décrit le

brillant redressement opéré par des hommes pourtant peu préparés à cette action, à l'exception de Jacques Delors. Il est dommage que cette "suite" ait été publiée avant "la dérive". Elle aurait paru beaucoup moins paradoxale, beaucoup moins partisane et bien plus compréhensible.

Un oubli presque total rend la démonstration de l'auteur moins convaincante : le rôle de la pression extérieure. En particulier "les deux chocs pétroliers", qui ont réduit à néant les efforts de Raymond Barre pour redresser une situation qu'il savait fortement compromise lorsqu'il a pris le relais de Jacques Chirac. Le gouvernement aurait dû mieux réagir, mais comment ? Ce n'est pas dit dans ce livre. Dans celui qui suit il ne sera pas précisé combien le miracle socialiste a bénéficié des vœux de Raymond Barre, que l'auteur considère comme pieux, mais qui ont certainement fait évoluer les esprits dans le bon sens. Changement de chapelle ?

*Charles DELAMARE*

Ed. L'Harmattan

## *Le courage de la démocratie* de Roberto Papini

Avec "Le courage de la démocratie" - beau titre ! - Roberto Papini, politologue bien connu en France, professeur à l'Université LUMSA de Rome et secrétaire général de l'Institut Jacques Maritain, nous

<sup>1</sup> L'Internationale Démocrate Chrétienne", dans sa version française, a été publiée aux éditions du Cerf, en 1988, avec une introduction d'Hugues Portelli.

apporte aujourd'hui un utile complément à son histoire de "L'Internationale Démocrate Chrétienne"<sup>1</sup> : la traduction française d'un nouvel ouvrage évoquant, à partir d'un travail de recherche approfondi et difficile - car les archives sont rares et dispersées - une action internationale souvent oubliée. C'est la création en 1925 à Paris, à l'initiative de Don Sturzo et du PDP (Parti Démocrate Populaire Français) d'un secrétariat international des partis démocratiques d'inspiration chrétienne (SIPDIC).

Don Sturzo : dans la préface du livre, Emile Poulat rend hommage à cette grande figure européenne, véritable père de la démocratie chrétienne et principal inspirateur de sa doctrine. Logeant comme moi, sur le conseil d'amis italiens, à l'hôtel Santa Chiara près du Panthéon, là où Don Sturzo avait en 1919 fondé le Parti Populaire Italien, dissout en 1926, Emile Poulat avait lu, comme je l'ai fait, sur la façade de l'hôtel, une plaque de marbre reprenant l'appel de Sturzo "Agli uomini liberi e forti" ("aux hommes libres et forts"). Don Sturzo méritait pleinement ces deux adjectifs. Emile Poulat remarque à ce propos l'attitude ambiguë, en tout cas embarrassée, de l'église catholique à l'égard des partis d'inspiration chrétienne, et en particulier de Sturzo. Après la fin de la période du "non expedit" le Vatican l'avait encouragé mais la diplomatie du Saint Siège avait ensuite évolué pour négocier avec le pouvoir en place des Concordats. Menacé par les facistes, Don Sturzo était devenu gênant... Homme de caractère, il avait dénoncé, refusant toute compromission, les dangers du facisme. Ses positions très dures à l'égard de Mussolini l'ont contraint à quitter Rome pour s'exiler à Londres, où il vivra seul et pauvre.

Dès la constitution du PDP en 1924, il prend contact à Paris avec ses dirigeants, Champetier de Ribes, Raymond Laurent et Ernest Pezet, et leur propose une rencontre avec les partis politiques européens partageant les mêmes convictions démocratiques et chrétiennes, pour qu'ils s'unissent face à la montée des périls. Cette petite organisation "transnationale" était modeste, ses objectifs et ses moyens limités. On peut distinguer dans son développement trois périodes : la première de 1925 à 1928 met en place une structure minimaliste pour le secrétariat, en particulier un échange d'informations, et assure la régularité des réunions du Comité exécutif ; la deuxième, jusqu'au congrès de Cologne en octobre 1932, consolide l'organisation ; la troisième est celle du déclin. A partir du congrès de Cologne les divisions à l'intérieur du SIPDIC s'accroissent, les contacts se raréfient et puis s'arrêtent.

Lors du Comité exécutif de janvier 1931 l'organisation, pour la première et la dernière fois, avait adopté une résolution commune sur le thème de la paix menacée par la victoire électorale des nazis et lui avait donné la publicité nécessaire. Le dernier acte politique du SIPDIC sera un appel au souverain pontife afin qu'il intervienne en faveur de la paix en danger. L'appel sera confié au cardinal Verdier, archevêque de Paris, par A. Champetier de Ribes, Ernest Pezet - alors vice-président de la commission des Affaires étrangères - et Georges Bidault, le talentueux éditorialiste de *L'Aube*.

Le SIPDIC n'a pas eu beaucoup d'influence sur les partis, les gouvernements et l'opinion publique. Son existence a été brève (de 1925 à 1932) mais, comme le souligne Roberto Papini, il a mis en place quelques

"pierres d'attente". Papini en identifie au moins trois : la tentative de dépasser l'enfermement national au sein des forces politiques de la même inspiration, souvent prisonnières d'un environnement hyper nationaliste ; l'élaboration d'une culture politique européenne, enfin la formation d'une élite politique européenne, dans laquelle on trouve déjà Georges Bidault et Robert Schuman. Autant de jalons pour l'avenir !

Cette période de l'entre-deux guerres, qui s'est terminée tragiquement, a vu se transformer les mentalités des milieux catholiques jusqu'à alors conservateurs et nationalistes. Sans cette lente maturation, et sans les terribles épreuves de la guerre, dont on a tiré les leçons, on ne peut comprendre les créations rapides qui ont suivi la Libération : l'essor des institutions européennes, la naissance dès 1947 des "Nouvelles Equipes Internationales" (NEI) et quelques années plus tard de l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens. Les semences du SIPDIC ont fait lever les moissons de l'après-guerre.

Bien d'autres aspects de cette histoire sont mis en lumière par Roberto Papini, par exemple la typologie des partis adhérents, la multiplication des "internationales catholiques" et le développement de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (CISC). Cet ouvrage, d'une exceptionnelle richesse d'informations inédites, mériterait de plus longs commentaires. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre famille d'esprit gagneront beaucoup à le lire.

**Jacques MALLET**

Ed. Desclée de Brouwer, 2003 ; préface d'Emile Poulat

# *L'attente d'Europe*

de Denis Badré

Il faut du courage pour rappeler à nos concitoyens que l'Europe existe. Du courage et de la lucidité. Le sénateur Badré ne manque ni de l'un, ni de l'autre. Il fait œuvre de pédagogie en parcourant l'histoire de l'Europe et en indiquant les voies de l'avenir. Elles conduiront à de grands accomplissements si une véritable politique européenne est mise en œuvre. Et pour cela, il faut que les hommes politiques soient soutenus et d'abord compris par les citoyens. Cet exposé particulièrement clair sur les enjeux de l'Europe d'aujourd'hui, c'est-à-dire de la politique réelle, concrète, essentielle à mener dans les années à venir, servira de référence avant les élections européennes du printemps (et après) à tous ceux qui ne veulent pas assister sans comprendre aux débats les plus importants pour eux et leurs enfants. Un livre précieux et enrichissant !

*Charles DELAMARE*

Ed. Albin-Michel, collection *Fondation Robert Schuman*, Paris 2004, 15 €.

# *L'instabilité monétaire*

de Béatrice Majnoni d'Intignano

Le livre de Béatrice Majnoni d'Intignano est d'une rare actualité puisqu'il traite - avec une documentation très à jour et bien choisie - d'un des principaux problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle, celui de la stabilité monétaire et de ses rapports avec les grands mouvements de la mondialisation des économies,

du vieillissement des pays riches, des inégalités Nord-Sud, et s'achève sur une réflexion prospective assez inquiète sur l'avenir de l'euro et des autres monnaies.

L'auteur prend le parti très clair de traiter d'une quasi-pathologie - l'instabilité monétaire - décrite comme une maladie de l'économie, à travers ses diverses manifestations dans le temps et dans l'espace, pour nous faire saisir de façon très pédagogique les aspects divers, complexes et relatifs de la notion de stabilité monétaire.

Les quatre premiers chapitres, partant de la rupture historique que représente la concentration du nombre des monnaies dans le monde autour du dollar, seule monnaie vraiment "universelle", de l'euro encore "régional" et des réserves de change asiatiques croissantes (70% des réserves mondiales aujourd'hui) - analysent fort clairement l'histoire récente, de l'étalon d'or aux crises du XIX<sup>e</sup> siècle, les causes diverses de l'inflation (guerre, dépenses publiques, hyperinflation russe récente), les dérives modernes de l'inflation sous forme de "bulles" (boursières, immobilières, technologiques), les manifestations et les dangers mortels de la déflation. Cette série de chapitres se conclut sur la constatation que "les risques d'inflation et de déflation ne sont pas symétriques" et que "la stabilité des prix doit être entendue comme l'absence d'inflation et surtout de déflation". C'est un choix, bien argumenté.

Les trois chapitres suivants nous décrivent et nous démontrent les dilemmes et les difficultés d'un monde actuel où les progrès réels dans la recherche de la stabilité monétaire - aux Etats-Unis, dans la

zone Euro, en Europe de l'Est même, ont en quelque sorte repoussé (ou aggravé) les risques d'instabilité au plan international - dans les domaines financier et des taux de change, avec des conséquences dramatiques pour les plus faibles. L'auteur montre fort bien la fragilité d'une stabilité acquise en Occident, menacée à terme en Europe par les conflits possibles dus aux difficultés du financement du vieillissement des populations, et par des rapports Nord-Sud asymétriques, générateurs d'effets déstabilisants sur les économies faibles du Sud provenant des fluctuations de conjoncture et des mouvements de capitaux à court terme engendrés par des manipulations de taux d'intérêt dans les économies riches. Le mal tient largement à l'absence de concertation des politiques monétaires, on pourrait dire à leur "unilatéralisme" et à leur égoïsme. L'ouvrage souligne fort bien les dangers pour les pays émergents d'une libéralisation trop rapide des mouvements de capitaux, d'un ancrage trop rigide au dollar, et des hausses brutales de taux d'intérêt souvent imposées par le Fonds Monétaire International, avec l'exception des succès relatifs de l'Inde et de la Chine qui depuis 1980 ont su éviter les crises majeures de change.

Le succès de l'euro - qui a protégé les économies européennes - est bien illustré même s'il est inachevé au plan politique. Il pourrait servir de modèle au développement de monnaies régionales qui constituerait sans doute un facteur efficace de préservation souhaitable de la stabilité au plan international. L'euro offre aussi une chance de favoriser la stabilité internationale en permettant de mieux partager les risques de change entre le Nord et le Sud

(par un accroissement de la part des règlements des ventes internationales de matières premières effectuées en euro).

La réflexion s'achève sur une problématique sans illusions excessives ; d'une part, sans concertation, la volatilité entre euro et dollar semble en effet avoir un bel avenir et entretiendra l'instabilité générale. Pour sa part, le rôle de l'euro est lié à la capacité de la zone Euro à surmonter ses handicaps à long terme, que sont le financement de sa dette sociale (les retraites en particulier), le bas taux d'activité des Européens, et la faible croissance potentielle qui en résulte. A court terme c'est plutôt le risque déflationniste qui menace l'Europe.

Une chose est certaine : le dollar et l'euro ne pourront longtemps jouer au "mistigri" à travers leurs taux d'intérêt, sans danger pour le monde, mais aussi pour leurs deux zones monétaires et économiques elles-mêmes, car un grand acteur se profile avec insistance et vigueur : la Chine. On a envie de dire en fermant ce petit livre agréable à lire : la suite au prochain numéro !

**Jean-Jacques BONNAUD**

Ed. PUF, coll. *Que sais-je* - 2003.

# Les auteurs

**Jean AUBRY**, *Trésorier payeur général honoraire*

**Maurice BLIN**, *Agrégé de philosophie, sénateur des Ardennes*

**Didier CAILLIAU**, *Avocat aux barreaux de Paris et d'Istanbul, Docteur en droit*

**Jean CHÉLINI**, *Universitaire, président du Conseil scientifique de l'Institut de Droit et d'Histoire religieux d'Aix-en-Provence*

**Charles DELAMARE**, *Ancien président de banque*

**François-Georges DREYFUS**, *Professeur à Paris-Sorbonne, président du CERD (Centre d'Etudes et de Réflexions sur la Défense)*

**René FOCH**, *Directeur-Général honoraire à la Commission européenne*

**Bernard JOUANNO**, *Grand reporter au journal "La Croix"*

**Pierre Patrick KALTENBACH**, *Président des Associations familiales protestantes, co-auteur avec son épouse de "La France une chance pour l'Islam".*

**Jean-Marie LE BRETON**, *Ancien ambassadeur de France, président de l'Association France-Grande-Bretagne*

**André LE GALL**, *Ecrivain, ancien élève de l'ENA*

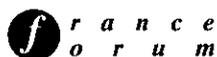
**Corine PELLUCHON**, *Agrégée de philosophie, docteur en philosophie et écrivain*

**Emile POULAT**, *Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales*

**Jean-Pierre PRÉVOST**, *Ancien journaliste, ancien avocat*

**Bernard STASI**, *Ancien ministre, Médiateur de la République*

**Gérard TISSET-LAROCHE**, *Professeur, agrégé d'histoire*



---

Directeur de la publication : **Charles Delamare** — Gérant : **Catherine Bruno** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Charles Delamare, Nicolas Krausz, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 0905 k 83488 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

*La laïcité autrement*

**La laïcité** PAR BERNARD STASI

**Une révolution culturelle** PAR EMILE POULAT

**Entre grande et petite laïcité** PAR PIERRE PATRICK KALTENBACH

**La laïcité à l'alsacienne, un autre modèle** PAR BERNARD JOUANNO

**Pour un meilleur usage de la laïcité** PAR JEAN CHÉLINI

**La laïcité en Turquie** PAR DIDIER CAILLIAU

**Quelle laïcité en Europe ?** SOUS LA DIRECTION DE JEAN-DOMINIQUE DURAND PAR GÉRARD TISSET-LAROCHE

**Crise de la laïcité : repenser la tradition** PAR CORINE PELLUCHON

*Dossiers et études : L'Europe en débat*

**Le monde tourne sur ses gonds** PAR MAURICE BLIN

**De l'Entente cordiale à l'Europe** PAR JEAN-MARIE LE BRETON

**L'Europe autrement** PAR CHARLES DELAMARE

**Europe : apparition d'un noyau central** PAR RENÉ FOCH

**Quel élargissement pour quelle Europe ?** PAR FRANÇOIS-GEORGES DREYFUS

*Sommaire détaillé page 3*